

L'Université de Paris : bulletin de l'Association générale des étudiants de Paris

Association générale des étudiants de Paris. Auteur du texte.
L'Université de Paris : bulletin de l'Association générale des
étudiants de Paris. 1920-10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

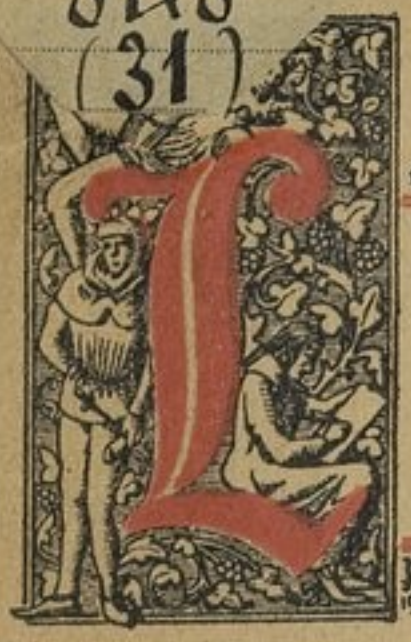
4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

4° R
848
(31)



L'UNIVERSITÉ
DE PARIS



Sub po... ..

"Maison des Etudiants"
13 & 15, Rue de la Bûcherie (7°)

OCTOBRE 1920

31° Année — N° 223
Prix : 1 fr. 25

4° R
848



Cure Respiratoire

Histogénique, Hyperphagocytaire et Reminéralisatrice

PULMO SERUM BAILLY

Réparateur puissant
des Organes de la Respiration

MÉDICATION DES AFFECTIONS

BRONCHO PULMONAIRES

RHUMES, TOUX, GRIPPES, CATARRHES,
ASTHME, LARYNGITES ET BRONCHITES,
SUITES DE COQUELUCHE ET ROUGEOLE

Employé dans les Hôpitaux
Apprécié
par la majorité du Corps Médical français
Expérimenté
par plus de 30.000 Médecins étrangers

MODE D'EMPLOI : Une cuillerée à soupe matin et soir

Exiger le nom : PULMO SERUM-BAILLY
15 Rue de Rome, PARIS

LABORATOIRES BAILLY

15 et 17, Rue de Rome — PARIS (8^e)

Tél. : WAGRAM 85-19, 82-29, 83-79

ANALYSES MÉDICALES

Bactériologiques, Biologiques, Chimiques

CATALOGUES sur DEMANDE avec TECHNIQUE de PRÉLÈVEMENT

Examen du sang	Contenu stomacal
Réaction de WASSERMANN	Selles
Sérosités	Recherches des bactéries
Sécrétions pathologiques	VIBRIONS et COCCI
Examens bactériologiques	Urines

SUR FROTTIS
Matériel stérilisé pour Prélèvements sur demande

Toutes Recherches, Études,
Travaux spéciaux pour MM. les Docteurs,
Études Anato-mo-Pathologiques,
Analyses des Produits Alimentaires, Analyses Industrielles

PEPTONATE DE FER ROBIN

Admis officiellement dans les Hôpitaux de Paris
(GOUTTES - VIN - ÉLIXIR)

contre l'ANÉMIE — la CHLOROSE — les HÉMORRAGIES

Combat avec succès *Diabète, Glycosurie, Lymphatisme*, toutes manifestations Scrofuleuses. Il active la nutrition.

Ne fatigue pas l'estomac. — Est entièrement assimilable.

Préconisé par toutes les sommités médicales de Paris et par le grand chimiste français BERTHELOT.

IODONE ROBIN

Iode organique physiologique assimilable,
véritable Peptonate d'Iode.

CONTRE

ARTHRITISME, ARTERIO-SCLÉROSE
ASTHME, EMPHYSÈME
RHUMATISME, GOUTTE

L'IODONE ROBIN est la seule combinaison
tirée à base de Peptone trypsique
20 gouttes correspondent comme effet
thérapeutique à 1 gr. d'iode de potassium.

INJECTABLE

Ampoules dosées à 0,02 cgr. et à 0,04 cgr.
d'iode par centimètre cube.

GLYCÉROPHOSPHATE GRANULÉ ROBIN

Glycérophosphates de Chaux
et de Soude

Le seul phosphate assimilable
ne fatiguant pas l'estomac.

Admis dans les Hôpitaux de Paris

RACHITISME, FAIBLESSE DES OS
CROISSANCE CHEZ LES ENFANTS
ALLAITEMENT, GROSSESSE
SURMENAGE INTELLECTUEL

Comprimés pour les diabétiques 0,15 cgr. de
Glycérophosphate de Chaux par comprimé.
Injectable : ampoules dosées à 0,10 cgr. de
Glycérophosphate de Soude par centim. cube.

BROMONE ROBIN

Combinaison de Brome et de Peptone
entièrement assimilable.

SPÉCIFIQUE DES

AFFECTIONS NERVEUSES

Traitement de l'INSOMNIE NERVEUSE

ÉPILEPSIE, NEURASTHÉNIE
MORPHINOMANIE

40 gouttes agissent comme 1 gramme
de Bromure de potassium.

Seule préparation de Brome injectable
Chaque ampoule est dosée à raison de 0,06 cgr.
de Brome par centimètre cube.

LABORATOIRES M^o ROBIN, 13, Rue de Poissy, PARIS

Universitaires, Professeurs !

Qui aimez les étudiants, désirez améliorer leur sort et voulez l'expansion de la science française ;

Littérateurs, Artistes !

Qui voulez le rayonnement de la Pensée et de l'Art français ;

Avocats, Docteurs, Hommes politiques !

Qui avez été étudiants et qui ne voulez pas l'oublier ;

Pères et Mères de famille !

Qui avez besoin de conseils, de renseignements universitaires ;

Etudiants !

Qui recherchez des amis, la vie à bon marché et des facilités dans l'existence journalière,
Qui voulez travailler et vous procurer à bon compte les ouvrages et cours de nos Maîtres,
Qui désirez compléter votre éducation morale, artistique et physique,

Aidez-nous à réaliser notre programme

en vous *inscrivant* à l'Association Générale des Etudiants de Paris en qualité
de membre *fondateur, perpétuel, honoraire ou actif,*

ou en vous *abonnant pour un an* à « l'Université de Paris »,

ou mieux en *accomplissant ces deux actes.*

Comme les ouvriers manuels, sachez entendre nos appels et défendre vos organes.

Nous publierons, au fur et à mesure de leur arrivée, les dons et adhésions qui parviendront au
Président de l'Association et au Rédacteur de " l'Université de Paris ".

Brasserie Steinbach

— 43, Boulevard Saint-Michel —

❧ CUISINE SOIGNÉE ❧

LAYALLÉ

PHOTOGRAPHIE de L'A

32 | Boulevard de Sébastopol | 32

Seul Fournisseur des Photographies

pour la Carte d'identité de Membre de l'A. depuis l'année 1897

—
REMISE DE 10 %

à MM. les Étudiants, Membres Honoraires, Membres Perpétuels et à leur Famille

Tous les clichés des Membres de l'A. sont conservés depuis 1905
Je puis toujours fournir des épreuves

REPRODUCTIONS ❧ AGRANDISSEMENTS

—> TRAVAUX POUR AMATEURS <—

ÉCOLE SPÉCIALE DES TRAVAUX PUBLICS, DU BATIMENT ET DE L'INDUSTRIE

Bourses des Ministères du Commerce, des Colonies, du Département de la Seine, de la Ville de Paris, des Compagnies de Chemins de fer, des Départements, etc. Subvention du Ministère des Régions libérées.

PARIS
3, Rue Thénard et 12, Rue Du Sommerard
Téléphone Gob. 08-65

ARCUEIL-CACHAN, près Paris
Téléphone 25

M. LÉON EYROLLES O. S., (I.)
Ingénieur-Directeur

GRANDS PRIX
dans toutes les Expositions Universelles et internationales (Londres, Bruxelles, Buenos Aires, Turin).

HORS CONCOURS
Vice-Prés. et Rapporteur du Jury intern. des Travaux Publics, TURIN 1911. Vice-Prés. du Génie civil, GAND 1913. Prés. du Génie civil, STRASBOURG 1919.

EXTERNAT ET MAISON DE FAMILLE (Cours sur place)

L'Enseignement sur place comprend deux établissements ayant un rôle distinct : à Paris, rue Thénard, se trouve le Siège des Cours et de l'Administration ; à Arcueil-Cachan, distant de quelques minutes de Paris, fonctionne la plus vaste Ecole d'application d'Ingénieurs existant en France et qui ne couvre pas moins de 74.000 mètres carrés.

Cette Ecole de plein exercice a trois spécialités constituant autant d'Ecoles supérieures d'Ingénieurs distinctes : Ecole supérieure des Travaux publics avec diplôme d'ingénieur des Travaux publics ; Ecole supérieure du Bâtiment avec diplôme d'ingénieur-architecte ; Ecole supérieure de Mécanique et d'Electricité avec diplôme d'ingénieur-électricien. Des cours techniques secondaires préparent aux Ecoles supérieures tout en donnant une instruction analogue à celle des Ecoles secondaires d'ingénieurs.

Une Section administrative reçoit les élèves qui se destinent aux grandes Administrations (Etat et Compagnies de chemins de fer).

MAISON DE FAMILLE

La Maison de Famille est placée dans des conditions exceptionnelles de salubrité, au milieu d'un superbe parc et en pleine campagne. En tous points analogue aux installations modernes de premier ordre, avec salles de bains, salles de douches, salon de coiffure, fumoirs et tous les jeux de plein air ; superbe foot-ball, plusieurs tennis, dont un tennis de match, skating et tennis couvert, etc., cet établissement unique justifie amplement son nom de « Maison de Famille ».

Il faut visiter cette maison pour se rendre un compte exact de sa situation merveilleuse en face le coteau des Hautes-Bruyères, de ses installations inspirées par le souci de la santé, du confort et du bien-être des élèves.

EXAMENS D'ADMISSION ET DE CLASSEMENT RENTREE A L'ÉCOLE

Tous les Elèves, avant leur entrée à l'Ecole, sont soumis à des examens d'admission qui ont pour but de n'admettre dans un cours que des élèves susceptibles de le suivre et de constituer ainsi des classes peu nombreuses et homogènes. Les examens d'admission ont lieu, chaque année, du 4^e lundi au 4^e samedi de Juillet et du 4^e lundi de septembre au 1^{er} samedi d'Octobre.

DIPLOMES APRÈS STAGES PLACEMENT DES ÉLÈVES, DAMES ADMISES

L'Ecole délivre comme consécration des études, et après un stage obligatoire d'au moins trois mois dans une entreprise ou dans un établissement industriel, des diplômes d'Ingénieur. Ces diplômes, entourés de pareilles garanties, sont tellement appréciés qu'il ne peut toujours être répondu aux nombreuses offres d'emplois faites par les industriels. Chaque année, l'Ecole reçoit près de 1.000 offres d'emplois.

L'Ecole prépare les femmes aux fonctions d'Ingénieurs dans les mêmes conditions que les hommes. Pendant l'année scolaire 1917-1918, cinq femmes ont suivi l'enseignement sur place, à titre d'élèves réguliers.

Frais annuels de scolarité
Externes : 1.100, 1.250 et 1.500 fr.

Les personnes habitant Paris ou de passage à Paris sont invitées à visiter l'Ecole d'application et la Maison de Famille d'Arcueil.

ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE (L'Ecole chez soi)

L'enseignement par correspondance créé par l'Ecole des Travaux Publics, sous le nom d'Ecole chez soi, n'a aucun rapport avec d'autres méthodes d'enseignement par correspondance qui s'ouvrent chaque jour. Cet enseignement, qui a exigé plus de vingt-cinq années d'efforts ininterrompus, se plie à toutes les situations, à toutes les exigences, évite tout dérangement à l'élève qui peut n'y consacrer que ses moments de loisirs. Il permet à tous de conquérir une situation ou d'améliorer une situation déjà acquise.

L'enseignement est individuel ; l'élève en fixe lui-même le commencement et la durée ; les leçons qu'il reçoit lui sont personnelles.

Le bagage de l'enseignement par correspondance se compose :

1° D'ouvrages édités par l'Ecole, spécialement pour le travail chez soi ;

2° De séries d'exercices englobant toute la substance des cours et exigeant pour être traités la connaissance approfondie de ces cours ;

3° D'un tableau de travail ou plan d'études fixant, chaque période de travail dont la durée varie de 8 à 15 jours, suivant le temps dont l'élève dispose, la partie du cours à apprendre et la série d'exercices à rédiger.

La marche de l'enseignement est très facile à comprendre. L'élève apprend d'abord la partie du cours indiquée par son plan d'études, traite ensuite les devoirs correspondants et les retourne à l'Ecole pour correction à la date indiquée. Ces devoirs, revêtus de notes, critiques et solutions du professeur, parviennent à l'élève, qui s'en pénètre et passe ensuite utilement à la tâche suivante, fixée par le tableau de travail. Un service spécial le rappelle, s'il y a lieu, à son plan d'études, le dirige et le conseille dans son travail.

Les professeurs enseignent par correspondance les cours qu'ils professent sur place. C'est la seule Ecole par correspondance qui jouisse de cet avantage.

CARACTÈRE SOCIAL DE L'ENSEIGNEMENT

L'enseignement par correspondance permet à tous de s'élever par l'instruction jusqu'aux plus hauts emplois. Au point de vue social, son influence déjà très grande aura une portée incalculable. Il s'adresse à toutes les catégories de travailleurs et compte des élèves de tous les âges et de situations les plus diverses. Les anciens élèves des grandes écoles de l'Etat : Polytechnique, Centrale, Arts et Métiers, etc. viennent souvent s'y compléter.

Pour ménager toutes les susceptibilités, la discrétion la plus absolue est observée, et même les personnes de l'entourage de l'élève peuvent ignorer qu'il s'instruit de cette façon.

Le prix de l'enseignement est basé sur un taux de 15 à 30 francs par mois.

RÉSULTAT DES ÉTUDES

Les études sont sanctionnées par un certificat de fin d'études. Pour les élèves qui suivent un enseignement industriel, elles peuvent être couronnées par les diplômes d'ingénieur des Travaux publics, d'ingénieur-architecte, d'ingénieur-électricien, d'ingénieur de mines, d'ingénieur-géomètre et d'ingénieur-topographe, délivrés après examen à Paris et sur la présentation de références professionnelles.

Ces diplômes sont tellement appréciés, que les offres faites par les Industriels dépassent les demandes d'emplois.

L'Ecole fournit de plus la presque totalité (90 à 100 pour 100) du personnel technique de l'Etat, de départements, des grandes villes, des Colonies, des Compagnies de Chemin de fer, etc., se recrutant par voie de concours publics.

Envoi gratuitement sur demande adressée à la Direction de l'Ecole, 1 et 3, Rue Thénard, des programmes généraux et des importantes brochures sur l'enseignement par correspondance et sur l'externat de la Maison de Famille. — Spécifier ce que l'on désire.

Rédacteur en Chef : Marcel BOSCH
Secrétaire de Rédaction : Jean MORISOT



L'UNIVERSITÉ

DE PARIS

Littérature
Arts
Sciences
Sports
Questions
Universitaires

Revue mensuelle illustrée de l'Association Générale des Étudiants

Adresse
téléphonique :
GOB. 07-40

ADMINISTRATION - RÉDACTION - PUBLICITÉ

MAISON DES ÉTUDIANTS

13 et 15, Rue de la Boucherie, PARIS (5^e)

31^e ANNÉE

COMITÉ DE PATRONAGE

- | | | |
|--|--------------------------|--------------------------------------|
| MM. Raymond POINCARÉ, Président d'honneur de l'Union des A. G. d'Étudiants de France. | Maurice DONNAY. | Mme la comtesse Mathieu DE NOAILLES. |
| Ernest LAVISSE, Président d'honneur de l'A. G. des Étudiants de Paris. | Georges DUHAMEL. | Ernest NOËL. |
| Paul DESCHANEL, Président de la Société des Elèves et Anciens Elèves de l'École des Sciences Politiques. | Léon EYROLLES. | Pierre DE NOLHAC. |
| Mme Juliette ADAM. | Abel FAIVRE. | Marcel PLANIOL. |
| Paul APPELL. | Gabriel FAURÉ. | Edmond POTTIER. |
| Alphonse AULARD. | Gustave FOUGÈRES. | Henri RABAUD. |
| Maurice BARRÈS. | Anatole FRANCE. | Mme RACHILDE. |
| Mlle Julia BARTET. | Henri GAUTIER. | Raymond RÉCOULY. |
| Louis BARTHOUD. | Charles GIDE. | Henri DE RÉGNIER. |
| Henry BATAILLE. | Edmond HARAUCOURT. | Salomon REINACH. |
| Tristan BERNARD. | André HONNORAT. | Charles RICHEL. |
| S. A. I. le prince Roland BONAPARTE. | Frédéric HOUSSAY. | HENRI-ROBERT. |
| Léon BONNAT. | Vincent D'INDY. | D ^r Henri ROGER. |
| Ferdinand BRUNOT. | Mme Colette DE JOUVENEL. | J.-H. ROSNY aîné. |
| Gabriel CHESNEAU. | A. F. KLEINE. | D ^r Emile ROUX. |
| Alfred CROISSET. | Mme Jeanne LANDRE. | Han RYNER. |
| Maurice CROISSET. | Gustave LANSON. | Henry SOULIÉ. |
| Mme Lucie DELARUE-MARDRUS. | F. LARNAUDE. | Georges SEM. |
| | Abel LEFRANC. | VALLÉE. |
| | Georges LEYGUES. | D ^r H. VINCENT. |
| | Pierre LOTI. | Georges WÉRY. |
| | Louis MANGIN. | Abbé WETTERLÉ. |
| | Mme Jane CATULLE-MENDÈS. | Adolphe WILLETTE. |
| | André MICHEL. | Léon XANROF. |
| | NICOLLE. | |

PRINCIPALES RUBRIQUES

- | | | | |
|-------------------------------|-----------------|-----------------------------|----------------|
| Chronique littéraire..... | J. BERTHONNEAU | Chronique théâtrale..... | { M. BOISELLE |
| Chronique scientifique..... | { A. BOURON | | { A. RIGAUD |
| | { M. HÉNON | Chronique sportive..... | { J. PETITJEAN |
| Chronique musicale..... | H. DARDENNE | | { H. HERPE |
| Chronique artistique..... | { A. MUHLEMANN | Chronique humoristique..... | { J. MORISOT |
| | { Joanny DURAND | Chronique judiciaire..... | { A. BISCARRE |
| Questions universitaires..... | F. BERTILLON | | |
| Vie matérielle et morale..... | M. BOSCH | | |

❧ SOMMAIRE ❧

PAGES LITTÉRAIRES. — <i>Souvenirs du Quartier Latin</i>	M. Raymond POINCARÉ.
VARIÉTÉS. — <i>Opinions</i>	M. Adolphe WILLETTE.
<i>Ne nous moquons pas de l'an 40.</i> Chanson illustrée par . .	M. Adolphe WILLETTE.
DESSIN. — <i>Malentendu</i>	J. MORISOT.
LES LETTRES. — <i>Livres et Revues</i>	J. BERTHONNEAU.
CAUSERIES SCIENTIFIQUES. — <i>L'Alimentation des Belges pendant la guerre</i>	MM. les Drs J. DEMOOR et A. SLOSSE, professeurs agrégés à la Faculté de Médecine de Bruxelles.
LA VIE ARTISTIQUE. — <i>A propos des Salons</i> . .	A. MUHLEMANN.
LE MOIS MUSICAL.	H. DARDENNE.
ECHOS & NOUVELLES.	
AU PAYS LATIN :	
TRIBUNE CORPORATIVE. — <i>A propos des thèses</i> . . .	M. BOSCH.
<i>Au pays des chats fourrés</i>	L. DUBREIL.
<i>Les Pions</i>	H. HERPE.
EN L'HOTEL DES ESCHOLIERS. — <i>Assemblée Générale du 17 Janvier 1920</i>	J. DE MONTRICHARD.
NOTRE BIBLIOTHÈQUE.	

TITRES et VIGNETTES d'Albert MUHLEMANN.

*Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.
Les articles et dessins paraissent sous la seule et entière responsabilité de leurs auteurs.*

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je, soussigné _____

Adresse _____

déclare souscrire à un abonnement de { un an
six mois à l'UNIVERSITÉ DE PARIS.
trois mois

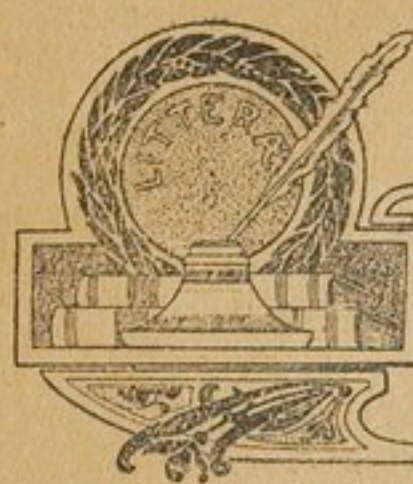
Ci-joint un mandat de _____ francs, au nom de M. LE RÉDACTEUR
EN CHEF de l'Université de Paris, 13 et 15, rue de la Bûcherie, Paris (V^e).

_____ le _____ 192
(SIGNATURE) :


(Ecrire très lisiblement.)

ABONNEMENTS

	Pour le Public			Pour les Membres de l'A		
	Seine et S.-et-O.	Départements	Etranger	Seine et S.-et-O.	Départements	Etranger
Un an.....	15 frs	16 frs	18 frs	6 frs	7 frs	8 frs
Six mois.....	8	8 50	10	3 50	4	4 50
Trois mois.....	4 50	5	6	2	2 50	3



PAGES LITTÉRAIRES



SOUVENIRS DU QUARTIER LATIN

En me demandant quelques lignes pour leur nouveau journal, les étudiants de Paris ont éveillé en moi, avec de très vieux souvenirs, des comparaisons mélancoliques. En moins d'un demi-siècle, ce n'est pas seulement la physionomie du quartier latin qui a changé ; ce sont aussi les mœurs des habitants. Un journal ! Lorsqu'en 1877, je prenais mes premières inscriptions à la Faculté de Droit et à la Faculté des Lettres, nous aurions été bien fiers, mes camarades et moi, d'en pouvoir publier un, mais nous n'avions même pas le droit de nous associer. Tout était alors en état de dispersion. Les Facultés vivaient séparées les unes des autres sans aucun lien universitaire. Les étudiants étaient condamnés à l'isolement. Ils pouvaient se réunir dans quelques conférences d'études, mais, pas plus que les ouvriers, ils n'étaient autorisés à former des groupements corporatifs. Les pouvoirs publics poussaient jusqu'à la manie l'esprit d'individualisme et voyaient avec une défiance inquiète les moindres tentatives d'association. Je me rappelle le décourageant accueil que j'ai reçu, lorsque, jeune révolutionnaire, j'ai eu la témérité de vouloir établir entre les conférences de Paris et celles de province des correspondances régulières. J'avais essayé de mettre tous les atouts dans mon jeu ; j'avais fait au Doyen l'aveu de ma témérité ; je l'avais prié de transmettre au ministère une demande respectueuse que j'avais rédigée avec quelques amis et dans laquelle nous nous prémunissions de notre mieux contre le reproche de porter atteinte aux traditions ou à l'esprit de discipline. Nous attendîmes impatientement, pendant quelques semaines, la réponse ministérielle. Nous n'avions pas conscience de notre audace et nous ne savions pas que notre initiative risquait d'ébranler les colonnes du temple. Mais l'administration veillait. Elle prit son temps pour nous répondre et sa réponse fut péremptoire. Il était défendu aux étudiants de Paris de correspondre avec les étudiants de province. Désappointés et mécontents, nous eûmes un instant l'idée d'arborer le drapeau de la révolte et de braver le gouvernement. Mais nous n'avions aucune organisation capable d'appuyer cette belle entreprise. Nous dûmes nous résigner et nous conservâmes de ce premier contact avec l'autorité suprême l'impression que le royaume de la justice n'était pas encore de ce monde.

Nous nous remîmes donc à cultiver notre jardin, c'est-à-dire à suivre nos cours. Ceux qui, comme moi, préparaient, à la fois, deux licences et fréquentaient, par suite, deux Facultés, éprouvaient tous les jours quelque chose d'analogue à ce que doivent ressentir les animaux amphibies, lorsqu'ils passent d'un de

leurs milieux dans l'autre. Il n'y avait rien de commun entre le Droit et les Lettres. C'étaient des éléments distincts, des contrées différentes, que dis-je ? des planètes qui s'ignoraient l'une l'autre. Le pays latin n'était pas alors traversé de rues larges et claires. Des ruelles sombres et étroites y dessinaient des enclos et y bordaient des bâtisses noircies qui ressemblaient à de vénérables monastères. La vieille Sorbonne, repliée sur elle-même, sommeillait dans un coin ; la Faculté de Droit, ramassée dans un angle, y tournait le dos comme un enfant mis en pénitence. J'étais sorti du Lycée Louis le Grand, qui était, à cette époque, une sorte de caserne grise et maussade ; j'avais fui l'internat avec toute la joie d'un mauvais sujet qui s'échappe d'une maison de correction et, lorsque je m'étais inscrit dans les deux Facultés, j'étais ivre de grand air et d'espaces libres. Mais, à peine assis dans les amphithéâtres, je me sentais de nouveau comprimé. A la Sorbonne, de savants professeurs parlaient éloquemment à des banquettes vides. A la Faculté de Droit, nous étions, au contraire, très nombreux, mais, pour la plupart, nous arrivions et partions sans nous connaître et ceux d'entre nous qui avaient contracté, au Lycée, dans l'étude de la philosophie, quelque goût pour les idées générales, étaient rebutés par la sécheresse d'un enseignement judaïque, qui s'attachait lamentablement à la lettre de la loi et n'ouvrait à l'esprit aucune vue sur les sommets. Seul, le hasard d'une rencontre à l'entrée ou à la sortie des cours, un sourire échangé à un lapsus du professeur, un voisinage accidentel à la bibliothèque, nous offraient un prétexte à conversation et donnaient à quelques-uns d'entre nous l'occasion de se rapprocher. C'est ainsi qu'un beau jour, je me trouvai côte à côte avec un gros garçon, attentif et laborieux, qui avait une magnifique auréole de cheveux bouclés, les sourcils drus et la mâchoire carrée. Il s'appelait Millerand. Lequel de nous deux adressa le premier la parole à l'autre ? Je ne sais plus. Mais de ces quelques mots fortuitement prononcés naquit une amitié dont nous espérons pouvoir, dans peu d'années, célébrer le cinquantenaire.

Je crois bien que, dès l'école de droit, Millerand songeait à la politique et jalonnait le chemin qui devait le conduire très vite au conseil municipal de Paris et à la députation de la Seine. Quant à moi, j'avoue qu'à cette date, la vie parlementaire et le barreau m'inspiraient une égale répulsion. Les lettres et les sciences pures me semblaient seules dignes d'occuper l'activité de l'esprit humain. Ceux de mes camarades qui s'intéressaient vraiment aux problèmes

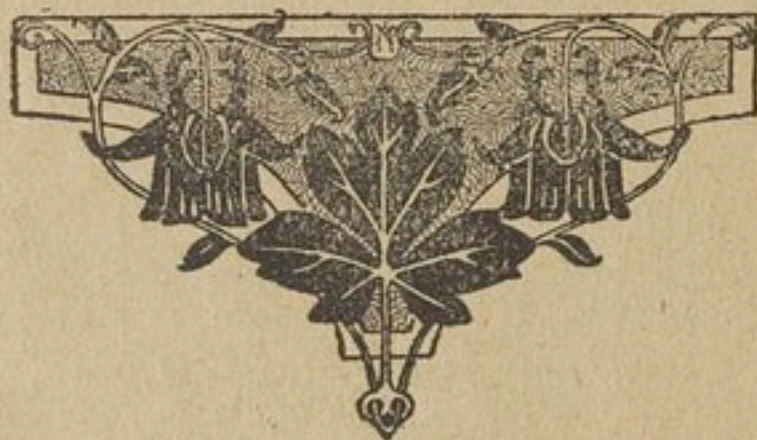
juridiques me semblaient se ravalier à une besogne inférieure et je ne me défendais pas d'avoir pour eux un peu de pitié ! Mon cousin germain Henri Poincaré était alors élève à l'École supérieure des Mines. Nous habitions deux petites chambres voisines dans un modeste hôtel du Boulevard Saint-Michel. Nous prenions ensemble nos repas à la pension Laveur et nous ne nous quittions guère que pour nous rendre chacun de notre côté à nos cours et à nos conférences. Tout le reste du temps, nous visitions les musées, nous allions au théâtre, nous déambulions dans la ville et nous faisons, tout en marchant d'un pas rapide, d'interminables causeries. Dans ces dialogues péripatéticiens, nous touchions aux sujets les plus variés, mais c'était toujours à la philosophie que nous revenions le plus volontiers. J'étais féru de métaphysique et Henri était alors tout imprégné de positivisme. Nous dissertions à perte de vue, surtout le soir, après dîner ; nous vagabondions au hasard, quelquefois fort avant dans la nuit ; l'entretien se poursuivait de trottoir en trottoir et, bien entendu, aucun de nous n'arrivait jamais à faire passer sa conviction dans l'esprit de l'autre.

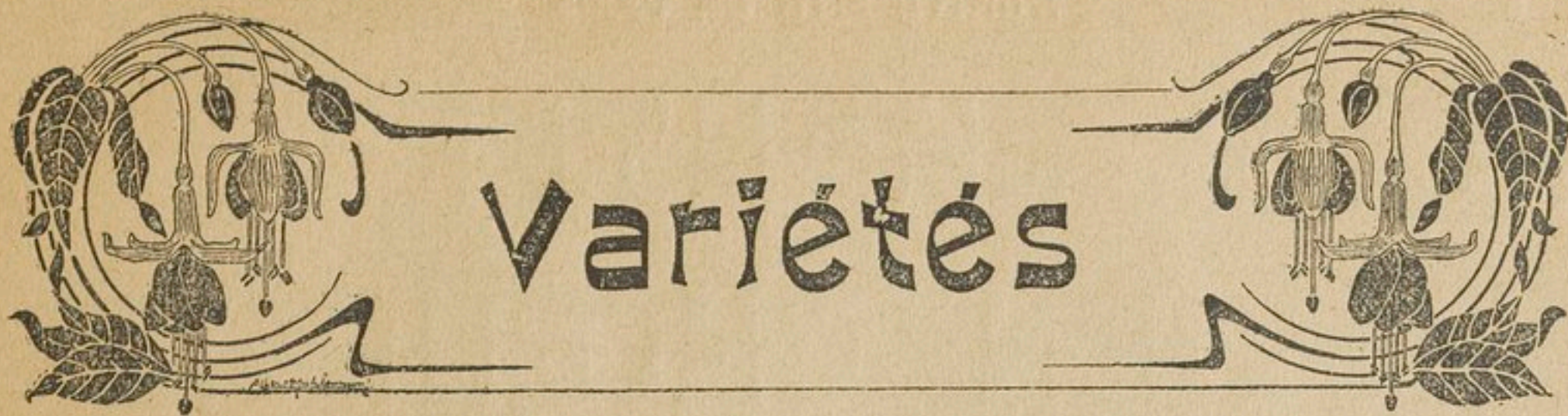
Je quittai Paris pendant une année pour accomplir, comme engagé conditionnel, mon service militaire à Nancy. A mon retour, je trouvai déjà une partie du quartier Latin en voie de transformation. Le pittoresque auquel j'étais habitué commençait à disparaître dans d'impitoyables embellissements. Les rues tortueuses étaient élargies et redressées, les vieilles façades étaient rajeunies, je me sentais tout dépaysé. Henri avait achevé son temps d'École et avait été nommé Ingénieur des Mines à Vesoul. Je dus renoncer à mes promenades philosophiques. J'achevai mon doctorat dans une demi solitude sans que diminuât

mon aversion pour les études de droit. Avant même d'avoir soutenu ma thèse, j'étais cependant conduit par le destin là où je m'étais si bien promis de ne pas aller : j'étais avocat et secrétaire de député. Quelques mois après, j'étais, avec Millerand, secrétaire de la conférence des stagiaires ; cinq ans plus tard, je le retrouvais au Parlement. Il avait réalisé son rêve ; une fatalité malicieuse avait dressé, au rebours de mes vœux intimes, tout le plan de mon existence.

Dans les sentiers nouveaux que j'ai malgré moi parcourus, les étapes qui m'ont ramené de temps en temps au quartier latin m'ont, du moins, consolé de n'avoir pas suivi, comme je l'eusse souhaité, la carrière du professorat et de n'être pas resté au milieu des étudiants. Jusqu'à l'hiver de 1918, la plus douce émotion que m'eût réservée la politique était peut être celle que m'avait donnée la présidence d'un banquet de l'association, au temps lointain où j'étais Ministre de l'Instruction publique. Depuis lors, j'ai connu en Lorraine et en Alsace des heures plus émouvantes, notamment lorsque, à l'inauguration de l'Université française de Strasbourg, j'ai présidé le congrès national des Etudiants. Dans mes années d'École, ma pensée assombrie par la défaite, traversait sans cesse la frontière que nous avait imposée le traité de Francfort et, quand je descendais de mes nuages métaphysiques, je ne voyais pas à ma génération d'autre raison de vivre que l'espoir de recouvrer nos provinces perdues. Lorsqu'on a eu la joie de retrouver réunies, dans Strasbourg, la jeunesse d'Alsace et celle du reste de la France, peut-on demander encore quelque chose à la vie ?

RAYMOND POINCARÉ.





Variétés

OPINIONS

« Les vieux, même les plus intelligents, ont une tendance naturelle à vouloir que les jeunes marchent dans les mêmes voies qu'ils ont suivies. »

SALOMON (de l'Institut).

Il y a des vieux qui pensent conserver la faveur auprès de la jeunesse en lui faisant ainsi la cour...

Il existe sur un vieux cadran solaire, cette devise que M. Salomon Reinach, en sa qualité d'antiquaire averti, ne devrait pas ignorer : « Le passé est la prédiction de l'avenir ».

Exemple — En 1863, à l'âge de six ans, je chantais ce refrain que j'avais entendu à l'Alcazar d'été et qui était alors si populaire :

« Je suis l'âme de la Pologne,
« Son droit, sa liberté chérie,
« Je suis la patrie meurtrie,
« Je suis celle qui ne meurt pas » !

Autre exemple pour engager à marcher dans la voie des anciens :

Un jour, un certain boueux vint me trouver à l'époque où j'étais encore moderne et Directeur angoissé du journal « Le Pierrot » et il osa me proposer une campagne plutôt déplaisante. La somme qui devait en être la rémunération pouvait sauver mon

pauvre journal et j'étais sur le point de l'agréer quand, par bonheur, il me revint à l'esprit ce qu'en pareille circonstance, avait répondu Villiers de l'Isle-Adam. Comme il était demandé à cet écrivain grand mais pauvre, de faire son prix : « Mais il est fait, depuis dix-neuf cents ans, Messieurs, c'est... trente deniers ! » Ah ce jour-là, comme la joie de marcher dans la voie de ce vieux brave, valait bien, pour moi, les dix mille francs qui passèrent sous le nez du « Pierrot ».

Non, même jeune, je n'ai jamais, rejeté le passé. Mais si j'aime la vieille cuisine, les vieux vins et si j'ai une préférence pour le fauteuil Voltaire, je rejette, avec horreur, celui qui servait à la « question » et j'admire l'ingéniosité de celui du dentiste d'aujourd'hui. Je viens de parler de la vieille cuisine, française bien entendu. Oui, allez donc vous passer du livre de cuisine, qui n'est composé que des recettes de nos grand' mères, pour bien vivre ?

Bien sûr, il ne faut suivre les vieilles que lorsqu'elles vont à la cuisine et les vieux quand ils vont à la cave, c'est alors que.....

« Nous y trouverons leur poussière
« Et le parfum de leurs vertus »

C'est, pour tout dire, la joie et l'honneur.

A. WILLETTE.

MALENTENDU, par J. Morisot.



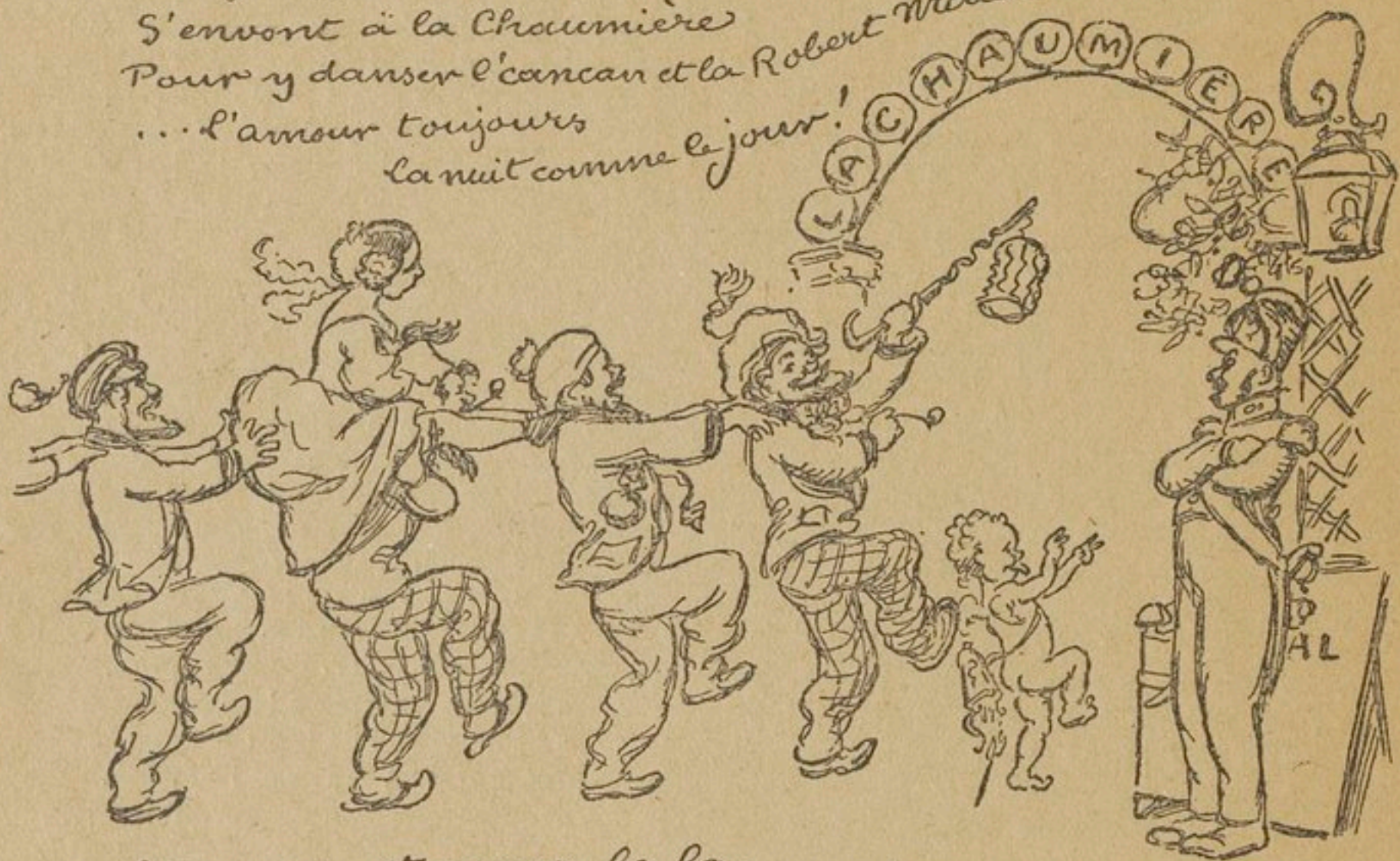
— Pourquoi vous êtes jaune, ma brave dame ?... Mais tout simplement parce que vous faites des calculs !

— Oh ! vous croyez, Docteur ? Mais je sais à peine faire une addition !...

POUR CHANTER EN CHŒUR !...

« Ne nous moquons pas de l'an 40 !... »

Messieurs les Étudiants
S'en vont à la Chaumière
Pour y danser l'canon et la Robert Macaire...
... l'amour toujours
la nuit comme le jour !



Et youp et youp la la
et youp et youp la la !



Les yeux de ma Lucie
Sont des portes cochères
Où l'on y voit écrit
Appartement à faire. —
L'amour toujours, la nuit comme le jour !
Et youp et youp la la
et youp et youp la la !

Suite

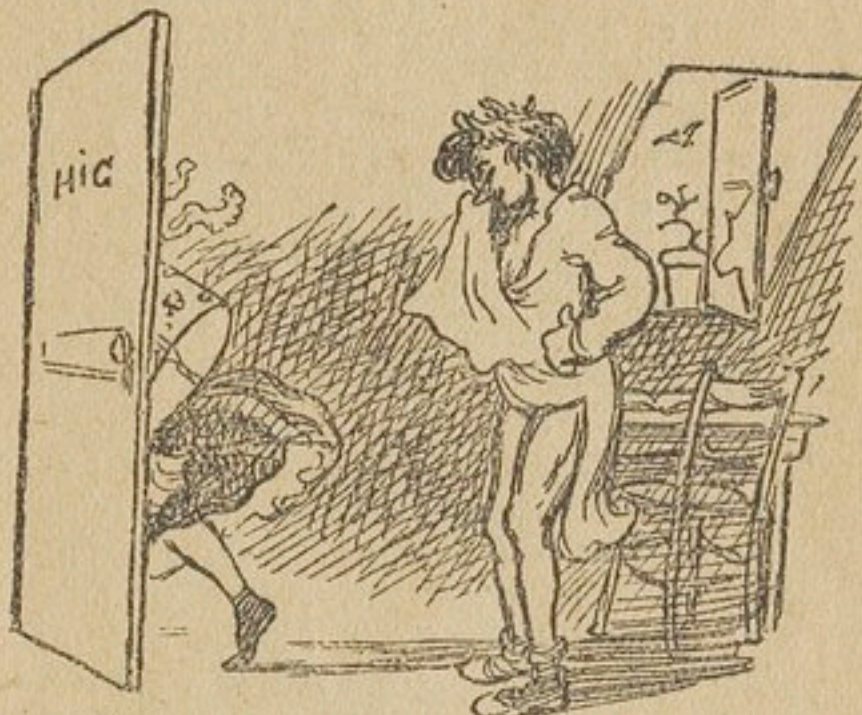


Mon père est à Versailles
 Ma mère est à Paris
 Et moi je suis ici
 Couché dessus la paille!
 L'amour toujours
 La nuit comme le jour!

Et youp et youp la la
 Et youp et youp la la!



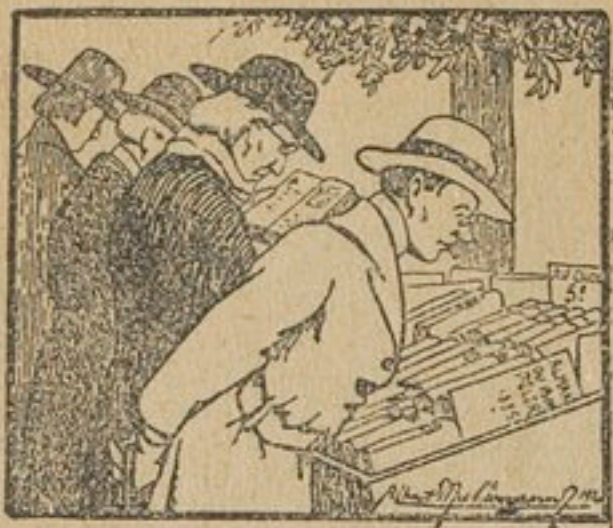
Quand on n'a plus d'argent
 On écrit à son père
 Qui vous répond ch'noyran
 Il n'fallait pas tant faire...
 L'amour, toujours,
 La nuit comme le jour!
 Et youp et youp la la,
 Et youp et youp la la!



Quand on a tout perdu
 Et qu'on n'a plus d'espoir
 On prend le pan de sa chemise
 Pour s'en faire un mouchoir...
 L'amour, toujours,
 La nuit comme le jour!
 Et youp et youp la la,
 Et youp et youp la la!

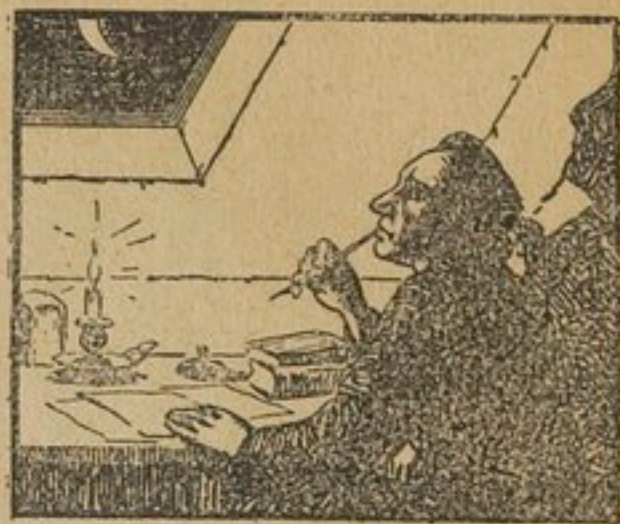
A MEM les Etudiants
 A. Willette
 1920





Les Lettres:

Livres & Revues



BERTRAN DE LA VILLEHERVÉ :

Baculard d'Arnaud et ses théories dramatiques

(Ed. Champion, éditeur)

C'est un grand livre in-octavo ; la couverture en est de parchemin et un revêtement transparent protège la fragilité de son titre en belle capitales noires et rouges. Le papier de choix, la typographie minutieusement étudiée montre avec quel vigilant scrupule on a veillé aux moindres détails, quelle " pietas " a présidé à la naissance de ce livre, au début de sa fortune. Il prend à mes yeux l'apparence d'un ex-voto et il semble bien qu'il soit cela avant tout. C'est l'exécution de la dernière volonté d'un mort, plus exactement la réalisation du vœu d'un disparu, un hommage rendu à sa mémoire avec fidélité et respect.

Ce livre est d'un de nos camarades : Bertran de la Villehervé, mort à dix-neuf ans le 23 février 1919, lors de l'épidémie de grippe. Peu de nous l'ont connu, car l'A. ne le compta que quelques semaines parmi ses membres ; mais il suffisait de l'approcher pour rapidement apprécier l'intellectuel et estimer le camarade. Je l'avais rencontré pour la première fois au cours de thème latin que faisait alors M. Durand. Placé par le hasard à ses côtés, nous nous étions senti attirés l'un vers l'autre bien que je fusse son aîné de plusieurs années. Vieil étudiant de Sorbonne un peu désabusé, j'avais été surpris de son érudition déjà solide et touché de son enthousiasme juvénile et candide devant les horizons que lui ouvraient certains cours. Je venais alors de terminer mon diplôme d'études. Quelques " tuyaux " sur l'examen, mon admiration pour les maîtres qui m'y avaient aidé et qui étaient précisément ceux sur qui s'était porté son choix, nous avaient fait sympathiser de suite. Pour satisfaire son goût de l'érudition et de la précision scientifique, je lui avais indiqué l'École des Hautes-Études dont j'avais tâlé l'année précédente. Nous étudions de concert Plaute et la métrique ionienne sous la haute, mais paternelle direction de M. Havet que nous pourchassions avec une ardeur acharnée des Hautes-Études à la Sorbonne et de la Faculté au Collège de France. Je le perdis un peu de vue lorsque je fus chargé de la classe de 3^e au Lycée Lakanal comme délégué et ce fut en revenant à la Sorbonne que j'appris avec stupeur ce douloureux événement. Bertran de la Villehervé avait été emporté par la grippe. Quelque temps après, je sus que quelque chose de lui subsisterait. Son diplôme presque entièrement rédigé, paraîtrait, édité par des mains pieuses. C'est lui que j'ai entre les mains, un essai sur Baculard d'Arnaud et ses théories dramatiques.

Cela peut paraître un sujet assez singulier. L'auteur du *Comte de Comminges* ou de *Mérival* ne semblait pas devoir tenter un jeûne, plutôt avide de s'attacher à une tâche colossale. Sans doute les raisons qui avaient présidé à ce choix devaient être celles qui avaient imposé à l'auteur de ces lignes l'étude d'Ulrich Guttin-guer, c'est-à-dire : la décision d'un professeur. Mais

le diplôme est le premier ouvrage sérieux d'un étudiant ; il s'y adonne avec une passion neuve, désireux d'accumuler les obstacles pour pouvoir ensuite les franchir. La perspective de piocher une veine presque intacte est un stimulant actif et fait trouver un intérêt puissant dans toute tâche même la plus ingrate.

L'était-elle d'ailleurs ? Je ne le crois point. C'était un personnage curieux, ce Baculard d'Arnaud. Il est bien le représentant de ces écrivains du XVIII^e siècle, licenciés et philosophes, brouillons et dogmatiques, maniant délibérément des théories qui devaient faire explosion plus tard au grand dam de beaucoup d'entre eux — les plus innocents. D'Arnaud fut tour à tour poète, romancier, dramaturge. Il écrivit comme tous les auteurs respectables de cette époque quelques obscénités, fit le petit stage obligatoire à la Bastille, et, comme son illustre maître, à la bourse de qui, d'ailleurs, il avait souvent recours, partit " *pe de libero* " à la cour du roi de Prusse, croyant saisir enfin la fortune qu'il pourchassait depuis sa sortie du collège d'Harcourt. Il fut expulsé par Frédéric II à peu près dans les mêmes formes que Voltaire, mais malheureusement n'était point comme lui en mesure d'acquiescer des propriétés. Toujours sans le sou, quémandeur, ami de Voltaire ou de Fréron suivant la rétribution, il sut cependant se montrer toujours pitoyable aux petits et aux faibles. Sa bonté s'affirma même à une époque où la charité — mal interprétée — pouvait coûter la tête. Traduit devant le tribunal révolutionnaire pour avoir abrité un émigré, il s'en tira avec deux mois de détention, grâce à sa chance et peut-être aussi à sa renommée littéraire. Tandis qu'il attendait, anxieux, son arrêt, les Comédiens de la Nation reprenaient *le Comte de Comminges*. Une fois relâché, il vécut tant bien que mal des secours que lui donnaient les amis qu'il avait su se garder par sa pitié et son obligation, et de la pension qu'il touchait au Ministère de l'Intérieur sur le fonds accordé aux Gens de Lettres et aux Savants. Sa mort, survenue en 1805, coïncida avec un anniversaire glorieux : 9 novembre, 18 Brumaire. Il laissait un fils, modeste employé d'administration, et une veuve qui ne dut qu'à la générosité de l'empereur, de ne pas mourir de faim.

C'est le récit de cette vie tourmentée qui forme la première partie de cet ouvrage, récit écrit d'une plume alerte et avec un minutieux souci d'exactitude. Rien n'est avancé sans document à l'appui et de ce fait certaines lacunes sont comblées, certaines erreurs rectifiées. (1)

La seconde partie traite de Baculard écrivain. Il fut souvent pillé et bien des auteurs le mirent à contribution. Cela signifie-t-il qu'il eut du talent ? Il fit école, nous dit de la Villehervé, des disciples le suivirent, des imitateurs le copièrent, des ennemis le couvrirent d'injures. Il eut des idées et les érigea en théories. Il voulait remettre le théâtre à l'école de la vie, se retranchant derrière l'autorité des tragiques grecs, de " Corneille en général et Racine presque

(1) Cf. page 68 : acte de décès.

toujours" pour réclamer la simplicité. Écoutons le :
 « Donc pour que vous puissiez étudier les caractères,
 « montrer dans leurs mobiles et dans leurs détermi-
 « nations les âmes de vos personnages, communiquer
 « aux spectateurs les émotions mêmes qui vous pos-
 « sédaient quand vous écriviez, et que votre Drame
 « les leur fasse partager, abandonnez-moi promptement
 « tout ce qui n'est qu'adresses, malices, roueries,
 « métier, fût-ce le plus subtil. Homme, vous parlez à
 « des hommes, vous n'avez pas à les tromper. Les
 « ruses, les détours ne comptent pas ici. Vous les
 « rejeterez, vous serez loyal, vous serez vrai, et pour
 « n'y point faillir, vous serez simple. La simplicité
 « de l'action est la première loi du poète du théâtre. (1)

Comme conséquence logique du principe de simplicité, pas de scènes de bouffonnerie à côté de scènes tragiques ; que le drame soit un dans toutes ses parties ; — ne craignons pas d'en user largement avec l'unité de lieu pour éviter les longs récits d'actions qu'il vaut mieux mettre sous les yeux du spectateur ; — et repoussons les "accessoires" c'est-à-dire les tirades vides et les inutiles développements. L'auteur nous définit ainsi le drame tel que le conçoit d'Arnaud : « une action forte, douloureuse, très simple, aussi simplement peinte, mais avec énergie, sans ornements rapportés ni parti pris d'étonner, qui soit la nature même, sentiments et passions, et ne touche que par l'exacte et évidente vérité de sa peinture. » (2)

Une question restait à poser : le succès a-t-il récompensé le novateur ? Sur ce point, notre camarade répond affirmativement et le démontre pièces en main. *Coligny, Comminges, Euphémie, Fayel, Mérival* connurent la popularité, mais ce fut surtout un triomphe livresque. Les pièces furent d'abord imprimées et l'auteur dut attendre parfois plus de vingt-cinq ans avant de voir ses créations vivre de la vie factice de la scène. Les représentations en furent nombreuses et les éditions aussi ; les traductions même ne manquèrent point. La critique fut favorable et les auteurs suivants y puisèrent même effrontément. (3)

Cet ouvrage sérieux et documenté, écrit dans une langue ferme et précise sera précieux pour tous ceux qu'intéresse le théâtre du XVIII^e. Il complète sur certains points le *Nivelle de la Chaussée*, de M. Lanson et met en lumière beaucoup de détails (par exemple l'origine du théâtre national). (4) Sans doute il n'est point parfait. On sent que son auteur n'a pu le revoir. Il aurait probablement ajouté une conclusion sur l'ensemble de l'œuvre de Baculard, et un jugement personnel sur son théâtre tout entier. On regrette de ne les y point trouver. Tel qu'est ce livre, il rendra de nota-

bles services aux étudiants. C'est peut être ce qu'eût désiré le plus Bertran de la Villehervé et c'est ce qui nous rend sa disparition encore plus sensible.

* * *

EMMANUEL BEAU : *Etapes*

(Figuière, éditeur)

Autre livre d'un de nos camarades, un des officiels de l'A. Notre ancien président de la Section des Lettres nous donne une plaquette éditée avec le goût habituel de M. Figuière. *Etapes*, tel est le nom de ce recueil, a été conçu pendant les permissions et le séjour au front.

Je ferai quelques réserves sur la facture. Mon "comitard" ne m'en voudra certainement pas si mon amour de la tradition me fait lui reprocher avec une véhémence âpreté de faire rimer ensemble des pluriels et des singuliers, licence courante actuellement, mais que je condamne au nom d'une norme qu'il trouvera sans doute désuète et surannée. Je louerai surtout en ces poèmes la justesse de notation de certains paysages qu'un vers seul suffit à évoquer :

L'aube terne au-dessus des villes endormies.

et aussi l'inspiration de certaines pièces.

L'une d'elle m'a particulièrement intrigué. Sans titre, adressée à Mademoiselle J. G., elle n'est plus une impression de bivouac, de quartier ou d'auxi, mais bien plutôt le reflet de quelque soirée intime. Ces vers vous passeront sans doute sous les yeux, Mademoiselle J. G., vous serez heureuse et fière de voir cet hommage rendu à votre pose "abandonnée", vous en voudrez un peu — oh ! si peu — à l'auteur, de sa hardiesse, d'avoir imprimé vos initiales, d'avoir révélé vos promenades furtives à son bras. Mais vous lui saurez gré d'avoir gardé la mémoire de ces minutes "de grâce et de câlinerie" passées auprès de vous et d'en avoir fait

Autour de votre souvenir

Ainsi qu'un long collier d'images enlacées

Peut-être ce livre sera-t-il un point de départ...
 Habent sua fata libelli.

Pour terminer ces lignes j'engagerai nos camarades à suivre l'exemple de Beau. Qu'ils n'hésitent pas à faire des livres et à me les envoyer. L'A. est une mère pour ses étudiants, une grand-mère pour leurs œuvres ; elle les accueillera, les choiera ; elle leur donnera une place dans sa bibliothèque (5) et ne leur ménagera pas les souhaits de bienvenue dans l'*Université de Paris*.

J. BERTHONNEAU.

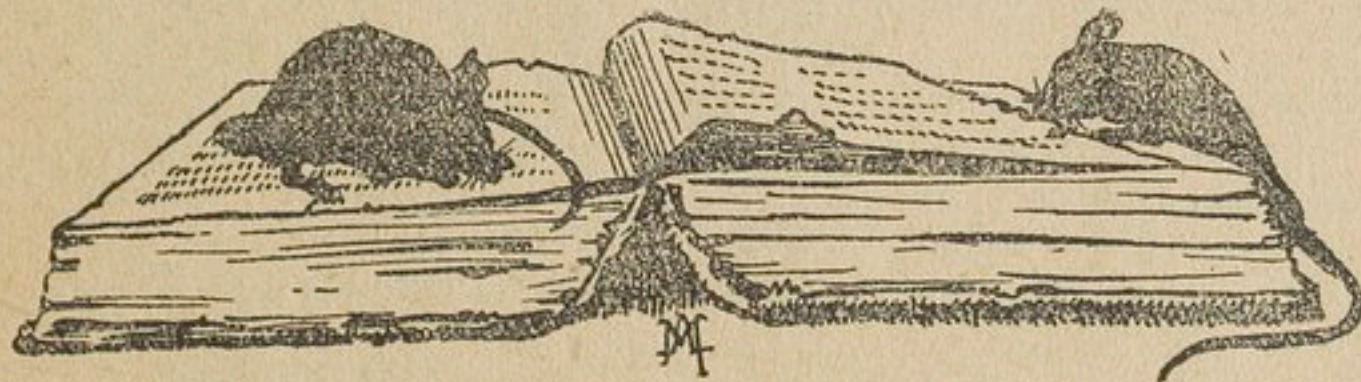
(1) Cf. page 88.

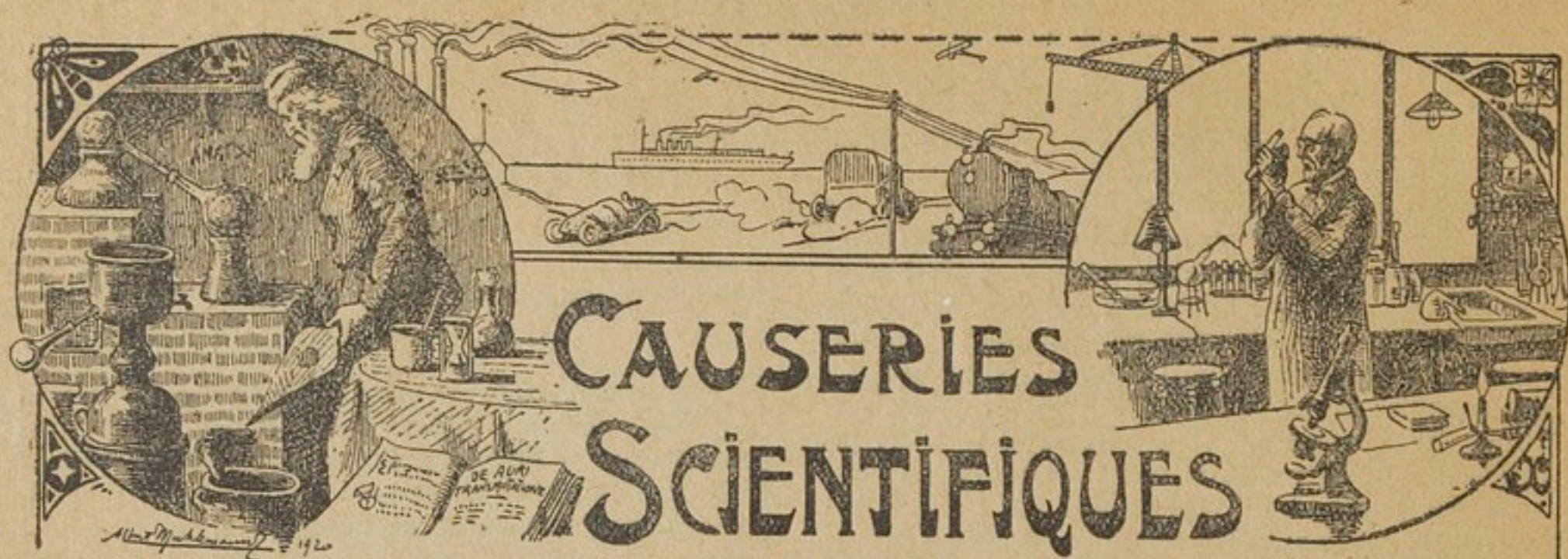
(2) Cf. page 92.

(3) Cf. page 108, pour les plagats de M. J. Chénier.

(4) Cf. page 100 sqq.

(5) Acte des plus méritoires, vu l'exiguïté du terrain disponible. (C'est le Bibliothécaire qui parle).





L'Alimentation des Belges pendant la Guerre et ses conséquences

par les Professeurs J. DEMOOR et A. SLOSSE

Au cours de leur séjour à Bruxelles, en mai dernier, les étudiants en médecine de Paris, délégués par l'Association générale des Etudiants, eurent le rare plaisir d'applaudir M. le professeur Demoor, dans l'exposé qu'il leur fit de son travail, si plein d'un grand intérêt physiologique et sociologique et résumé ci-dessous, ainsi qu'il le fut déjà, le 24 Avril 1920, devant l'Académie royale de médecine de Belgique.

Des enquêtes poursuivies, au milieu de nombreuses difficultés résultant de l'occupation, par les docteurs Hougardy et Cousot, M^r Vinck, et les auteurs eux-mêmes, il résulte que, dès 1916, à Liège, à Dinant, à Ixelles, à Namur et à Bruxelles, l'homme moyen avait journellement à sa disposition 1400 à 1500 calories et 35 grammes d'albumine (en grande partie d'origine végétale).

Ce régime, très insuffisant, amena un sérieux fléchissement de la santé, que le professeur Lucas, envoyé par le Comité américain en 1916 en Belgique, signala dans son rapport adressé à M. Hoover.

* * *

Le Comité national, qui dirigea l'alimentation, comprit, dès le début des hostilités, qu'après avoir accordé à l'unité belge, la ration la plus forte qu'il était en mesure de distribuer — on vient de voir qu'elle était très insuffisante — il devait protéger et soutenir spécialement les enfants.

Le physiologiste de Londres oppose le régime allemand actuel, et ses conséquences, à ce qu'il croit avoir existé en Belgique au cours de la guerre. D'après lui, il résulte du programme dressé par la Commission américaine, en ce qui concerne l'alimentation de la Belgique, que le Belge aurait eu pendant la guerre 2,842 calories (2,274 calories par unité). D'après lui, aussi, la santé de nos populations ne fut guère atteinte et les cas de "sous-nutrition" furent rares.

Mais les professeurs belges répondent à leur collègue anglais en lui demandant pourquoi il ne s'est pas informé directement au sujet de ce que fut l'alimentation réelle en Belgique ? Que signifie un programme ? En temps de guerre, quand les arrivages sont irréguliers, et quand les productions du sol et autres sont constamment accaparées par l'ennemi, ce qu'il faut considérer, c'est l'aliment réellement accordé à l'homme et non celui qui est prévu comme devant

être fourni. Or, les faits sont là : le Belge a vécu les années de guerre avec 1400 - 1500 calories.

Si le professeur Starling avait fait en Belgique la même enquête qu'il poursuivait en Allemagne, il aurait constaté que la tuberculose et la débilité avaient fait des progrès considérables, et que toutes les misères décrites par le professeur Lucas en 1916, s'étaient accentuées au cours de 1917 et 1918. Il aurait rencontré des populations abimées par une occupation affreuse, ayant conservé, avec leur énergie morale, la haine de l'ennemi, mais présentant une santé très affaiblie et chancelante.

Si le professeur Starling avait fait cette enquête, il n'aurait probablement pas ajouté à son intéressant rapport les quelques considérations relatives à la Belgique qui y figurent actuellement.

Il se chargea de l'alimentation des enfants de 0 à 1 an, et accorda un supplément de ration aux femmes enceintes et aux mères-nourrices. Il organisa ensuite des repas complémentaires pour les débiles congénitaux et les enfants atteints de débilité acquise. En février 1918, il avait distribué, dans 435 localités du pays, 11.343.000 repas de 600 à 825 calories, à menus variés, aux enfants de 3 à 16 ans. Il institua, en 1916, le repas scolaire, distribué à la fin de la guerre à 1.174.000 enfants, et représenté par 70 grammes de pain, 5 grammes de saindoux et du lait (quand il ne faisait pas défaut !).

Tel fut donc le régime alimentaire belge au cours de la guerre. Régime insuffisant, devant entraîner de grandes misères ? Quelques faits choisis parmi ceux détaillés par les auteurs justifieront cette affirmation.

I. Enfants de 0 à 1 an.

Grâce aux soins dont la première enfance fut entourée, l'entérite disparut, et la mortalité diminua en 1915 et 1916. En 1917 et 1918, elle remonta sans atteindre cependant le taux d'avant-guerre. Mais la diminution de la mortalité ne prouve pas que les enfants fussent plus forts que normalement et que le régime général fût bon. Les bébés naissaient, en effet, avec un poids de 2.500 grammes (Anvers et Bruxelles), inférieur au poids moyen normal de 3.000 grammes et manifestèrent une mortalité exagérée par débilité congénitale. Leur développement (taille et poids) fut insuffisant. En somme, la vie individuelle des enfants put être protégée, mais leur vie héréditaire subit une dépression marquée.

II. Enfants de 1 à 6 ans.

Le rachitisme se développa beaucoup et prit une intensité inconnue antérieurement dans le pays.

III. Enfants de 6 à 14 ans.

Leur développement fut fortement retardé. A Bruxelles, la moyenne des poids et des tailles, aux différents âges, à la fin de la guerre, était inférieure à la normale d'une quantité correspondante à la croissance d'une année. L'enfant moyen, au bout des quatre années de guerre, était donc retardé d'un an dans son évolution. Les observations du docteur Dubois prouvent qu'il en fut de même à Liège.

IV. Enfants des orphelinats.

Les orphelins furent spécialement examinés en mai 1918. Dans deux orphelinats d'Hérenthals, que nous prenons comme exemple, le régime était de 1.341 calories (30 grammes d'albumine et 17 grammes de graisse) dans l'un, et de 1.871 calories (58 grammes d'albumine) dans l'autre. Or, dans le premier, les deux tiers des élèves étaient en dessous de la moyenne normale du poids, de la taille et du rapport taille-poids, et dans le second la moitié des sujets étaient en déficit. Ainsi donc, malgré tous les soins dont ils étaient entourés, ces deux groupements renfermaient trois quarts ou une moitié d'élèves fortement entamés au point de vue physique. Or, avant la guerre, dans une école communale du quartier le plus pauvre de Bruxelles, un quart seulement des enfants présentaient une telle infériorité !

V. Adultes

La mortalité s'exagéra au cours de la guerre, faiblement en 1916, fortement en 1917 et 1918. Sans doute, la grippe et la tuberculose firent de grands dégâts, mais les cas de décès par affections rénales et cardiaques par exemple, augmentèrent aussi beaucoup. La résistance organique avait faibli et l'organisme luttait donc très faiblement contre la maladie.

Que les adultes fussent déprimés, c'est incontestable. L'homme moyen avait perdu plus de 10 kilogrammes (Bruxelles et Liège). En 1916, sur 600 malades mentaux, traités dans la colonie agricole de Ghzel, on avait relevé déjà une perte moyenne de poids de 4 k. 200. La dénutrition était manifeste ; les études du docteur Breuer le prouvent. Les observations faites par le professeur Dr P. Vandervelde et le docteur Cantineau sur les civils déportés et ultérieurement ramenés en Belgique, montrent qu'aux misères résultant de la vie pénible sur place, s'ajoutaient celles de la misérable existence, imposée par l'occupant, aux nombreux civils exportés, emprisonnés, etc.

Le professeur Starling, dans le rapport présenté au parlement anglais et relatif à l'enquête qu'il fit en Allemagne après l'armistice, signale que l'homme moyen en Allemagne dispose de 1.500 + 200 calories (trouvées dans les légumes cultivés) + 300 calories accordées aux travailleurs (45 grammes d'albumine, 15 à 20 grammes de graisse), insiste sur ce que cette ration a d'insuffisant, et montre que la santé générale est compromise, que les enfants et les adultes souffrent.

N. D. L. R. — M. le Professeur Emile Roux, membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie de Médecine, membre du Comité de Patronage de l' " Université de Paris ", Directeur de l'Institut Pasteur de Paris, dont le nom reste attaché aux plus belles découvertes scientifiques et dont l'œuvre toute d'humanité en a fait l'une des grandes figures de notre siècle, a été élevé récemment à la dignité de Grand-Croix de la Légion d'Honneur.

Qu'il nous soit permis, à cette occasion, de renouveler à notre cher et vénéré Maître, l'expression sincère de toute la joie que nous ressentons de cette nomination et de toute l'estime que nous lui avons toujours témoignée.

Ferments lactiques

Oto-Rhino-Lactéol
du Dr BOUCARD

coryza, rhinites-otites

Échantillon. Écr. Dr BOUCARD, 30, Rue Singer PARIS XVII



LA VIE ARTISTIQUE

SALONS

ET

EXPOSITIONS

A propos des Salons

« Tous ces gens-là feraient bien mieux de vendre de l'épicerie que de faire de la peinture ! » s'exclamait un jour au Salon des Artistes Français une dame qui passait près de moi. La dame étant seule, je crus poli d'esquisser un sourire — un sourire d'autant moins compromettant que la dame était vieille et qu'au surplus je ne me souciais point d'entamer avec elle une controverse esthétique...

Et pourtant j'aurais dû, Madame, vous dire que vous fûtes un tantinet injuste !

* * *

Je sais bien qu'il est actuellement de bon ton de vilipender le Salon des Artistes Français et, par cela même l'art Académique dont il est traditionnellement le lieu d'exposition.

Ce n'est certes pas sans raison qu'on reproche à son jury son esprit de coterie, son intransigeant dogmatisme et son respect immodéré des traditions académiques — du « style pompier » disent plaisamment les modernistes. Il est avéré que la plupart des œuvres exposées à ce salon trahissent plus de savoir que de recherche, plus de virtuosité que de profondeur, plus de ficelles de métier que de probité artistique, plus de fidélité aux dogmes de l'Institut que d'originalité ; il est indéniable que toutes ont entre elles un petit air de parenté qui ne laisse pas d'agacer — l'air honnête et propre de bons devoirs d'écoliers... auxquels, du reste, s'ils ont bien suivi les préceptes des Maîtres, un « jury compétent » décernera des prix !

Mais il n'en reste pas moins qu'il est, à ce salon — ne vous déplaît, Madame — de bons artistes qui feraient peut-être de très mauvais épiciers ! On ne saurait méconnaître au surplus que les Artistes français possèdent pour la plupart la technique de leur art mieux que beaucoup d'exposants de salons moins officiels : c'est déjà quelque chose — mais ce n'est pas tout, et beaucoup trop, hélas ! s'en tiennent là.

* * *

Il semble bien qu'à cet égard le salon de la Société Nationale soit plus intéressant, dans son ensemble que son rival, parce que plus éclectique dans le choix des œuvres qu'il nous offre chaque année et plus ouvert, sans trop d'exagération toutefois, aux audaces des « Jeunes ».

Si les grandes compositions historiques ou allégoriques y sont rares, les œuvres personnelles et originales y abondent et l'on y trouve, sinon des chefs-d'œuvre qui s'imposent, du moins une variété d'inspiration, de facture et de style qu'on ne trouve pas

au Salon des Artistes Français sur lequel semble planer l'uniforme et solennel ennui qui plane sur une séance plénière des cinq Académies.

A la Nationale, on a généralement l'impression d'un art plus vibrant, plus senti, plus personnel et par cela même plus vivant.

* * *

Car l'Art, pour vivre a besoin de se renouveler, de ne pas rester figé dans les règles d'une esthétique étroite. Cela ne veut pas dire toutefois qu'il faille, sous couleur de modernisme, se pâmer d'admiration devant tout ce qui n'est pas du « déjà vu. »

Il semble bien, précisément que de plus en plus le succès risque de s'en aller aux productions hâtives et tapageuses d'artistes dont le talent, ni même l'expérience technique ne répondent à la hardiesse. Il fut un temps où l'on allait au Salon des Indépendants ou au Salon d'Automne pour rire de bon cœur devant des élucubrations outrancières des « fauves » de la Nouvelle Ecole ; aujourd'hui, il est des critiques qui semblent les prendre au sérieux et qui dissertent docement sur les fantaisies les plus extravagantes des cubistes, futuristes, dadaïstes et autres fumistes qui érigent en génie la névrose et le « maboulisme, » à moins qu'ils ne spéculent, ce qui est infiniment plus probable, sur l'esprit moutonnier des foules et sur cette folle épidémie de surenchère qui est la maladie de notre temps.

Or il en est de l'Art comme de toute entité vivante. Si sa vitalité se manifeste par le mouvement, il n'en reste pas moins que la condition primordiale de son évolution est qu'il soit sain, pour être viable. Ne vous est-il pas précisément arrivé, en présence de certaines élucubrations ultra-modernistes, de vous demander si leurs auteurs jouissaient bien de la plénitude de leurs facultés mentales ?

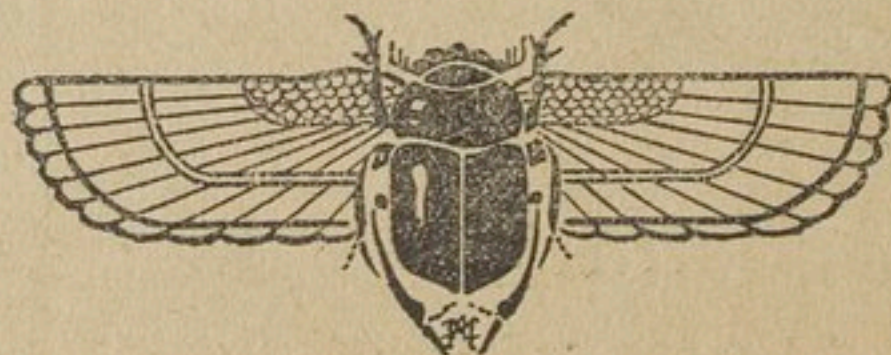
Ils feraient mieux, sans aucun doute, de vendre de l'épicerie. Mais qui sait ? Peut-être ne gagneraient-ils pas au change !

* * *

Quoi qu'il en soit, et n'en déplaît à leurs admirateurs, ce n'est pas, à notre humble avis, là que réside la formule esthétique de l'avenir.

Si l'Académisme a vécu malgré les efforts de l'Institut et des Artistes Français, pour en prolonger l'agonie, le Futurisme et ses succédanés auront quelque peine à vivre : on a coutume, lorsqu'on veut écrire, d'apprendre au préalable l'alphabet et la syntaxe ; il est au moins aussi utile, lorsqu'on veut peindre ou modeler, d'apprendre auparavant à tenir les pinceaux ou l'ébauchoir.

Albert MUHLEMANN.





LE MOIS

MUSICAL

Les concerts Symphoniques

La saison d'été n'en fut point dépourvue; il n'y eut pourtant que les séances des NEW YORK SYMPHONY ORCHESTRA pour avoir présenté un intérêt particulier.

Les Concerts Symphoniques de New York s'hypnotisent un peu trop sur les détails; ils s'arrêtent pour les donner avec netteté. La minutie qu'ils y apportent serait une excellente chose si la mise en valeur des détails était toujours liée à la compréhension vraie des grandes lignes de l'œuvre. Malheureusement, absorbés par le souci d'être précis, ils n'en sortent pas, oublient de donner à l'ensemble l'expression qui la fait ce quelle est; certains mouvements sont fort malheureux. Ils décomposent les œuvres de Beethoven en tranches indépendantes en leur retirant la vie.

Ces critiques ne s'adressent qu'à leur interprétation de Berlioz et de Beethoven car ils semblent interpréter avec infiniment plus de bonheur les modernes. Leur compréhension des œuvres françaises modernes est en tous points excellente; ils nous ont donné des exécutions tout à fait remarquables de *l'Istar* de Vincent d'Indy et de *Daphnis et Chloé* de Ravel.

C'est l'Opéra qui hospitalisait la société New Yorkaise. Est-ce parce que le public des concerts n'a pas l'habitude d'aller à l'Opéra? Est-ce parce que la saison des grands concerts Symphoniques était close? Il n'y avait pas grand empressement à venir entendre ces Américains.

La musique de chambre

Les concerts de musique de chambre sont aussi nombreux l'été que l'hiver. Nous avons même bénéficié cet été, à Paris, de la présence simultanée de très nombreux grands virtuoses du piano et du violon. Il serait intéressant de s'y arrêter un moment mais nos compte-rendus de Section doivent absorber une grosse part de ce numéro de "l'Université de Paris." Nous ne pouvons que signaler le *Concert Ravel* à la SALLE ERARD; le mérite des *Concerts Prenez* qui n'ont clos leur très intéressante série de concerts de la SALLE DE GÉOGRAPHIE que fin Juin, et parler un peu, trop peu hélas, en égard à l'importance de l'œuvre, des *Concerts de l'Œuvre inédite*: l'Œuvre inédite donne chaque samedi, à la SALLE TOUCHE, une matinée musicale où ne rentrent que des œuvres de compositeurs contemporains non encore édités; on y entend de la très bonne musique et on se rend un compte exact de la valeur de nos contemporains. Il faut en effet connaître les difficultés que rencontrent les compositeurs pour nous présenter leurs œuvres. En littérature ou en sciences, les auteurs sont connus de nous à l'époque même de l'élaboration de leurs œuvres; celles-ci nous sont offertes par le commerce avec facilité, même par ce temps de papier à prix élevé, alors qu'en musique on édite beaucoup moins. Une œuvre de belle envergure peut très bien rester manuscrite pendant 15 ou 20 ans, faute d'éditeur. Un compositeur à la cinquantaine

peut avoir un bagage important d'œuvres d'un haut intérêt artistique et se trouver encore dans une situation d'attente. Les *Concerts de l'Œuvre inédite* sont utiles aux compositeurs insuffisamment connus dont ils mettent les œuvres à jour; ils sont non moins utiles au public qui veut posséder une culture musicale sérieuse, en lui faisant connaître la musique élaborée par ses contemporains. Dès le prochain mois musical, nous donnerons à côté de nos modestes exposés de la vie musicale parisienne, deux ou trois notices biographiques de ces compositeurs pour permettre à tous de connaître le monde musical comme nous connaissons le monde des lettres, celui des sciences ou celui du Théâtre.

Les Théâtres Lyriques

Les *Ballets Russes* ont retrouvé une fois encore l'hospitalité chaleureuse que leur réserve invariablement le public parisien dans ce cadre bien fait pour mettre en valeur ce qu'est notre GRAND OPÉRA. Mais pour qu'ils puissent retrouver toujours la même chaleur et le même empressement, il ne faudrait pas que notre fidélité soit mise souvent aussi fortement à l'épreuve qu'elle le fut quelquefois cet hiver et cet été. A côté des Chefs d'œuvre que nous aimons réentendre mais que nous connaissons sur le bout des doigts: *Shéhérazade*, *Petrouchka*, etc., les Ballets Russes n'ont pu nous donner en 15 séances que trois œuvres nouvelles dont deux mauvaises: *Pulcinella*, qui n'est qu'un arrangement bien fait, mais sans originalité de vieilles musiques, et *Astuce féminine*, de l'italien Cimarosa, qui est d'une pauvreté, d'une insuffisance, d'une indigence telle, qu'on est tout étonné de se trouver à l'Opéra pour avoir à l'entendre. Que les Ballets Russes récidivent et ils refroidiront sérieusement l'empressement qu'a notre bon public parisien à venir les retrouver à chaque nouvelle saison.

Les Ballets Russes partis, l'Opéra put nous offrir un Chef d'œuvre de Musique française: *La Légende de St. Christophe* de Vincent d'Indy.

L'Histoire de St. Christophe a été tirée du texte du Bienheureux Jacques de Voragine, mais Vincent d'Indy l'a augmenté de deux épisodes intimement liés, il est vrai, à l'idée maîtresse développée dans le texte original: La soumission du Géant Auféris à la Puissance la plus incontestable qu'il trouve devant lui! C'est ainsi qu'il sert successivement l'Amour, l'Argent puis le Mal au fur et à mesure qu'il découvre qu'une de ces puissances tient la précédente en vassale; le Mal étant moins puissant que Dieu, Auféris se mettra au service de Dieu. Il le servira longtemps sous le nom de Christophe (Porte Christ) et sa vie d'Apôtre se terminera par le Martyre pour devenir dans l'histoire St. Christophe.

Vincent d'Indy nous présente cette légende sous forme de mystère en 8 tableaux reliés les uns aux autres par le récit d'un historien doublé d'un Chœur.

Dans les trois premiers tableaux Auféris est suc-

cessivement au service de la Reine de Volupté, du Roi de l'Or et du Prince du Mal. Celui-ci ayant révélé à Auféris la puissance de Dieu, Auféris part à la recherche de l'invisible Roi du Ciel. Ses voyages, son passage à Rome, donnent lieu à une importante description symphonique, (La Queste de Dieu). Les 5 tableaux qui suivent sont formés par le retour au pays natal et la rencontre de l'Ermite qui révèle à Auféris quel est le vrai Dieu, que son royaume n'est pas sur terre et que, pour le servir, il faut servir les humbles et les pauvres, d'où le 5^e tableau, celui dans lequel Auféris, au service des faibles, est passeur d'un torrent redoutable. Dans ce tableau se développe le symbole Chrétien : l'Enfant Jésus porté sur les épaules d'Auféris se fait si lourd que le Géant ploie sous le fardeau au milieu du torrent. L'Enfant après avoir baptisé Auféris disparaît et les sapins de la forêt se couvrent de roses. Auféris, devenu Chrétien, s'en va de par le monde prêcher la parole divine; son apostolat se termine par l'emprisonnement et le martyre qui composent les trois derniers tableaux : celui où le Prince du Mal demande au Grand Juge de lui ramener l'âme de Christophe; celui de la prison où l'ex-Reine de Volupté, venue pour reconquérir son ancien amant et le perdre, est acquise à la foi qui anime Christophe; le dernier, enfin, où, devant le peuple, a lieu le sacrifice et la conversion de la reine, baptisée du sang du Martyr.

Le Symbolisme du livret de ce Mystère est à la fois mystique, familier et vigoureusement satyrique ce qui ne va pas sans protestations de la part de ceux qui sont d'ailleurs vertement fustigés. Ils ont tort évidemment et nous sommes avec l'Artiste contre tous les mercantis des biens moraux et des biens intellectuels comme nous le sommes contre les vulgaires mercantis du négoce. Une seule erreur est à relever mais elle ne compte que quatre vers : ce sont les vers affectés aux faux penseurs. Que l'Artiste stigmatise les sectaires, rien de mieux, M. Homais n'a pas l'oreille des gens cultivés; mais que pour les clouer au pilori, il emprunte les attributs privés d'une société qui a au moins le mérite de ne pas attirer l'attention sur ce qu'elle en pratique, c'est certainement un manquement à la ligne de conduite que doit s'imposer un homme sincère comme M. Vincent d'Indy. A la représentation, ce passage est supprimé, d'ailleurs, avec beaucoup d'autres. L'audition intégrale de la légende de St. Christophe prolongerait la soirée beaucoup trop tard; il faut opérer des coupures. Pour abrégier la représentation, la rendre normale, il conviendrait même d'écouter encore en supprimant le début jusqu'à l'entrée en scène de la Reine de Volupté. Les Gesticulations qu'on offre à notre vue, si elles portent le nom de danses, en sont bien loin. La musique qui les accompagne est d'un rythme bien pauvre et son orchestration bien terne. L'œuvre ainsi amputée n'en souffrirait pas, au contraire.

Ces réserves faites, l'intérêt dramatique de la Légende de St. Christophe, telle qu'elle nous est présentée, est réel et soutenu d'un bout à l'autre de l'œuvre. L'excellente articulation des artistes aide à l'action dramatique que l'auditeur voit se dérouler sans fatigue ni distractions. Quant à l'œuvre propre de M. Vincent d'Indy, elle est d'une originalité absolue. Sa musique procède d'un art bien personnel et tout à fait nouveau. On ne peut, sans faire preuve de légèreté, la taxer de Wagnerisme, car aucune influence, hors la sienne, n'est dominante et, s'il prend quelque chose à ses prédécesseurs, c'est en le fondant dans un creuset pour en sortir un produit tout à fait original et non un habile arrangement de musiques empruntées. De la noblesse de pensée, des sentiments élevés, du ton et de la mesure,

voilà ce dont est fait l'art de la Légende de St. Christophe où tout ce qui est musique semble avoir été écrit avec un parti pris de simplicité, de limpidité et de sincérité, qui cadre à merveille avec le sujet traité.

La déclamation est d'une noblesse sans emphase. L'orchestration est d'une sobre richesse, d'une puissance contenue qui se refuse aux développements de mauvais gout.

Les Chœurs, qui sont fort beaux, sont malheureusement fort mal chantés. S'ils ne sont pas faciles, ce n'est pas une raison suffisante pour que les Choristes des deux sexes s'octroient la permission de chanter faux. Dans notre premier théâtre lyrique, c'est une chose qui ne devrait jamais leur être permise.

De la part des Solistes, l'interprétation est infiniment meilleure. Monsieur Franz est un Géant Auféris idéal, admirablement servi par sa stature, un organe généreux et une intelligence vraie du rôle. Monsieur Delmas est un ermite qui déclame avec un art voisin de la perfection. La Reine de Volupté (M^{me} Germaine Lubin) chante et joue avec bonheur. Les Artistes qui interprètent les autres premiers rôles marchent de pair avec eux.

Le théâtre populaire

Le théâtre populaire qu'on veut organiser au Trocadéro relève d'une conception sociale erronée. Le peuple de Paris n'a pas besoin de théâtres spéciaux où on lui donnera un art inférieur. Quand il a du goût, il en a autant que la bourgeoisie, lorsqu'elle en a. Quand il sent le besoin d'aller entendre une œuvre d'art, c'est celle que nous allons tous entendre, à l'audition de laquelle il veut être convié, et il a raison. Il n'y a qu'un théâtre populaire possible, c'est l'étage supérieur de nos principaux théâtres : c'est l'étage supérieur de l'Opéra, celui de l'Opéra comique, de la Gaité, de l'Odéon ou de la Comédie française; qu'à cet étage là les prix redeviennent les bas prix d'avant guerre et nous aurons fait cent fois plus pour l'éducation artistique du peuple de Paris que par l'aménagement qui restera toujours défectueux du Trocadéro en théâtre, où joueront forcément des artistes de second plan. Le relèvement du prix des places à l'étage supérieur n'augmente la recette que de quelques centaines de francs; qu'on accorde aux théâtres intéressés une subvention correspondant aux relèvements de tarif qu'ils ont effectué pour les places populaires et on aura travaillé utilement pour le bien du peuple de Paris.

Henri DARDENNE.

*
*
*

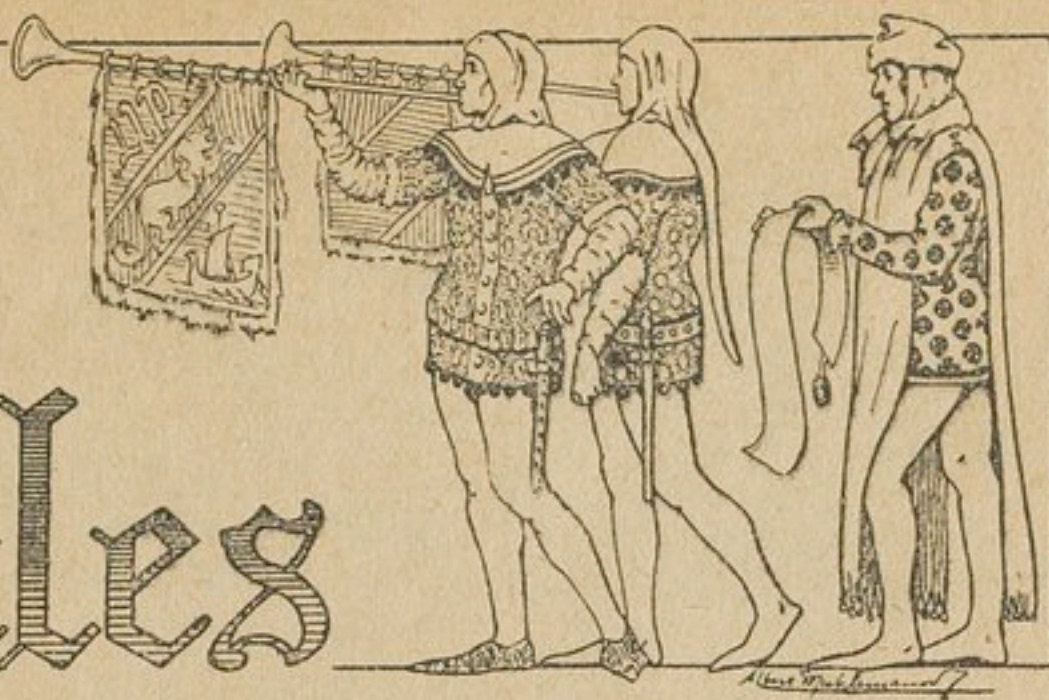
N. D. L. R. — Nous avons appris, par le *Journal Officiel* du 31 Août 1920, que notre éminent collaborateur, M. Gabriel Fauré, membre de l'Institut, Directeur, jusqu'à ce jour, du Conservatoire national de musique et de déclamation, membre du Comité de Patronage de "l'Université de Paris", était élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'Honneur.

Nous apprécions, d'autre part, par ce même journal, que M. Henri Rabaud, membre de l'Institut, membre aussi du Comité de Patronage de l'"Université de Paris", brillant compositeur et auteur de *Marouf, savetier du Caire, la Procession nocturne, Job, la Fille de Roland, etc., etc.*, était appelé au poste de Directeur du Conservatoire.

Nous ne pouvons que nous réjouir des deux décrets qui ont été pris et adresser nos plus chaleureuses félicitations à ces deux grands Maîtres de la Musique française.



Echos & Nouvelles



Etudiants, devenez Brévigraphes !

La Brévigraphie est une invention nouvelle dont toute la presse à parlé. C'est une méthode de Sténographie d'une simplicité déconcertante, dont l'étude demande à peine trois ou quatre heures, et l'application guère davantage. Pour tous les étudiants, elle présente un intérêt de premier ordre ; on dirait qu'elle a été créée pour eux.

Peu d'étudiants ont en effet le temps matériel nécessaire pour apprendre la Sténographie, c'est-à-dire 4 ou 6 mois d'études assidues. Tous, plus ou moins, ont essayé de l'apprendre et ont été rebutés aussitôt. Ceux qui ont persévéré quand même, — ils sont rares, — se trouvant en possession d'un système qui leur permet de suivre cahin caha les cours de leurs professeurs, mais qui leur donne bien du mal quand il s'agit de relire ce qu'ils ont écrit. Car c'est un des défauts capitaux de la Sténographie d'être la langue étrangère la plus difficile parce qu'on ne la relit pas : on l'interprète.

En Brévigraphie rien de semblable. Son inventeur, M. Raoul Duval, un jeune, qui fut président de l'Union Amicale Dactylographique et Sténographique de France a fait en public, dans les Mairies de la banlieue et de Paris, des démonstrations qui ne laissent plus place au doute sur ce point. Des élèves, ayant deux heures de cours, relisent couramment des pages de brévigraphie écrites en leur absence par d'autres élèves ayant le même nombre d'heures d'étude qu'elles, alors que des Sténographes de métier échouent dans une épreuve semblable.

Il s'agit vraiment d'une révolution dans le domaine sténographique.

La Brévigraphie permet de sténographier soit à la main, soit à la machine à écrire. Le champion dactylographique de France, M. Maillart, se propose de faire sous peu, entre 300 et 400 mots par minute, à la dictée, en Brévigraphie, sur machine à écrire, c'est-à-dire deux fois plus vite au moins que les plus rapides sténographes.

En faveur des étudiants, qui veulent apprendre la Brévigraphie, des prix spéciaux seront consentis. Alors que le prix des cours est de 100 fr. dans toutes les écoles de Paris, il ne sera que de 50 pour les étudiants qui se feront inscrire par M. Bosc, vice-président de l'A. Des cours seront ouverts à l'hôtel même de la rue de la Bucherie, dès que le nombre des inscrits sera suffisamment important.

Nous ne saurions trop recommander à nos camarades de profiter de cette occasion qui leur permettra, en outre, de posséder un métier.

Pour les étudiants pauvres, c'est la possibilité de se créer une source facile de revenus. Par ces temps de vie chère, plus d'un appréciera cet avantage.

*
**

M. Louis Rollin, le jeune et sympathique député de Paris, ancien conseiller municipal du V^e, membre perpétuel de l'Association générale des Étudiants de Paris, a été nommé récemment chevalier de la Légion d'Honneur, à titre militaire.

Nous prions notre grand ami, toujours pour nous aussi bienveillant et aussi empressé, de nous autoriser à partager sa joie et de croire à notre profonde sympathie.

*
**

Circuit automobile de la Corse

Nous sommes heureux d'annoncer à tous ceux qui s'intéressent au sort de ce beau pays, qu'un Comité vient de se créer dans le but d'organiser en Corse, l'an prochain, au mois de Mars 1921, de concert avec la Compagnie Française du Tourisme, un circuit automobile, placé sous le haut patronage de MM. Paul Deschanel, Président de la République, Raymond Poincaré, Millerand, Président du Conseil, les Ministres, S. A. S. le prince de Monaco, etc., etc.. La participation de toutes les grandes marques d'automobiles à ce circuit est un fait acquis et de très jolis prix ont déjà été mis à la disposition du Comité.

Un programme touristique sera en outre prochainement arrêté par la Compagnie Française du Tourisme.

Toutes les personnes qui aiment la Corse et qui désirent lui témoigner tout leur profond attachement en contribuant au succès de cette œuvre de relèvement économique, sont priées d'adresser leur cotisation à M. Bosc, Rédacteur en Chef de « l'Université de Paris », 13 et 15, rue de la Bucherie, Paris (V^e).

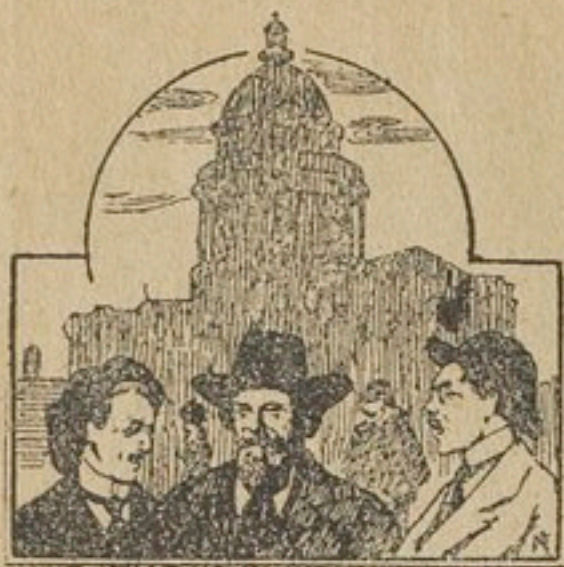
*
**

Réouverture du Nouveau Cirque.

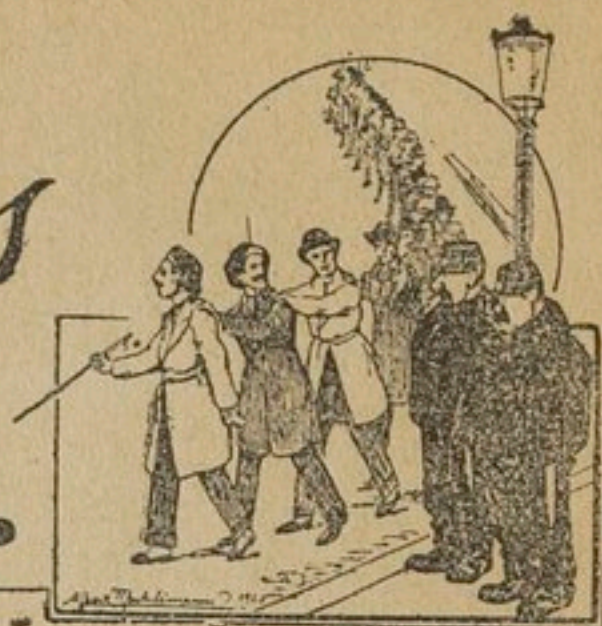
Décidément, le triomphe du muscle s'affirme de plus en plus. Une nouvelle preuve nous en est donnée par l'empressement que met le public à fréquenter le coquet établissement de la rue Saint-Honoré.

Il faut avouer que les fervents du sport y peuvent trouver matière à admiration : les Gilles en particulier réalisent ce tour de force d'être à la fois d'étourdissants acrobates et d'herculéens athlètes.

Ce n'est d'ailleurs pas l'unique attraction. Citons entre autres : les désopilantes clowneries des frères Delfa, les curieux talents divinatoires du chien Pilu, etc., etc. Bref, spectacle intéressant. Représentation tous les soirs et en matinée Jeudi, Samedi et Dimanche.



Au Pays Latin



TRIBUNE CORPORATIVE

A propos des Thèses

Fidèles à la promesse que nous avons prise de remplir jusqu'au bout notre programme d'amélioration de la vie matérielle et morale de l'étudiant, nous signalons aujourd'hui à nos camarades, dans l'espoir de les voir réagir contre pareils faits et collaborer à notre œuvre, un document sensationnel, une lettre-circulaire, répandue à plusieurs centaines d'exemplaires, que nous avons reçue dans ces derniers mois. Le moins qu'on en puisse dire, c'est qu'elle témoigne d'un manque de tact absolu ; il n'appartient pas, en effet, à un éditeur, fut-il le mieux intentionné du monde, de prendre en l'occurrence la défense de la Pensée française, s'il ne veut point encourir à son endroit le reproche de servir un but égoïste. Voici d'ailleurs la lettre :

« Monsieur le professeur, »

« Nous appelons toute votre bienveillante attention sur la lettre ci-dessous et nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments respectueux. »

« JOUVE et Cie »

« 8 Mai 1920 »

« Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique »

« Paris. »

« La hausse des prix d'imprimerie qui se rattache au mouvement d'ensemble de hausse sur toutes les matières a ému les milieux universitaires et a créé un certain courant en faveur de la suppression de l'impression des thèses. Nous nous permettons d'apporter notre modeste contribution à la discussion de cette grave question en nous appuyant sur une longue pratique et en exposant les faits et les éléments qu'elle nous a mis en mesure de constater.

« Les partisans de la suppression se basent sur l'affirmation que les prix actuels conduisent à demander aux étudiants des sacrifices hors de proportion avec ceux qui leur étaient demandés avant-guerre.

« Nous appelons au contraire l'attention sur cette considération que MM. les Professeurs (s'inspirant de la situation actuelle) ont avec bienveillance autorisé une large réduction de la longueur des thèses de telle façon qu'un grand nombre — parmi les thèses de médecine — ne dépassent pas 32 pages.

« Il y a lieu d'ajouter que la même tendance s'est manifestée au point de vue des thèses de droit, puisqu'alors qu'elles atteignaient facilement 200, 300 pages et même plus avant-guerre, la moyenne en est aujourd'hui de 64 à 128 pages.

« Il est alors permis de conclure que l'on a ainsi rétabli l'équivalence des chiffres d'avant-guerre et qu'ainsi le résultat essentiel poursuivi est dès maintenant acquis. Ainsi, nous affirmons, avec preuves à l'appui, que l'impression d'une thèse ne dépasse pas les prix d'avant-guerre, étant donné la réduction du nombre des pages.

« D'autre part, pour apprécier les prix actuels d'impression, il faut tenir compte que l'argent a perdu

les 2/3 peut-être de sa puissance d'achat, ce qui est confirmé d'ailleurs par le doublement des frais de lycée, de certains droits, tels que le droit d'inscription au barreau, etc., etc....

« On a proposé de substituer à l'impression le dépôt d'un certain nombre d'exemplaires dactylographiés. Mais, tout d'abord, une thèse dactylographiée, tirée à une cinquantaine d'exemplaires, ne coûterait pas sensiblement meilleur marché qu'une thèse imprimée au chiffre réglementaire. Et puis, combien nombreux sont les inconvénients ou les lacunes de ce mode d'opérer ! Les thèses de doctorat comportent en effet souvent des signes spéciaux pour les mathématiques, des caractères étrangers tels que grecs, hébreux, cunéiformes, etc... que ne permet pas la machine à écrire.

« D'autre part, comment assurer par la dactylographie la reproduction des dessins ou similis dans les thèses de médecine ?

Enfin, si l'on admet des thèses dactylographiées, il faudra pour le classement dans les bibliothèques établir une certaine unité dans le format du papier, du mode de tirage, etc... c'est-à-dire toute une réglementation qui ne permettra ni les avantages, ni la beauté de l'impression.

« Si l'on envisage maintenant les arguments d'ordre moral, qui militent en faveur du maintien de l'impression des thèses, l'esprit demeure angoissé en présence des inconvénients qui résulteraient de cette suppression. La pensée française a déjà été mutilée, du fait de la réduction dont nous parlions plus haut. La question se pose de savoir s'il faut aller plus loin et la supprimer. C'est un sujet que nous osons à peine effleurer pour ne pas être accusés de faire un plaidoyer *pro domo*.

« Le Conseil de Faculté a déjà discuté la question. Nous croyons savoir que le maintien de l'impression des thèses a groupé une très forte et ardente majorité. La valeur de publication des thèses est en effet, à souligner. En matière médicale, elles contiennent des observations qui seraient perdues, si l'impression n'en avait pas lieu. En matière juridique, la thèse, sauf de rares exceptions, a pour objet de commenter une question de droit nouvelle ou en état d'évolution. Les publications les plus vivantes du droit ont pour origine une thèse ; les ouvrages de doctrine les plus savants y font de nombreux renvois. Si bien qu'on peut dire que la science du droit progresse surtout par les thèses.

En outre, nos Facultés font l'échange des thèses avec la plupart des Facultés d'Europe et d'Amérique : d'où diffusion de la pensée et de la science françaises. Supprimer les thèses, c'est restreindre le rayonnement de la France à travers le monde, c'est la diminuer en face de l'étranger au moment précis où plus que jamais la France doit occuper le premier rang, c'est, en restreignant le rayonnement des Universités françaises à l'étranger, risquer d'entraver l'afflux des étudiants étrangers vers la France.

« Si les thèses étaient seulement dactylographiées, on arriverait à cette conséquence que dans les grandes bibliothèques étrangères, il y aurait de belles thèses imprimées émanant des différents pays et qu'alors qu'il s'agirait des thèses françaises, on se trouverait en présence de fascicules multiformes et peu satisfaisants.

« Permettre la dactylographie des thèses aurait ainsi cet inconvénient moral que les étudiants riches ne renonceraient pas à l'impression, qu'il y aurait alors deux sortes de thèses et qu'on connaîtrait ainsi la situation sociale de l'intéressé suivant qu'il a eu ou non la possibilité d'imprimer sa thèse.

« J'ai cru de mon devoir, Monsieur le Ministre, de vous soumettre les différentes considérations qui précèdent sur cette grave question — qui intéressent d'ailleurs aussi toute une industrie et un personnel ouvrier nombreux qui risquerait d'être exposé, en cas de suppression de l'impression de la thèse, au chômage — en raison de votre qualité de défenseur de la pensée française, non seulement pour le cas spécial qui nous préoccupe, mais aussi et surtout pour le livre français qui traverse une crise menaçant d'être mortelle.

« Je vous prie d'agréer, etc. . . »

« JOUVE et Cie »

« 15, Rue Racine »

Reprenons, si vous le voulez bien, chers camarades, cette lettre en la commentant quelque peu.

Comme tel autre, M. Jouve m'a l'air de n'être pas à court d'affirmations. Il les avance avec une désinvolture ineffable : « L'impression des thèses, dit-il sans rire, ne dépasse pas les prix d'avant-guerre, étant donné la réduction du nombre des pages » — Chez qui ? répondrait Gavroche. — Chez M. Jouve ? Il lui faudrait pour cela un désintéressement bien rare et sa lettre ne nous en fournit pas précisément la preuve ; mais n'anticipons pas. En dépit de toutes ses assurances, il y a un fait qui subsiste : c'est que les prix d'imprimerie ont décuplé depuis 1914. Donc, si j'en crois mes quelques connaissances en arithmétique élémentaire, il faudrait qu'une thèse comprenne aujourd'hui dix fois moins de pages qu'avant la guerre et ce n'est manifestement pas possible. Dans ce cas d'ailleurs, les éditeurs, ainsi que le montre plus loin la lettre d'un camarade, « sauraient encore y faire ».

Et puis même en accordant, si l'on veut, un instant, quelque créance aux dires de M. Jouve, ce dernier oublie-t-il qu'il existe des étudiants ès-sciences et ès-lettres qui, malgré toutes les circulaires ministérielles, ne consentiront jamais à une réduction de leur thèse ? Celle-ci n'est plus pour eux une simple formalité, mais représente un travail sérieux d'érudition, en vue de la conquête difficile d'un titre conférant à son possesseur une considération justifiée.

Sachez, d'autre part, M. Jouve, que si « l'argent a perdu les 2/3 de sa puissance d'achat », les étudiants — et nombreux sont ceux qui sont obligés de continuer à l'être parce qu'ils ont entrepris leurs études avant la guerre, — n'en sont cependant pas plus riches ; pour vous en convaincre, visitez nos locaux et entretenez-vous de leur vie avec nos camarades.

Et vous voudriez alors supprimer à ces étudiants le seul moyen qu'ils ont de gagner leur vie et d'être utiles, par leurs travaux, à leur pays, puisque vous combattez l'idée des thèses dactylographiées et apportez à cet effet des arguments, fort spécieux d'ailleurs. Il semble, tout d'abord, assez inexact que 50 exemplaires dactylographiés reviennent aussi cher qu'imprimés. Pourquoi d'ailleurs citer ce chiffre ? Est-il absolument nécessaire que les Pouvoirs publics continuent à exiger 65 exemplaires dont :

Membres du jury et professeurs	8
Collection de la Faculté	4
Bibliothèques universitaires	20
Echanges universitaires	33

Le Ministère de l'Instruction publique nous avait pourtant bien promis de prendre à sa charge les échanges universitaires. La République française, démocratique, ne se doit-elle pas d'aider un peu ceux qui travaillent à son renom ?

Est-il d'autre part, absolument indispensable que la Faculté, les bibliothèques universitaires reçoivent un si grand nombre d'exemplaires dont elles ne savent que faire ? C'est un luxe qui nous coûte cher !

Vous vous rendrez compte alors, M. Jouve, qu'en limitant ainsi au strict minimum le nombre des exemplaires dactylographiés, nous serions loin des 50 exemplaires sur lesquels vous tablez et bien près de réaliser une sérieuse économie.

Quant à la reproduction des dessins ou similis, nous pourrions, si vous le voulez bien, avoir recours à des imprimeurs, qui emploieraient à cet usage des feuilles spéciales que nous ferions ensuite brocher ou non avec les feuilles dactylographiées.

Vous prétextez plus loin que le Conseil de Faculté (laquelle ? Celle de Médecine sans doute) « a groupé une forte et ardente majorité » en faveur « du maintien de l'impression des thèses ». Nous n'en sommes point surpris. Nous savions déjà, par une personne très autorisée, que les doyens des Facultés de Médecine et de Droit s'opposaient à notre requête. C'est assez amusant. Est-ce parce que là, plus que partout ailleurs, la thèse est vraiment une simple formalité ?

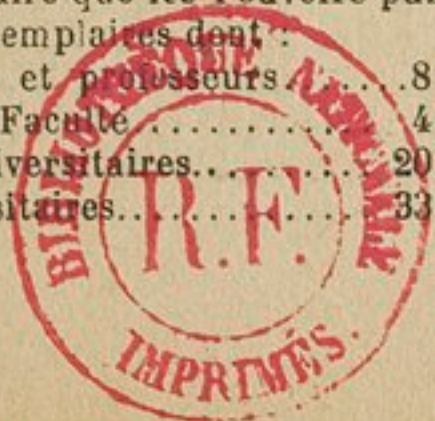
On nous assure que nos Maîtres ont plutôt fait valoir l'argument néfaste qu'aurait la suppression des échanges universitaires sur le rayonnement de la Pensée française. Ils prétendent, en effet, qu'il serait impossible de procéder à des échanges universitaires si les thèses étaient dactylographiées.

M. Jouve reprend cet argument en s'excusant de faire un plaidoyer *pro domo*. Il nous apprend ainsi que la Pensée française a élu domicile chez lui. On n'est pas plus modeste. (Ce n'est sans doute pas cela qu'il a voulu dire, mais il l'a dit et nous n'y pouvons rien). Puisqu'il entend si bien le latin, qu'il nous permette de lui répondre simplement par le vieil adage : « *Sutor, ne supra crepidam!* » Ceci posé, nous nous adresserons à MM. les doyens pour leur rappeler respectueusement que l'Etat s'est occupé de ce problème national et nous a assurés de tout son bienveillant concours. Il serait donc du devoir de ceux qui ont, dans les Facultés, la garde de la culture française et doivent veiller à son développement, qui connaissent, d'autre part, notre dénuement, de songer un peu à notre situation pécuniaire et de contribuer, avec le gouvernement, à l'améliorer, en nous évitant l'impression des exemplaires destinés aux échanges universitaires et en nous autorisant à faire dactylographier ceux qui sont absolument indispensables à la soutenance.

Après avoir fait vibrer la corde patriotique en une évocation touchante qui ferait verser des larmes. . . . à un crocodile, M. Jouve entonne le couplet égalitaire. Toute la lyre quoi ! Et quel virtuose ! Une véritable sirène ! . . .

Je dis bien : une sirène, mais. . . . *desinit in piscem*. M. Jouve nous a réservé pour la fin l'argument attendu, qui constitue l'aveu du véritable motif de sa lettre à M. le Ministre : « La suppression de l'impression des thèses serait préjudiciable à l'industrie du Livre ». Nous y voilà ! Vous êtes orfèvre, M. Josse !

Il faut reconnaître que l'allusion, timidement insinuée en « fin de série » est assez discrète. Ici encore M. Jouve, toujours insoucieux de ses propres intérêts, ne pense qu'à ceux des ouvriers. Nouvelle incarnation : le patron social ! Ce bon M. Jouve ! Tout de même, cela reste assez transparent. Pourquoi diable n'avoir pas ajouté un dernier couplet à la complainte, où l'on aurait exalté la sublime invention de Gutenberg, son influence éminemment émancipatrice, etc., etc.,



et, pour terminer, un cri d'angoisse bien poussé où l'on eut fait passer tout l'effroi de voir le développement de cette précieuse découverte mis en péril par... la suppression de l'impression des thèses ? C'eût été plus voilé et peut-être aurait-on pu s'y tromper.

Mais non ; ne regrettez rien, allez, M. Jouve. Dès les premières lignes de votre lettre, notre siège était fait. Il est vrai que notre opinion vous importe peu sans doute. Il vous suffirait d'avoir convaincu M. le Ministre de l'Instruction publique. Espoir trompeur, mon bon Monsieur ! Nous nous faisons une plus haute idée de sa perspicacité et nous parierions gros que votre lettre git au fond d'un panier.

Nous comprenons fort bien que vous preniez la défense de vos intérêts ; c'est humain. Mais nous ne voyons cependant pas la raison qui vous pousse à nous combattre au lieu de nous aider à faire diminuer le prix de la vie et à améliorer votre existence et la nôtre. Si le nombre des étudiants diminue, la Pensée française y perdra et, croyez-le bien, vous aussi.

Voici maintenant, chers camarades, pour vous reposer de nos commentaires et les renforcer aussi, un article, que nous devons à l'aimable obligeance de M. G. de la Fouchardière, paru dans « l'Œuvre » du 27 Juillet 1920 :

La Cérémonie

L'Association des membres du corps enseignant des Facultés de médecine vient de décider le maintien de la thèse, dont la suppression avait été proposée.

Le diagnostic des savants qui avaient condamné la thèse me semble excellent, du fait que la thèse est coûteuse pour celui qui la fait imprimer et inutile pour ceux qui sont censés la lire. Mais il faut suivre l'ordonnance des docteurs qui la prescrivent, car les imprimeurs et les marchands de papier s'en trouvent le mieux du monde.

Vous savez, n'est-ce pas, ce qu'est une thèse de doctorat.

L'étudiant parvenu à la fin de ses études est censé faire à point nommé une découverte, qu'il est urgent de publier sous forme de brochure et nécessaire de révéler aux maîtres émerveillés... Quelque chose d'inédit et de sensationnel en biologie, en pathologie, ou en thérapeutique ; un nouveau microbe, une façon ingénieuse d'ouvrir le ventre à un malade ou quelques observations imprévues sur l'emploi du bismuth comme laxatif dans un cas rebelle d'obstruction intestinale.

Ayant écrit ou acquis sa thèse, ayant vidé sa bourse pour l'imprimer, l'étudiant comparait pour la soutenir, devant un trio d'augures qui regardent l'auteur sans rire, feignent de prendre l'ouvrage au sérieux et prononcent le *dignus es intrare*.

On cite fort peu d'échecs à l'épreuve de la thèse. Ces échecs sont généralement dus à ce que le candidat a eu l'imprudence d'offrir à ses amis un déjeuner de thèse, avant l'épreuve, au lieu de leur offrir un dîner après ; de sorte qu'il s'est présenté devant le jury dans un état comateux et désespéré. La dignité et la gravité sont les conditions nécessaires et suffisantes à l'obtention du diplôme.

Des étudiants consciencieux ou peu fortunés composent eux-mêmes leur thèse ; certains se donnent même beaucoup de mal pour réunir des observations cliniques qu'ils jugent intéressantes ou pour rechercher dans l'ombre des bibliothèques des théories médicales qu'ils croient oubliées.

Mais ceux qui connaissent le prix du temps et le pouvoir de l'argent s'adressent à un docteur spécialiste pour avoir une thèse bien soignée. Il y a en effet des médecins qui, insoucieux de la clientèle, se font une spécialité de la confection des thèses de doctorat et dont la profession se rapproche de celle de l'homme de lettres plutôt que de celle du praticien. Il y a des

internes des hôpitaux qui trouvent dans ces travaux l'occasion d'un casuel intéressant, en attendant qu'un diplôme leur permette de toucher des honoraires.

Un médecin fort connu me contait un jour l'histoire d'un candidat qui, ayant commandé à un de ses camarades sa thèse de doctorat et en ayant pris livraison, se présenta devant les examinateurs pour la soutenir.

— Votre travail est fort intéressant, monsieur, lui dit le président... Je m'étonne cependant qu'à la page 43 vous ayez fait état d'une théorie dont l'inexactitude a été démontrée et qui est aujourd'hui complètement abandonnée. Vous ne devez pas ignorer, en effet, que les travaux de...

Le candidat, qui ignorait ce qui pouvait se trouver à la page 43, prit un air contrit. Il fut naturellement reçu.

Après quoi, le nouveau docteur courut chez son vendeur et lui fit des reproches.

— Dis-donc, toi, tu m'a fais dire des idioties dans ma thèse.

— Quoi ?

— Oui, page 43 ; tu me fais citer une théorie qui n'est plus bonne.

— Eh bien ! oui... Cette thèse est citée à la page 43, mais elle est réfutée à la page 47.

Le candidat n'avait pas lu la thèse, et l'examineur s'était contenté de la feuilleter.

La thèse est une tradition ; c'est fort bien. La thèse est un pensum ; c'est universitaire... Mais ce qui est excessif, c'est que la thèse est aussi une amende, ou du moins un impôt vexatoire, particulièrement onéreux au moment où le nouveau docteur va avoir besoin de toutes ses ressources pour s'établir.

Les pontifes de la Faculté donnent pour son maintien cette raison : il y a quelquefois des choses intéressantes dans les thèses de doctorat.

Mais les étudiants qui, au cours de leurs études, trouvent quelque chose de nouveau ont pour faire connaître leur découverte le même moyen qu'ont les médecins pour faire connaître ce qu'ils ont découvert dans l'exercice de leur profession : une communication à l'Académie de médecine a un autre retentissement qu'une thèse de doctorat.

Et, d'ailleurs, ce n'est pas une raison pour obliger chaque année des milliers d'étudiants qui n'ont rien à dire à se faire auteurs par persuasion.

La thèse est une tradition ; mais elle est aussi une comédie.

Alors, pourquoi ne pas la remplacer, pour la réception des nouveaux docteurs, par la Cérémonie du *Malade imaginaire*, qui est une tradition beaucoup plus ancienne et une comédie beaucoup moins coûteuse.

Voici, d'autre part, une lettre ouverte à M. le Ministre qu'un camarade nous prie d'insérer et qui souligne, avec un certain humour, divers procédés chers à certains éditeurs :

Lettre ouverte d'un jeune étudiant
à Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique.

Monsieur le Ministre,

Je vais passer ma thèse ! Elle a allongé mes études de plusieurs mois et allégé la bourse de ma famille d'une somme égale à ce que coûta jadis la maison paternelle, mais je suis si heureux que je viens vous prier de faire décorer mon éditeur ; s'il l'était déjà "par hasard", soyez assez bon pour reporter toute votre bienveillance sur un de ses confrères : les tarifs et les mœurs sont unifiés.

Ces messieurs, en effet, s'intéressent aux étudiants ; ce sont des gens modestes et charmants : ils entrent aux Facultés par la petite porte lorsque nous sortons par la grande. Ils ont aussi leurs ennuis : la main-d'œuvre est si chère et le papier aussi : leurs ouvriers

sont payés "à la lettre" et nous ne payons qu'à la page les blancs, les marges et les alinéas dont ils veulent bien nous combler.

Ils tiennent à nous combler malgré les sacrifices comme ils tiennent absolument à la thèse obligatoire et hautement intellectuelle.

Vous avez bien voulu, Monsieur le Ministre, diminuer des trois quarts le nombre des exemplaires pour les Facultés. J'ai pensé qu'il ne seyait pas à un jeune étudiant de se montrer moins modeste et j'ai voulu réduire à cinq les cinquante exemplaires d'auteur (j'avais lu, il est vrai, mon manuscrit cinquante fois à ma famille et douze fois à mes amis).

Aucun éditeur n'a voulu consentir à tenir compte dans son prix de cette diminution. Ce sont, paraît-il, les exemplaires dont on ne veut pas qui ne coûtent rien, si j'ai bien compris. Alors ! qu'avez-vous fait, Monsieur le Ministre ?

Une précédente circulaire universitaire permettait de réduire à volonté le nombre des pages : nouvelle preuve que c'est bien à la qualité que l'on nous apprécie.

Je suis jeune, Monsieur le Ministre, et j'ai voulu débiter dans la vie par une affaire : elle est faite.

J'ai réduit, j'ai coupé ma thèse, j'ai supprimé les alinéas, j'ai biffé tous mes traits d'esprit, j'ai rayé toutes mes trouvailles, j'ai fait faire des économies à Papa !

Mon manuscrit de quatre pages : une pour le titre, une pour la dédicace, une pour le texte, une pour les conclusions est revenu de l'imprimerie gros de quatre cents pages, Monsieur le Ministre : mon éditeur avait entouré chaque lettre de blanc !

Comme je le remarquais timidement, il me fit remarquer à son tour que l'impression me coûterait le double si j'exigeais la moindre correction, que du

reste il me faisait cadeau du texte et ne me faisait payer que les blancs.

Alors j'ai signé, Monsieur le Ministre ; papa va être content et ma thèse, Dieu qu'elle va être belle ! Pensez donc : une lettre par page nageant dans un blanc gris. Le jury sera peut-être tenté de la lire et alors ce sera la gloire !

Votre bien humblement dévoué.

Pour copie conforme
H. B. H.

Pourquoi les Facultés, puisqu'elles émettent aussi facilement des règlements, puisqu'elles indiquent le format des thèses et quelquefois le numéro des caractères, n'exigeraient-elles pas, si elles voulaient vraiment défendre les intérêts des étudiants, un nombre de lettres à la ligne et un nombre de lignes à la page ?

Arrêtons là aujourd'hui cette discussion, que nous reprendrons, si vous le voulez bien. Tournons-nous alors vers M. le Ministre de l'Instruction Publique et prions-le de prendre au plus tôt, sur la question des thèses, la décision qui s'impose. Entre les étudiants et les éditeurs qui se prévalent du désir de défendre la Pensée française, M. Honnorat ne saurait hésiter à faire son choix. Il vient de nous prouver toute sa sollicitude en admettant ou en promettant d'admettre des représentants des étudiants au sein des conseils supérieur de l'Enseignement et des Universités. Qu'il continue en s'occupant des thèses sans qu'il nous soit nécessaire d'avoir recours aux procédés, que signale dans " l'OEuvre " du 28 août 1920, notre ami Mothe, président de l'U. N. des A. G. d'Etudiants de France, et qu'il est toujours préférable d'éviter.

Marcel BOSCH.

Au pays des Chats Fourrés

Ce serait une grande erreur de croire que les robins n'ont jamais de doléances à formuler. La vérité, c'est qu'ils sont peut-être ceux qui pourraient revendiquer le plus justement des améliorations à leur sort, mais la discrétion, la réserve, inhérentes à leur milieu les poussent à se taire, alors qu'ils auraient les motifs les plus légitimes pour se faire entendre.

Pourtant depuis une année à peu près un murmure s'est élevé dans les rangs des apprentis gens de loi ; et force nous est de constater que ce murmure persiste et que nos camarades du Droit ne sont pas contents. Constatation qu'il convient de faire toutefois, c'est que les mécontents se trouvent non parmi les jeunes, réputés cependant turbulents, mais parmi leurs aînés, ceux qui ne sont pas loin du moment où ils quitteront la Faculté. Cette constatation peut étonner tout d'abord, mais n'a rien qui puisse surprendre après un rapide examen. En effet, ces mécontents sont nos camarades démobilisés qui, après avoir consacré de 4 à 7 années au métier des armes, s'appliquent à rattraper leurs cadets, à qui, un hasard, maudit pendant les années de guerre, mais béni à présent, a permis d'achever tranquillement leurs études et de s'installer sans difficulté aux places laissées libres par l'absence de ceux qui étaient partis et dont tant ne sont pas revenus.

Certes, nous savons, — et nous tenons à leur en témoigner ici notre profonde gratitude, — que nos maîtres, et en particulier Monsieur le Doyen Larnaude, se sont émus de cette situation, et qu'ils se sont inquiétés, bien avant que la période de guerre ne fut accomplie, de la situation qui serait faite à ceux que l'on pouvait appeler leurs étudiants honoraires. Pourquoi a-t-il fallu que leurs efforts fussent entravés ?

Ce fut d'abord un décret permettant, d'ailleurs conformément à la loi, aux étudiants réservistes de prendre leurs inscriptions. Mais à quoi pouvaient-elles servir, ces inscriptions, puisque même ceux qui se trouvaient à l'intérieur avaient souvent les plus grandes difficultés à préparer leurs examens et surtout à s'y présenter ? Ce fut surtout le décret réduisant le temps de scolarité, qui nous aurait donné toute satisfaction, si son application n'avait été retardée par suite de l'éloignement de la démobilisation. Les étudiants des Facultés auraient d'ailleurs pris leur mal en patience, s'ils n'avaient vu de nombreux camarades être renvoyés sur leurs Ecoles bien avant eux-mêmes, et surtout s'ils n'avaient pas été obligés de constater, que seuls les plus avancés d'entre eux bénéficiaient de quelques mesures favorables, alors que pour prendre effectivement des mesures réparatrices, il aurait fallu commencer par renvoyer ceux que la guerre avait le plus lésés, par conséquent ceux qui étaient demeurés au seuil des études supérieures. Il est incontestable que les engagements solennellement pris n'ont pas été ou n'ont pu être tenus. Pourquoi a-t-il fallu que des assurances illusives nous aient été données, pas officiellement, il faut le reconnaître, mais d'une façon telle que nos camarades ont pu penser jusqu'au démenti, qui, lui, était bien officiel, qu'il leur serait possible de regagner leurs Facultés assez tôt pour parvenir à la licence avant la fin de 1919. Et cependant parmi ceux d'entre nous qui étaient les plus avancés, tous ne purent bénéficier des rares mesures de faveur qui avaient été consenties. Je connais, pour ma part, un camarade qui se destinait à l'agrégation, à qui ne manquait que la thèse pour pouvoir se remettre au travail au début de 1919, mais qui, parce que n'ayant pas soutenu sa thèse, ne put se faire arracher au bureau militaire qu'il occupait depuis son retour de

captivité. Et tandis que les autorités universitaires se lamentaient sur la pénurie de candidats professeurs, ce camarade, comme bien d'autres sans doute dans le même cas, ne voulant pas perdre trop de temps en sus de 6 années passées sous les drapeaux, abandonna l'espoir de revêtir un jour la robe rouge et se tourna d'un autre côté.

Et pour les thèses, puisque je viens d'en parler, où en sommes-nous ? Là aussi notre Doyen a su se montrer libéral, mais des préjugés tenaces se sont opposés à la réalisation de la réforme qu'il proposait. On a bien diminué le nombre des pages, celui des exemplaires, mais à combien reviennent encore ces thèses squelettiques ? Et c'est une triste évidence, que si les intérêts des éditeurs sont éminemment respectables, les étudiants de 1914 et leurs familles ne se sont guère enrichis pendant la guerre. Quant aux fils de nouveaux riches, ils n'ont pas encore terminé des études secondaires tardivement commencées. C'est donc, jusqu'à nouvel ordre, le doctorat devenu inaccessible à la plupart des étudiants qui ne demandent qu'à travailler, mais ne sont pas toujours en état de trouver la somme nécessaire pour se faire imprimer.

Si nous sortons de la zone universitaire, nous constatons des phénomènes analogues. En ce qui concerne par exemple l'examen d'aptitude aux fonctions judiciaires, quelles mesures a-t-on prises pour protéger les droits des mobilisés, ceux qui ont sur nous tant de droits comme nous l'avons entendu officiellement dire plus d'une fois ? En disant : aucune, nous sommes bien près d'approcher de la vérité. Il n'y a qu'une solution possible : la dispense du stage d'avocat. Pour cela une loi était nécessaire, car ç'aurait été déroger à la loi de 1810, puis à celle votée en 1919, alors que nos camarades étaient encore sous les drapeaux et qu'on leur reconnaissait pourtant encore des droits à la gratitude nationale. Il y avait là une situation intéressante que nous eussions aimé à voir régler au mieux des intérêts de nos camarades, puisqu'en somme ils ne désiraient rien d'autre que d'être dispensés d'une formalité longue et inutile quant à la formation professionnelle. La Chancellerie crut malheureusement qu'il lui était possible de donner aux intéressés des satisfactions suffisantes sans soumettre le cas au Parlement, ce qui fit que demeurèrent vains les efforts de Philippe Côme et de Couénon, Présidents de la Section de Droit, de Duramé et de Vincent, Présidents de l'Association, de Jean Gérard, Président de l'Union Nationale des Associations d'Etudiants, et que le vœu, adopté au Congrès National de Bordeaux cette année même ne servira pas à grand' chose.

Enfin tout récemment une dernière nouvelle a porté le dernier coup aux malheureux démobilisés ; non que

leurs intérêts essentiels fussent lésés, mais parce que leurs intérêts purement moraux se trouvaient gravement touchés. Pourquoi faut-il que le bienfaisant décret du 22 juin dernier qui vient enfin protéger le titre d'avocat contre les usurpations dont il était l'objet, soit la cause, pour de nombreux camarades, d'un préjudice moral manifeste ? Depuis cette date en effet les licenciés qui se font inscrire pour accomplir leur stage d'avocat doivent prendre le titre d'avocat stagiaire. Il n'y aurait rien eu à dire contre cette réforme si elle avait été réalisée en temps normal, car il peut paraître légitime d'indiquer aux plaideurs qu'elle est la capacité professionnelle de l'avocat qu'ils vont consulter. On peut même soutenir que pour un stagiaire, prendre ouvertement cette qualification n'est faire qu'un acte de loyauté. Mais pourquoi avoir réalisé cette réforme en cours d'année, alors que de nombreux démobilisés, comptant de 4 à 7 ans de services, se trouvaient encore sur les bancs de l'Ecole ? Pourquoi n'avoir pas attendu la fin de Novembre, alors que la plupart d'entre eux auraient été munis de leur diplôme de licencié ? Voilà ce qu'ils se sont demandé ; et certes, il leur est pénible d'avoir aujourd'hui, non seulement à commencer ce stage qui n'a pas été retardé par leur volonté, tandis que ceux qui n'ont pas partagé leur gloire, ni leurs périls se trouvent inscrits au Tableau, mais surtout d'avoir à prendre, quoique parvenus à un plus grand degré de maturité, ce titre d'avocat-stagiaire, alors que leurs camarades du stage, de 5 ou 10 ans plus jeunes, parce qu'ayant été admis avant eux, grâce au titre d'avocat à la Cour, auront plus de facilités pour se créer une clientèle d'ici leur inscription au Tableau. On a voulu faire un règlement définitif ; en cela il est parfait, mais il aurait peut-être été juste de ne pas oublier les exceptions résultant du fait de la guerre. Nous ne pouvons que déplorer que l'on n'y ait pas songé.

Les étudiants en droit, tout comme ceux des autres Ecoles, ont donc des doléances à présenter, tant au point de vue universitaire qu'au point de vue professionnel qui en est le prolongement logique. Mais si nous voulons arriver à des résultats féconds, il nous faut tous, chacun dans la mesure de ses forces, travailler à la réalisation de l'œuvre commune. Mais surtout, il faudrait (cela se fait bien dans certains pays étrangers) que ceux d'entre nous, qui, ayant quitté l'Université, sont arrivés par la suite à de hautes fonctions, ne jettent pas alors un voile épais sur leur jeunesse, et que leurs cadets puissent s'adresser à eux avec confiance, sûrs de trouver auprès d'eux un appui, toutes les fois qu'il s'agirait de donner satisfaction à des revendications légitimes.

L. DUBREÏL.

LES PIONS

J'espère, mes chers Camarades, que, n'étant plus collégiens, vous n'avez pas trop « tiqué » au simple aperçu de ce titre. Suivant l'historique boutade de Loys douzième du nom, « Le Roi de France oublie les ressentiments du Duc d'Orléans ». Aussi bien, nous en avons maintenant conscience, ces ressentiments furent-ils souvent irraisonnés. Mais telle était leur violence que le terme de pion conserve encore pour nous, à de longues années de distance, son sens péjoratif. Or, il convient, je crois, d'en reviser enfin la signification, tout en se défendant d'empléter ainsi sur les travaux de ces Messieurs de l'Académie : ceux-ci n'en sont, paraît-il, qu'à la lettre G, et, du train dont ils vont, plusieurs générations de pauvres bougres s'entendront encore appeler d'un sobriquet qui veut être infamant.

D'illustres auteurs nous ont précédés dans cette œuvre de réhabilitation : Charles Dickens en Angleterre, Alphonse Daudet en France pour n'en citer que deux. Et je ne connais peut-être pas de passage plus poignant dans *David Copperfield* que le récit des infortunes du pauvre Mell, maître d'études à Salem-House, chez l'odieux Creakle.

En ces temps-là, le pion était déjà un être sympathique parce que faible et opprimé.

« Mais, me direz-vous, ce sont là histoires d'ancien régime ou peu s'en faut ; il ne saurait en être question à notre époque ».

Pardon ! C'est encore une simple histoire de tous les jours. Il nous revient en effet de diverses sources que certains Directeurs d'Ecole, que certains Provisseurs de Lycée, affectent de traiter un peu trop cavalièrement leurs humbles collaborateurs. C'est dans l'ordre, puisque c'est dans la tradition. Tout

de même, il y en a qui vont un peu trop fort. Je vous en fais juges :

Vous savez que beaucoup de nos camarades, à leur retour du front, se sont trouvés aux prises avec les difficultés actuelles de l'existence. — Avant la guerre, représenter les étudiants comme des « fils à papa » c'était déjà créer une légende ; aujourd'hui, ce serait cruellement ironiser. Certains d'entre-eux ont été contraints de postuler une place de surveillant d'internat pour pouvoir continuer leurs études. — Ayant tout sacrifié, jusqu'à leur vie s'il l'eût fallu, pour la sauvegarde du pays, il leur semblait qu'en retour les portes dussent s'ouvrir assez facilement devant eux, qu'on dût au moins leur accorder certains égards élémentaires puisqu'une voix autorisée avait proclamé leurs droits. Candeur naïve ! — Le vulgaire s'imagina que le fait d'avoir été mobilisé pendant cinq ans, d'avoir été blessé, de revenir mutilé de la grande guerre constitue une excellente référence : le vulgaire n'a pas de sens commun ! On le lui fait bien voir.

Prendre comme collaborateurs des anciens poilus ? C'est gênant : ces gens-là ont trop d'initiative (c'était peut-être une qualité naguère, mais elle n'est plus de mise). Les blessés ? Ils se croient encore le droit de ne pas se laisser faire ; pourtant, que diantre, nous ne sommes plus en 1918 ! Les mutilés ? Ils ne permettent même pas que l'on exploite leur glorieuse impotence ! Non, décidément, ces gens-là sont impossibles. N'est-ce pas, Monsieur le Directeur de l'Ecole J. B. Say ?

Et puis, favoriser les anciens démobilisés, cela n'est d'aucun rapport. Parlez-moi des monuments aux Morts pour la Patrie ! C'est un article qui n'est pas encore démodé : cela peut rapporter... le ruban rouge par exemple. — Et bien non. On peut encore, à la rigueur, le distribuer à d'honnêtes commerçants, mais à des mercantis du patriotisme, à des êtres malfaisants qui se plaisent à contrarier de jeunes énergies pouvant être un jour utiles au Pays, cela est impossible. Les pouvoirs publics veillent ; ils ne distribuent leurs récompenses qu'à bon escient. Avant tout, ils s'opposent à ce que l'on traite arbitrairement ceux qui ont souffert pendant cinq ans pour la sauvegarde de la Liberté. Tartuffe ne s'y serait pas trompé : je m'étonne donc que Monsieur Haudie n'y ait pas songé.

Le cas n'est d'ailleurs pas isolé, et cet article marque le début d'une enquête que nous avons résolu d'entreprendre. Nous prions donc nos camarades, surveillants d'internat, qui désirent y fournir leur contribution, de nous adresser des documents. Ils peuvent être assurés de toute notre discrétion.

Par contre, empressons-nous de dire qu'il ne faut pas généraliser. Ainsi, nous sommes heureux de mentionner l'exquise urbanité avec laquelle furent reçus nos camarades démobilisés, à Chaptal, l'année dernière, et l'esprit de justice qui présida à la distribution des services. J'espère que nous aurons plusieurs exceptions de ce genre à enregistrer dans un prochain article.

Henri HERPE.

Petite contribution à l'histoire économique d'après guerre.

Nous avons eu sous les yeux une circulaire adressée par une grande maison d'édition qui s'est fait par son almanach, dit amusant, une certaine notoriété ; cette circulaire adressée aux libraires-détaillants se termine par ces mots, auxquels nous nous ferions un crime de changer quoique ce soit :

« Vous me permettez de vous faire remarquer qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter en quoi que ce soit de l'influence que cette majoration pourrait avoir sur

« la vente. En effet les ordres que j'ai reçus de province jusqu'à ce jour m'accusent une augmentation de 20 à 25 % sur les ordres correspondants des mêmes clients de l'année dernière.

« Aucune fluctuation dans la vente n'est donc à envisager, au contraire, et cela n'a rien de surprenant, le public prenant de plus en plus l'habitude de dépenser sans compter.

« Veuillez agréer..... »

Et c'est signé Vermot !

Qui niera la clairvoyance des anciens qui firent de Mercure le Dieu du commerce... et des voleurs !

A L'UNIVERSITÉ

Quelques Renseignements sur les Bourses

BOURSES DE LA VILLE DE PARIS

Bourses de 1.000 francs et demi-bourses de 500 francs attribuées annuellement à des Etudiants de la Faculté de Droit, de la Faculté de Médecine et de l'Ecole Supérieure de Pharmacie, nés à Paris ou dans le département de la Seine, ou dont les parents y sont domiciliés depuis cinq ans au moins.

Ces bourses et demi-bourses peuvent être renouvelées.

Elles sont attribuées par le Préfet de la Seine, sur la désignation du Conseil Municipal de Paris.

Les demandes doivent être déposées par les candidats au Secrétariat de la Faculté ou Ecole avant le 15 Novembre.

FONDATION PELRIN et DE BARKOW

4 bourses de la fondation PELRIN et 4 bourses de la fondation DE BARKOW, de 1.000 francs chacune, sont destinées à aider les jeunes gens pauvres à faire de bonnes études et à s'ouvrir par ce moyen une carrière honorable. Elles sont exclusivement réservées aux établissements d'Enseignement Supérieur de l'Université de Paris. Pour les bourses PELRIN, les

familles des candidats doivent justifier de 5 ans de résidence à Paris.

Les demandes doivent être adressées avant le 19 Octobre au Recteur de l'Académie dans laquelle le candidat est étudiant.

Les titulaires sont nommés, sur la proposition du Conseil de l'Université de Paris, par le Recteur, président du dit Conseil.

Les bourses sont annuelles, mais elles peuvent être maintenues pendant cinq ans au même titulaire.

CONCOURS

pour l'admission à l'Ecole Normale Supérieure et à l'obtention des bourses de licence près les Facultés des Sciences et des Lettres.

Il est ouvert chaque année un concours commun aux candidats à l'Ecole Normale Supérieure et aux bourses de licence près les Facultés des Sciences et des Lettres.

Les candidats doivent être Français ou admis à jouir des droits civils, être âgés, au 1^{er} Janvier de l'année du concours de 18 ans au moins et de 24 ans au plus, être pourvus du diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire.

Des dispenses d'âge peuvent être accordées.

Les candidats s'inscrivent aux Secrétariats des Académies du 1^{er} Février au 1^{er} Avril.

Les épreuves ont lieu en Juin et Juillet.

Le nombre des élèves à admettre à l'École est fixé chaque année.

Les premiers candidats reçus sont nommés élèves à l'École Normale Supérieure.

Les suivants peuvent obtenir une bourse ou fraction de bourse près les Universités des départements. Aucune nomination de boursier ne peut être faite à Paris.

I. Les boursiers sont nommés :

— pour 3 ans, s'ils poursuivent leurs études en vue de l'agrégation de philosophie, d'histoire et géographie, de Lettres, de grammaire ou des sciences mathématiques ;

— pour 4 ans, s'ils poursuivent leurs études en vue de l'agrégation des sciences physiques, des sciences naturelles ou des langues vivantes.

Les boursiers candidats à l'agrégation des sciences mathématiques peuvent obtenir une 4^e année de bourse.

Sont déchus de leur bourse les boursiers qui n'ont pas obtenu dans les délais réglementaires leur licence ou leur diplôme d'études supérieures.

(Décrets des 10 Mai 1904 et 24 Juillet 1910).

Concours Général entre les Elèves de 3^e Année des Facultés de Droit de l'Etat

Un Concours Général est ouvert chaque année entre les élèves de 3^e année des Facultés des Droits de l'Etat.

Tous les élèves y sont admis sans autre condition que d'avoir pris, pendant l'année scolaire, les 4 inscriptions afférentes à cette année.

Le concours a lieu chaque année le 3^e lundi de Juillet ; il consiste en une composition écrite portant sur un sujet de droit civil français choisi dans la programme de 3^e année.

Les lauréats reçoivent les prix suivants :

1^{er} prix : Médaille de vermeil et 800 francs.

2^e prix : médaille d'argent et 500 francs.

Cinq mentions honorables et médailles de bronze.

(Décrets des 27 Janvier 1869 et 27 Décembre 1881 ; arrêté du 15 Juillet 1870).

66 BOURSES DE DOCTORAT EN MÉDECINE

Bourses en faveur des étudiants en médecine, Français, âgés de 18 ans au moins et 28 ans au plus.

I. — Bourses données sans Concours

Des bourses de 1^{re} année peuvent être données sans concours aux candidats qui justifient :

a) de la mention " bien " au baccalauréat de l'Enseignement Secondaire et de 75 points au Certificat d'études P. C. N. ;

b) de la mention " assez bien " au baccalauréat de l'Enseignement Secondaire et de 80 points au Certificat d'études P. C. N. ;

c) de la mention " bien " au baccalauréat de l'Enseignement Secondaire et de la mention " assez bien " au Certificat d'études supérieures P. C. N.

d) de la mention " assez bien " au baccalauréat de l'Enseignement Secondaire et de la mention " bien " au Certificat d'études supérieures P. C. N.

II. — Concours des Bourses

Les candidats s'inscrivent au Secrétariat de l'Académie dans laquelle ils résident.

Le concours a lieu annuellement au Siège des Facultés dans la dernière semaine du mois d'Octobre.

Sont admis à concourir :

1^o Les candidats pourvus de 4 inscriptions, qui ont obtenu un minimum de 75 points au Certificat d'études P. C. N. et qui justifient de leur assiduité aux travaux pratiques de première année ;

2^o Les candidats pourvus de 8 inscriptions, qui ont subi avec la note " Bien " le premier examen probatoire.

3^o Les candidats pourvus de 12 inscriptions, qui ont

subi avec la note " Bien " le deuxième examen probatoire.

4^o Les candidats pourvus de 16 inscriptions, qui ont subi avec la note " Bien " le troisième examen probatoire.

Les bourses sont annuelles.

Tout boursier qui voudra obtenir une nouvelle bourse devra subir les épreuves du concours correspondant à l'année d'études dans laquelle il doit entrer.

(Arrêtés des 15 Novembre 1879,

le 15 Février 1900, 22 Avril 1902 et 26 Janvier 1911).

BOURSES DE PHARMACIEN de 1^{re} Classe

Bourses en faveur des Etudiants en Pharmacie, Français, âgés de 18 ans au moins et de 28 ans au plus.

Les candidats s'inscrivent au Secrétariat de l'Académie dans laquelle ils résident.

I. — Bourses données sans Concours

Des bourses de première année peuvent être données, sans concours, aux candidats qui justifient :

a) de la mention " Bien " au baccalauréat de l'Enseignement Secondaire et de la mention " Assez Bien " à l'examen de validation de stage.

b) de la mention " Assez Bien " au baccalauréat de l'Enseignement Secondaire, de la mention " Bien " à l'examen de validation de stage.

II. — Concours des Bourses

Le concours a lieu annuellement à la fin du mois d'Octobre dans les Ecoles Supérieures de Pharmacie et dans les Facultés mixtes de Médecine et de Pharmacie

Sont admis à concourir :

1^o Les candidats pourvus de 4, 8 ou 12 inscriptions qui ont subi avec la note " Bien " l'examen de fin d'année correspondant à leurs inscriptions.

2^o Les candidats pourvus de 15 ou de 16 inscriptions qui ont obtenu la note " Bien " au troisième examen de fin d'année.

Tout boursier qui voudra obtenir une nouvelle bourse devra subir les épreuves du concours correspondant à l'année d'études dans laquelle il doit entrer.

Les bourses sont annuelles.

(Arrêtés des 20 Novembre 1879,

2 Juillet et 24 Décembre 1891, 1^{er} Décembre 1906).

BOURSE LANDELONGUE

Bourse de 1.200 francs par an, attribuée pour 4 ans par le Recteur, sur la présentation du Conseil Général du Gers, et après avis du Conseil de l'Université de Paris à un étudiant en médecine de l'Université de Paris, issue d'une famille peu aisée, domiciliée depuis 10 ans au moins dans le département du Gers et de préférence dans l'arrondissement de Condom.

FONDATION

Léon et Jeanne-Marie MARILLIER

Sous le nom de " Fondation Léon et Jeanne-Marie MARILLIER " l'Université de Paris a reçu donation d'une somme dont les arrérages (environ 600 francs) doivent être attribués tous les deux ans à un Etudiant de la Faculté des Lettres de Paris ou de l'École des Hautes-Etudes (section des Sciences religieuses) sans distinction d'âge, de sexe, de confession, ni de nationalité.

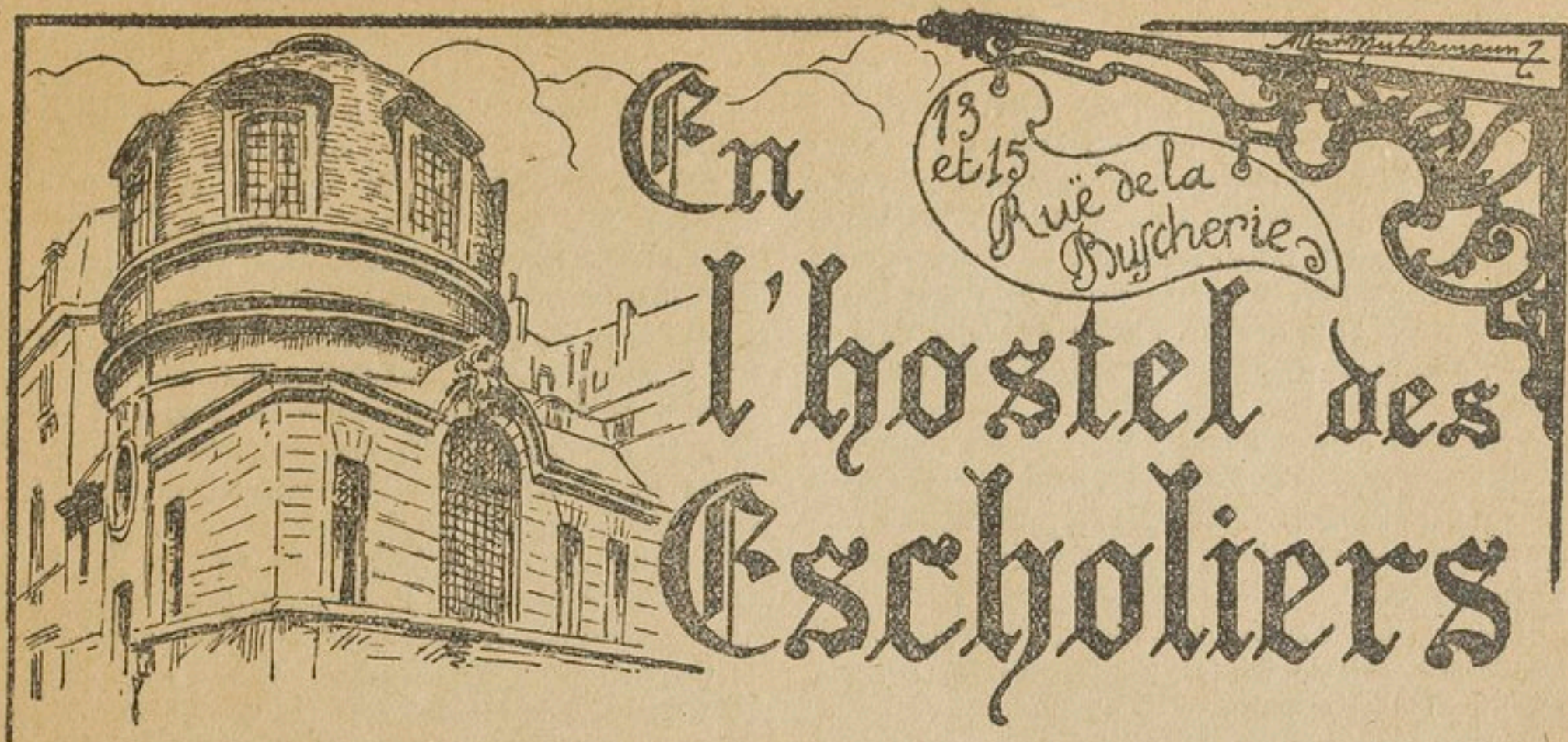
Les Etudiants qui désirent poser leur candidature doivent adresser leur demande au Secrétariat de l'Académie de Paris, avant le 1^{er} Juin.

Le titulaire de la bourse est nommé, sur la présentation du Conseil de l'Université, par le Recteur, Président du dit Conseil.

BOURSE HENRY DEUTSCH (de la Meurthe)

Bourse d'études ou de travaux (arrérages d'un capital de 100.000 francs) à décerner annuellement et attribuée par la Faculté des Sciences.

Les candidats doivent adresser leur demande au Doyen de la Faculté des Sciences.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 17 Janvier 1920

Présidence de Henri VINCENT, *Président du Comité*

Vincent ouvre la séance à 21 heures 30 assisté de Roy et Ph. Côme, vice-présidents ; Dufay, trésorier général ; Brunet, bibliothécaire général, Laplace, bibliothécaire adjoint ; de Montrichard et Blanc, secrétaires ; Grives, rapporteur de la C. V. C.

Vincent prend tout d'abord la parole et prononce le discours suivant :

MES CHERS CAMARADES,

Au début de cette première assemblée générale d'après-guerre il m'est impossible, en même temps que je salue nos camarades enfin de retour, de ne pas évoquer devant vous le magnifique héroïsme de ceux des nôtres tombés au champ d'honneur.

L'Association a des pertes cruelles à déplorer, mais parmi tous les noms que je vais vous lire, je dois accorder une place toute spéciale à notre cher président du Comité 1914, Louis Cochard, mort pour la France le 11 Octobre 1917.

Leur souvenir nous accompagnera toujours et nous servira, je l'espère, de guide et de conseil dans cette première assemblée générale vraiment plénière, à laquelle nous eussions été si heureux de les voir prendre part.

Debout avec moi, mes chers Camarades, je vous invite à écouter dans un religieux silence, la lecture que je vais vous faire de la liste malheureusement trop longue, encore qu'incomplète, des noms qui resteront pour nous le symbole du sacrifice et de l'honneur (*L'Assemblée se lève et écoute debout la lecture de la liste des camarades morts pour la France*).

ETUDIANTS MEMBRES DE L'ASSOCIATION
MORTS AU CHAMP D'HONNEUR

Matillon, Lacheret Alfred, Courageot Alfred, Dilhac Auguste, Pradeau Marcel, Turlin Louis, Farret Georges, Rouyre Charles, Delotz François, Petitgand Jean, Mallebay-Vacqueur Paul, Jourdy Jean, Haran Jules, Méric Gérard, Pichon Georges, Nicolas Paul, Dauriac Robert, Emnier Edouard, Berthé Paul, Girardin, Ernst, Douhin Maurice, Courtet de Lisle, Kopelman Adrien, Blondet, Manes Adrien, Subrini Michel, Lagrange,

Monlafi, Dompitrini, Bouisson, Santoni, Le Diberder, Frotier de la Messellière, Giraudier, Mironneau, Granger, Derov, Raffray, Lamy, Fournier, Le Troadec, Carles, Oppermann, Toulouse, Terrasse, Beaupère, Cayla, Palatan, Blin, Mathieu, Gosse, Revon, Béchamp, Jéramec, Didier, Arnaud Maxime, Weil, Pluyette, Hutier, Malezieux, Cipriani, Beylard, Boisseau, Roulot, Brunet, Batard, Brix, Martin, Fontaine, Bormal, Witrant Marcel, Bugaut, Heins, Maillard, Mallet, Tafournel, Pichonnat, Kopelmann Joseph, De Peretti della Rocca, Ruffel, Pucheu, Demoulin, Giraud, Bertrand, Bortman, Congy, Beauregard, Auge, Chapiron, Coudert, Eoche, Duval, Lorgeré, Viard, Hardivilliers, Mourière, Gastime, Garin, Perrein, Pouch, Valette, Lechevallier, Chabre, Garilland, Fropo Henri, Fropo Jean, Cannac, Kaminer Joseph, de Pimodan, Becker, Foulquier, Aubry Robert, Berteaux René, Cochard Louis, Leroux, Paul, Julien, Dinslage, Manney, Galtier, Rudelle, Got, Durand-Lagrangère, Rouxel, de Lucy, Vouillon-Meunier Alexandre.

Pour immortaliser leur mémoire nous avons chargé notre camarade Joanny Durand, mutilé de guerre, d'élever un monument que la Direction des Beaux-Arts nous a autorisés à incorporer à notre Hôtel historique.

Quand je parle des morts, vous me permettrez de donner un souvenir ému à l'un des brillants orateurs qui se fit entendre ici l'année dernière et qui nous a été enlevé en trois jours, au moment même où la place la plus difficile et la plus honorable lui était offerte à l'Association ; j'ai nommé Raymond Lamoureux.

Et maintenant, après avoir salué la fidélité confiante de ceux qui nous reviennent couverts de gloire et auxquels j'adresse un cordial et chaleureux merci, c'est vers les jeunes que je me tourne pour leur dire combien nous sommes heureux qu'ils soient venus cette année en si grand nombre autour de nous à l'heure où il va falloir lutter de plus en plus pour la défense de nos intérêts communs et pour la diffusion de la pensée française. C'est vers eux que va notre

pensée, c'est en eux que reposent tous nos espoirs pour l'avenir. Le secours et les conseils de leurs anciens ne leur manqueront pas. (*Applaudissements*).

Puis, Vincent remercie, au nom de tous nos camarades, Monsieur le Doyen Roger qui a bien voulu cette année encore mettre à la disposition de l'Association le Grand Amphithéâtre de l'Ecole Pratique pour y tenir l'Assemblée Générale. Un ban est battu en l'honneur du Doyen.

Vincent invite en outre nos camarades à écouter la lecture des rapports avec la plus grande attention et le plus grand calme, la discussion paraissant devoir être longue et l'amphithéâtre devant être évacué à 23 heures 30.

Il donne ensuite la parole à Léon Netter, membre et ancien président du Comité, pour exposer sa gestion, ainsi qu'il a été convenu au Comité.

L. Netter s'exprime en ces termes :

MES CHERS CAMARADES,

Le premier de nos devoirs, en cette Assemblée solennelle, la 1^{re} depuis la signature de la paix, est d'honorer la mémoire de nos morts. La liste, hélas, en est longue (quoique peut-être incomplète) ; point n'est besoin des mots pour dire le fervent souvenir que nous conservons d'eux et que notre camarade Joanny Durand matérialisera sous la rotonde : ils n'ont pas hésité à donner leur vie pour la plus juste des causes.

En rappelant ici les noms de nos camarades tombés au Champ d'Honneur, nous ne prétendons pas acquitter notre dette envers eux par ce simple geste, mais seulement lui donner la valeur d'un symbole et les associer au compte-rendu de nos travaux.

Mon ami Duramé, que j'ai plaisir à voir ici, et dont je fus l'an dernier le collaborateur, avait eu une tâche difficile. Les Etudiants, durant la guerre, étaient peu nombreux à l'Association ; la démobilisation, malgré les efforts que nous avons continués, tardait à nous rendre nos camarades.

Devions-nous pour cela limiter notre rôle ? Nous ne l'avons pas pensé. Dès le 1^{er} jour de son entrée en fonctions notre Bureau, en plein accord, tentait d'affirmer en toute occasion l'importance de l'Association, d'accroître son prestige et ses moyens d'actions ; à vous de dire si nous y avons réussi.

Je vais vous exposer l'œuvre accomplie par nous en 8 mois, du 8 mars au 10 novembre : 8 mois qui comprennent les vacances de Pâques et les grandes vacances. Je vous prierai, pour vous donner patience, de vous rappeler que ce rapport, peut-être ennuyeux à entendre, fut bien plus ennuyeux à rédiger.

Le champ de notre activité était vaste : nous l'envisagerons successivement du point de vue :

*Vie intérieure de l'Association,
Relations extérieures.*

Mais d'abord, il me faut vous rappeler les multiples efforts tentés en vue d'obtenir le retour parmi nous de nos camarades mobilisés ; l'ordre du jour, voté à l'A. G. de l'année dernière sur la nécessité de les rendre à leurs études, était hélas dépourvu de sanction. A de nombreuses démarches faites tant auprès de M. Clémenceau, Président du Conseil, Ministre de la Guerre, que de ses collaborateurs MM. Mandel et Godin, ses chefs de cabinet, Deschamps, sous-secrétaire d'Etat à la démobilisation, Mourier, sous-secrétaire d'Etat au Service de Santé, Lafferre, Ministre de l'Instruction Publique, du Recteur et des Doyens, on nous rappelait l'opposition du Grand Quartier Général

et la nécessité de conserver des cadres à l'armée d'occupation. Les interventions auprès des membres du Parlement ou par la voie de la Presse ne furent pas négligées par nous : nous en entretenîmes publiquement M. Tardieu, mais, je le répète, nous n'avions à notre disposition aucune sanction.

Sans nous décourager, nous revînmes maintes fois sur la question, sollicitant l'affectation de nos camarades dans les villes de Facultés des sursis en vertu de la loi de 1905 (art. 21) l'extension du bénéfice de ces sursis à ceux qui ne les avaient pas demandés avant leur incorporation.

Nous demandions également des facilités d'études : majoration de points au concours, dispenses de stage, des exonérations et Bourses pour les démobilisés. Ces points, précisés à Strasbourg par la 3^e C^m que j'avais l'honneur de présider, doivent faire l'objet d'un rapport qui sera imprimé ; aussi crois-je inutile d'y insister.

Avec la lutte contre l'inertie et la mauvaise volonté des autorités militaires, il nous fallait entreprendre la lutte contre la vie chère ; sans craindre la contradiction, je dirai que nous en sortîmes vainqueurs.

Elus le 8 mars 1919, nous nous attelions aussitôt à la besogne ; aidé de Dalsace, qui fit preuve en cette occasion d'un dévouement et d'une activité dont je veux que vous lui sachiez, comme moi, un gré tout particulier, nous apportions au Comité du 25 mars, notre 1^{er} Comité, un projet de contrat. Je fais appel au souvenir de ceux qui fréquentaient alors l'Association ; ils doivent avoir peine à imaginer l'état de saleté et d'abandon dans lequel était alors le sous-sol ; et nous trouvions pourtant un restaurateur qui, prenant tous les frais de réfection à sa charge, procurant la vaisselle, la verrerie, les chaises, s'engageait à servir à l'A. des repas pour le prix de 2 francs :

1 hors d'œuvre
1 plat { Poisson
 { Viande garnie
 1 légume
1 fromage ou dessert
Pain à discrétion

et à ristourner à l'A. qui n'est tenue de donner que le local et l'électricité :

15 % du prix des consommations,
2 % — des repas.

Le 30 Mars un buffet très garni était, par les soins de notre bar, offert aux Etudiants Américains et dès le 9 avril le restaurant était ouvert, servant à tous nos camarades, heureux de se retrouver à l'Association même, des repas suffisants à un prix extraordinairement bon marché pour l'époque.

L'augmentation du coût de la vie forçait le Comité dans sa séance du 9 octobre à porter provisoirement le prix des repas à 2 fr. 40, mais le prix de base du contrat, auquel le Comité devra tendre à revenir dans une période plus favorable, reste fixé à 2 fr.

Le bar-restaurant enrichissait l'A. d'un crédit moral considérable, d'un très grand nombre d'adhérents et de sommes très importantes, aidant à supporter les lourdes charges de la maison :

717 fr.	Avril
866 fr.	Mai
876	Juin
765	Juillet
771	Août
2608	Septembre
	Octobre

soit 6603 fr. pour moins de 7 mois, suivant

une progression constante, et comprenant les mois de vacances.

Et le règlement de la police du bar, chose si délicate, semblait donner satisfaction à tous.

Nous nous *proposions* également d'apporter à la crise du logement un remède ; nous avons attiré l'attention des pouvoirs publics, du corps enseignant sur la gravité de la question, intéressé la presse et les particuliers à la situation de nos camarades, mais la fin de notre mandat nous empêcha de poursuivre ces démarches.

L'aspect pitoyable de notre Maison délabrée, " en péril " suivant l'expression de notre Architecte, nous préoccupe bientôt. Depuis longtemps on accusait à l'A. les entrepreneurs d'avoir commis des malfaçons ; les Comités successifs se transmettaient cette triste confiance, mais ils semblaient mettre en pratique la phrase célèbre : « Pensons-y toujours, n'en parlons jamais ». La Maison avait coûté plus de 600.000 fr. Achevée en 1910, elle ne donnait pas toutes garanties de sécurité ; notre Comité, sans crainte des difficultés certaines, décida de vider la question. Sur mes sollicitations, il me confia le mandat d'introduire un référé afin de nomination d'expert ; ainsi nous serions définitivement fixés sur l'étendue de nos droits, sur le recours à exercer vis-à-vis d'entrepreneurs peu consciencieux, ayant abusé de l'inexpérience des étudiants ou employé de mauvais matériaux, sur les réparations qui nous incomberaient ; nous pourrions obtenir en un mot la remise en état de notre Maison, soit aux frais des entrepreneurs soit aux nôtres, et des subventions pour régler nos créanciers.

L'expert nommé le 6 août a poursuivi ses travaux. La terrasse, qui laissait filtrer l'eau et l'humidité a été refaite, l'escalier est en reconstruction. (*Interruptions : C'est à Vincent qu'on le doit. Vive Vincent !*) On va s'efforcer d'assurer l'étanchéité de la cave. Et nous sommes dès maintenant certains que la plus grande partie des travaux ne sera pas supportée par nous. Ainsi sera close l'irritante question des entrepreneurs. Ainsi aurons-nous recouvré partie de l'argent englouti dans la construction de la Maison.

Notons encore parmi les améliorations apportées par nous à la vie de l'A. la réouverture de la Salle d'Armes dont la direction est toujours confiée à notre excellent maître M. Raymond et, pour mémoire, l'appui apporté à Petitjean pour la création du Parc des Sports.

Grâce à l'activité de leurs différents Présidents, parmi lesquels je veux citer particulièrement Bose, Beau, Guilhouet puis Couénon, de Nussy et Bouron, les sections développaient leurs forces ; les salles de travail de plus en plus fréquentées, permettaient l'extension du labeur en commun.

La Bibliothèque, habilement conservée et augmentée par Minière et Berthonneau, multipliait ses ressources ; nous enregistrons, pour les 8 mois visés, l'entrée de 545 livres nouveaux, dont 360 obtenus gratuitement.

L'Association des Etudiants enseignants et Professeurs libres (*Murmures ironiques*) était créée, centralisant les offres et demandes de leçons pour les familles et pour les établissements d'enseignement libre, rémunérant à nos camarades les heures de liberté que leur laissait l'étude. Et cette institution devait servir d'exemple à l'Office de Placement des Etudiants dans l'Industrie.

Le Cercle Musical, sous l'attentive direction de Pierre Kræmer et Chabé, groupait nos camarades ; il forme un harmonieux orchestre que bientôt nous aurons la joie d'entendre et d'applaudir.

L'Association se rapprochait des jeunes maîtres ; les Compagnons de l'Université Nouvelle, ces jeunes agrégés désireux d'une réforme de l'enseignement, qui ont mis au point une doctrine si intéressante, ont organisé à l'A. les deux Conférences de Georges Duhamel, sur *l'Ecrivain et l'Evénement* et de Jacques Copeau, sur *le Théâtre*, qui obtinrent en décembre tant de succès, et qui, d'après le plan que j'avais tracé avec Carré, le chef des Compagnons, devaient être suivies d'autres manifestations avec des orateurs aussi brillants.

Les Professeurs des Facultés furent eux-mêmes reçus à l'A. Doyens et Professeurs de Lettres et de Médecine, les premiers... (*Interruptions : C'est une affaire de Sections. Seule la Section de Médecine a agi*)... Etudiants et Maîtres semblaient ravis de se retrouver en dehors des heures de cours, et " la famille universitaire " dont on parle tant n'était plus seulement un mot vide de sens.

Des rapports constants étaient entretenus avec le Recteur, le Directeur de l'Enseignement, le Ministre de l'Instruction publique. Les nombreux thèmes discutés par nous furent, — outre les questions relatives à la démobilisation, aux sursis, aux réparations à accorder, aux sports, à la réforme de l'enseignement, — la nécessité de supprimer l'impression obligatoire de la thèse si onéreuse, aux cours actuels du papier et de la main d'œuvre, celle d'admettre aux Conseils des Facultés et de l'Université les représentants des Etudiants. Des promesses furent faites, dont il faut poursuivre l'exécution, des résultats obtenus, telles, grâce aux efforts de Beau, les bourses de 1000 fr. attribuées aux Candidats à l'Agrégation des Lettres.

Pour nous permettre d'étendre notre action, il nous fallait :

*beaucoup de membres,
des subventions.*

Le nombre des adhérents s'accroît dans une très large mesure ; du 8 mars au 10 novembre, c'est-à-dire durant les derniers mois de l'année scolaire, malgré le maintien à 12 fr. de la cotisation, l'Association compte 1.360 nouveaux membres (n^{os} 19.335 à 20.695), et les nombreux avantages que ceux-ci vantèrent à leurs camarades permirent d'escompter une splendide rentrée. Celle-ci dont nous estimons pouvoir attribuer la cause à nos efforts pour la plus grande partie, n'a pas déçu nos prévisions : près de 1.300 membres nouveaux ont adhéré à l'A. depuis lors, justifiant l'adage qui veut que le plus difficile soit le premier départ.

Parmi les subventions par nous reçues, nous signalerons, outre les subventions ordinaires de 3.000 fr. du Ministre de l'Instruction publique et de 1.000 fr. du Conseil Municipal des subventions extraordinaires :

40.000 fr. du Conseil Municipal.
7.000 du Commissariat Franco-Américain.
3.000 du Ministère de l'Intérieur.
500 du Conseil supérieur de l'Université.

Sans compter les sommes reçues pour la réception des Etudiants de Strasbourg :

5.000 fr. du Commissariat Général d'Alsace-Lorraine.
3.000 du Ministère de la Guerre.
500 du Président de la République, etc...

Je ne veux pas faire ici l'exposé financier, que Dufay

fera tout à l'heure, mais je veux seulement indiquer, parmi les autres sources de recettes encaissées par nous :

Cotisations..... plus de 20.000 fr.

Bar restaurant... 6.600 fr. au 1^{er} octobre.

7.770 fr. d'excédent des recettes sur les dépenses pour la réception des Etudiants de Strasbourg.

C'est dire que nos recettes dépassent nos dépenses de façon considérable, quoique nous ayons tenté de solder un peu du passif de la Maison et augmenté, dans une mesure importante, les traitements insuffisants de notre personnel.

Les finances sont en quelque sorte le baromètre d'une Association : les nôtres étaient prospères, vous en pouvez juger... (*Interruptions : C'est Côme qui a tout fait. Vive Côme !*)... et j'indique encore que le Conseil général nous avait promis une subvention extraordinaire importante, que le Ministre de l'Instruction publique avait pris le même engagement et que des jalons étaient posés pour obtenir une part des fonds provenant des prélèvements faits par l'Etat sur les produits des jeux et pari mutuel.

N'est-ce pas ici le lieu de répéter avec M. Klotz la formule du baron Louis : « Faites-moi de bonne politique et je vous ferai de bonnes finances » ? (*Exclamations ironiques. Dufay proclame : Il a lu ça dans l' « Œuvre »*).

Mais je veux d'un mot rappeler ici les difficultés que nous eûmes à toucher la plus importante des subventions à nous accordées : celle de 40.000 fr., du Conseil Municipal. Comme par hasard elle fut ordonnancée au nom du syndic de nos entrepreneurs ; il nous fallut faire de nombreuses et pressantes démarches pour obtenir le versement de la somme entre nos mains, mais nous estimions ne rien devoir payer avant que l'expert n'eût, par ses constatations, fixé notre dette envers les entrepreneurs. Aussitôt l'expertise terminée, il faut que cette dette soit soldée au moyen des 40.000 fr. touchés et qui n'eurent jusqu'ici d'autre destination que celle prévue par l'affectation dont le Conseil Municipal les avait grevés.

Je veux ici marquer la reconnaissance toute particulière que nous gardons à MM. Evain, Dausset, Delavenne, Deville, Le Corbeiller et surtout à M. Robaglia, qui furent au Conseil Municipal les plus dévoués parmi nos appuis ; le Comité a d'ailleurs nommé Membres Perpétuels par acclamations ceux d'entre eux qui ne l'étaient pas encore.

Grâce à eux nous avons obtenu également pour l'A., locataire emphytéotique d'un terrain communal, l'exonération de 80 % des sommes dues pour notre loyer, impayé depuis la déclaration de guerre.

Nous avons voulu resserrer dans la paix les liens d'amitié contractés sur les champs de bataille avec les Etudiants des nations Alliées. N'est-ce pas à la jeunesse intellectuelle qu'il appartient d'assurer le prestige de son pays, de faire valoir ses qualités, de faire rayonner son génie, de créer dans le monde cette fraternité qui naît d'un idéal commun, du même culte de la beauté et de la justice ?

Dans ce but nous recevions le 30 mars, sous la Présidence de M. André Tardieu, Commissaire Général des affaires de guerre franco-américaines, les Etudiants Américains qui avaient été admis à suivre des cours dans nos Facultés et nos grandes Ecoles ; les plus hautes personnalités françaises et américaines, mêlées comme les drapeaux tricolores et les drapeaux

étoilés dont le garde-meuble national avait décoré notre salle et l'estrade, tendues de pourpre et d'or, accompagnaient les Etudiants.

M. Tardieu et le Major Coolidge répondirent aux paroles de bienvenue que je leur adressais et au speech que Nouveau leur fit en anglais.

Après les chants de M^{me} Hilde Roosevelt, de l'Opéra-Comique et les poèmes dits par M^{lle} Mad. Roch et M. Alexandre, du Th. Français, des sympathies s'échangeaient avec les coupes ; nos Alliés les traduisirent en nous invitant à de charmantes matinées et soirées dansantes en leur joli petit hôtel du boulevard Montparnasse. De retour en Amérique, ils chargèrent M. Théod. Hanton, correspondant du *Mercur de France*, de nous proposer des fonds pour l'agrandissement de notre Maison, projet auquel nous tenons et dont nous leur avons parlé.

Le 10 avril j'avais l'honneur de recevoir, au nom des Etudiants Français, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, en présence de MM. Kramarcz, Président du Conseil et Bénès, Ministre des Affaires Etrangères, une adresse fraternelle et émouvante des Etudiants tchécoslovaques. J'y répondais en assurant la Bohême de notre inaltérable affection, en rappelant aux Etudiants de Prague qu'ils assistaient à la pose de la première pierre de notre maison, et que nous gardions précieusement le souvenir de l'accueil fait par eux à nos camarades en 1909, lors des fêtes célébrant le 500^e anniversaire de l'Université de Prague fondée sur le modèle de l'Université de Paris.

Le 13 et le 17 mai, nous accueillions à l'A. des Etudiants Espagnols et le Président de l'Association des Etudiants d'Athènes, entouré de plusieurs de ses camarades hellènes.

En octobre, les Etudiants Roumains nous envoyaient une adresse.

Un de nos camarades portait en Yougo-Slavie les vœux des Etudiants Français.

Et nous voulions recevoir et connaître les Etudiants de tous les pays alliés.

Evesque était en Angleterre le délégué permanent de l'A. ; il visitait les différentes Universités anglaises, préparait la venue en France de nos Alliés, réussissait fort bien dans la tâche qui lui était confiée.

Ainsi, étaient jetées en fait les bases de cette Confédération Internationale des Etudiants qui prit corps au Congrès de Strasbourg, au milieu de l'enthousiasme et de l'affection de tous.

Mais il ne nous suffisait pas d'attirer à nous les sympathies étrangères ; nous voulions surtout créer entre les Etudiants cette intimité qui ne naît que des rencontres fréquentes. Le bar-restaurant fut un centre de réunion précieux ; les salles de travail et la pratique des exercices physiques y contribuent également.

Ne fallait-il pas y ajouter les réunions artistiques, littéraires, où tous, émus ou attentifs, ou amusés communient dans le même culte de la beauté ou se plaisent ensemble aux saillies spirituelles ? C'est dans ce but déjà qu'avait été créé le cercle musical ; c'est dans ce but également que nous avons multiplié les fêtes et réunions amicales.

Mon frère, Corbin et Pierre Kraemer nous aidèrent très efficacement dans leur organisation.

Le 16 mars, Henry Marx, dont vous savez encore la parole chaude et les gestes éloquents, évoquait devant nous, en termes élevés et choisis la grande œuvre de Maurice Maeterlinck, qui nous remerciait ensuite de ce

superbe commentaire. M^{lle} Ventura, de la Comédie-Française, nous disait, de façon émouvante, des poèmes de *Terres Chaudes* et M^{lle} Germaine Tailleferre, M. Robert Pasquier, de l'Opéra-Comique, associaient à l'harmonie du verbe la musique de Debussy.

Le 5 avril, M^{lle} Laparcerie, M. Siquerin et notre camarade J. E. Bayard nous parlaient plaisamment de l'amour en une Conférence contradictoire, après laquelle M^{me} Bartet et M. Dorival interprétèrent divinement *La Nuit d'Octobre* de Musset.

Le 9 avril, MM. Lucien et Sacha-Guitry nous faisaient la surprise de réserver aux membres de l'A la 100^e représentation de *Pasteur* : leur émotion, nous disaient-ils, ne le céda en rien à la nôtre, qui se teintait d'admiration.

Et le soir cette journée fertile en contrastes, comme la vie elle-même, se terminait par des chansons de nos joyeux amis Martini, Vallier et Marsac, venus inaugurer notre restaurant.

Après les vacances de Pâques, le 24 mai, Pierre Humble nous parle de la séduction, dont Napierkowska, dans ses danses fascinatrices, est un superbe exemple. Joubé dit des Poèmes de Maurice Magre. La Fouchardière agressif, mordant, philosophe ironique nous dit comment on bourre les crânes.

Le 31 mai, Pierre Bonardi fait sur la *Brousse* et le *Broussard* une très intéressante conférence émaillée de souvenirs personnels.

Dans l'après-midi, M. Silvain, Doyen de la Comédie-Française, et de nombreux artistes avaient prodigué leur talent aux Professeurs de la Faculté des Lettres, comme le firent, le 21 juin, M^{lle} Gisèle et Nadine Picard, Marsac et le bon Vincent Hyspa pour les Professeurs de la Faculté de Médecine.

Enfin le 29 juin, après des allocutions de MM. Painlevé, ancien Président du Conseil, Autrand, Préfet de la Seine, Rollin, Vice-Président du Conseil Municipal, Fleurot, Conseiller Municipal, Fernand Gregh, Gustave Kahn, Ernest Reynaud, Bambard, Président des « Amis de Verlaine », j'avais la mission émouvante et précieuse de dire l'admiration fervente des Etudiants pour le pauvre Lélian, sur la maison duquel nous apposions une plaque commémorative.

M^{me} Moreno et M. Maxime Lévy interprétaient quelques poèmes de Verlaine, et j'adressais aux Poètes l'appel de notre cœur, leur certifiant que dans notre Maison ils trouveraient, sinon la gloire officielle et dorée, du moins la seule chose qui vaille vraiment : un accueil fraternel. Cet appel, ils me promettaient de l'entendre, et un déjeuner réunissait à l'A., outre les orateurs, Paul Fort, Marcelle Tynaire, Rachilde, Valette, Cajals, ... et bien d'autres.

Je veux dire un mot aussi d'une réunion organisée le 25 mai à l'A. avec M^{me} Lemaire-Crémieux, Présidente-Fondatrice de l'Œuvre « Frères et Sœurs de guerre » ; l'idée, qui n'en a pas encore été réalisée, était de faire adopter par chaque étudiant comme filleul un orphelin de la guerre, dont il surveillerait les études et auquel il s'intéresserait : je pense et j'espère, que cette proposition sera suivie d'effets ; cela pourrait rendre de grands services.

Dans le même ordre d'idées, je signale que nous abritons à l'A. une œuvre particulièrement utile, celle des « Petits Filleuls », œuvre qui permet d'assurer aux enfants une amélioration de leur sort, des soins médicaux, et parfois des vacances,

Cette œuvre remplace, en temps de paix, les œuvres nombreuses que l'A. était fière d'abriter durant la guerre, à laquelle elles n'ont pas survécu.

Mais j'ai gardé pour la fin, mes chers Camarades, ce qui nous fut, cette année, notre plus grand sujet de joie : la réception de nos camarades de l'Université de Strasbourg. Nous voulions sans tarder leur manifester nos sentiments fraternels, fêter leur retour à la France, nous mieux connaître et leur faire apprécier la capitale de leur patrie retrouvée. Le 5 juin, M. Léon Bourgeois, Président de la Commission Sénatoriale d'Alsace-Lorraine, en qui j'ai le grand plaisir de saluer le nouveau Président du Sénat, présidait le Banquet que nous leur offrions à leur arrivée et auquel nous avions tenu à conserver un caractère d'intimité, qui de l'aveu de tous, fut un charme de plus. Nos camarades de Strasbourg visitèrent les Musées de Cluny, du Louvre, la manufacture des Gobelins, les Châteaux de Fontainebleau et Versailles. Je suis heureux de remercier ici particulièrement MM. Haraucourt, Geffroy et de Nolhac qui leur furent des guides attentifs et dévoués et d'évoquer l'instant profondément émouvant que fut notre arrivée dans la Galerie des Glaces où quelques jours plus tard l'injustice de 1871 allait être enfin réparée.

Zillhardt, le Président du Cercle des Etudiants de Strasbourg, aujourd'hui Président de l'U. N. des A. G. de France s'entretint avec M. Poincaré et M. Lafferre de l'Université d'Alsace et put ainsi, grâce à nous, exprimer les désirs de ses camarades.

Leur réception à l'Hôtel-de-Ville par M. Rollin, vice-président du Conseil Municipal, Autrand, Préfet de la Seine, Raux, Préfet de Police et tous les Conseillers municipaux fut une autre occasion d'affirmer la permanence du sentiment français en Alsace et notre joie à tous d'une réunion si longtemps attendue.

Et nos camarades eurent la délicate attention de déposer une plaque de marbre dans la Chapelle de la Sorbonne à la mémoire de nos camarades tombés au champ d'honneur, et des fleurs aux pieds des statues de Strasbourg et de Lille.

C'est assez vous dire quelles furent les nombreuses et douces émotions éprouvées par nous en cette semaine de juin, émotions auxquelles nous tînmes à associer le plus de Français possible ; notre initiative fut si hautement encouragée que nous décidâmes d'organiser, en l'honneur de nos camarades de Strasbourg, une grande soirée de gala à l'Opéra : M. le Président de la République, MM. les Présidents des Chambres s'empressèrent d'en accepter la Présidence d'Honneur. Le Ministre de l'Instruction Publique en reçut la Présidence effective. Le Comité de Patronage comprenait entre autres membres : le Président du Conseil, tous les Ministres, M. Millerand, Commissaire Général de la République en Alsace-Lorraine, les Présidents des Commissions parlementaires du Conseil Général, du Conseil Municipal, les Préfets de la Seine et de Police, le Recteur de l'Académie de Paris, les Doyens, le Batonnier de l'Ordre des Avocats.

Beaucoup d'entre eux tinrent à assister à la représentation qui fut des plus brillantes, et dont le succès fut assuré par les meilleurs artistes.

M^{mes} Germaine Cubris, Courbières, Bonnet Baron, MM. Franz et Gresse de l'Opéra.

M^{lle} Zambelli, M. Aveline et le corps de ballet de l'Opéra, dont les danses étaient réglées par M. Stoats, l'orchestre étant dirigé par M. Henri Busser. !

M^{lles} Madeleine Roch, Robinne, MM. Léon Bernard, René Rocher, Jean Hervé du Théâtre Français ;

M^{me} Gilda Darthy de l'Odéon ;

M^{me} Suzanne Desprès et M. Lugué Poé ; mais je ne puis citer tous les noms.

Je veux leur associer ici, dans l'expression de notre gratitude, les Directeurs des Théâtres de l'Opéra, de l'Opéra Comique, de l'Odéon, de la Renaissance, du Vaudeville, du Gymnase, du Théâtre Sarah-Bernhardt et des Noctambules qui mirent à notre disposition, pour la joie de nos camarades de Strasbourg, un grand nombre de places.

J'y veux associer également le Président de la Commission des Fêtes, les membres de la C. O. I., et un certain nombre de camarades membres de l'A. qui, hors de toute fonction officielle, nous vinrent grandement en aide, et je mentionne ici d'une façon particulière, en raison du travail considérable qu'il a fourni, comme en toutes autres occasions, notre secrétaire général Bourgeois.

Après 8 journées bien remplies, mais trop courtes pourtant, nous quittions à Reims les Etudiants de Strasbourg, après avoir ensemble contemplé les ruines et les souffrances de notre pays, la cathédrale meurtrie : nos cœurs, plus vibrants encore, y renouvelaient les témoignages d'affection, et nos camarades nous faisaient promettre de leur rendre leur visite.

Et ils nous envoyaient le télégramme suivant : « Après bon retour, adressons nos chaleureux remerciements pour splendide réception dont nous gardons souvenir inoubliable et profonde reconnaissance ».

Signé : Guérin, Secrétaire du Cercle des Etudiants de Strasbourg.

Telle est, mes chers Camarades, l'œuvre du Bureau que j'avais l'honneur de présider.

Ne croyez pas que j'ai tenu à l'exposer longuement : mais je voulais simplement vous permettre de juger notre tâche de 8 mois. Cette tâche, nous l'avons accomplie avec joie parce que nous en sentions l'utilité, et parce que nous étions très unis :

Création du bar-restaurant

Réouverture de la Salle d'Armes

Restauration de la Maison

Liquidation de la question des entrepreneurs

Restauration de nos finances

Accroissement de la bibliothèque

Augmentation du nombre des adhérents

Création de l'Association des Etudiants enseignants et Professeurs libres

Création du Cercle Musical

telle est notre œuvre intérieure.

Démarches auprès des pouvoirs publics en faveur des mobilisés, des démobilisés, des Etudiants en général, pour la suppression de la thèse imprimée, etc...

Œuvres charitables,

Réception de nos Professeurs,

des Etudiants de Strasbourg,

des Etudiants Alliés,

Fêtes et réunions intimes nombreuses, et variées

telle est notre action au dehors.

Mais ces résultats doivent être suivis d'autres efforts et d'autres résultats ; c'est à quoi ont tendu et tendront évidemment ceux qui nous ont succédé et ceux qui les suivront ; ils ont tout l'avenir devant eux.

Nous avons inscrit à notre programme les projets suivants, que le temps ne nous a pas permis de réaliser, — et que nous indiquons comme particulièrement nécessaires :

L'agrandissement de notre Maison et le transfert de la Bibliothèque, ce pourquoi j'avais fait avec Berthonneau une visite à M. Leygues, ministre de la Marine.

La fusion avec les Corporations, que l'A. devrait englober pour parler au nom de tous les Etudiants, ce dont je m'étais occupé avec Dalsace.

La solution de la crise du Logement, que nous commençons d'entrevoir, après de nombreuses démarches.

La parution du Bulletin, organe de l'A. G., s'intéressant aux questions universitaires, à celles qui touchent à la vie matérielle ou morale des Etudiants et de l'Association.

Les liens de plus en plus étroits avec l'Union Nationale des A. G. de France comme nous en avons établis, de façon à faire aboutir rapidement les vœux émis au Congrès.

Il y a donc encore de la besogne pour toutes les bonnes volontés. Nous vous demandons seulement de continuer nos efforts, et de faire que notre tâche de 8 mois ne soit pas inutile, si tant est que vous estimiez avec notre Bureau, dont l'entente et la solidarité furent parfaites jusqu'au dernier jour, que ses membres ont bien mérité de l'Association. Nous attendons avec confiance l'ordre du jour sanctionnant le compte-rendu de notre gestion. (*Applaudissements sur certains bancs*).

Vincent donne alors la parole à de Montrichard, secrétaire du Comité, pour lire son rapport sur la situation morale. (Applaudissements).

RAPPORT MORAL

Mes chers camarades !

Vous êtes peut-être étonnés de voir cette année se succéder deux séries de rapports ; régulièrement il n'eût dû y avoir que celui-ci ; mais dans un esprit de conciliation, notre bureau a cru plus sage de laisser à son prédécesseur le soin de défendre lui-même les intérêts de sa gestion.

Avant que d'aborder la nôtre, vous me permettrez de rappeler en quelques mots seulement le rôle de notre maison pendant la guerre.

Durant les quatre années d'hostilités 1914-1918 ce rôle fut modeste, il est vrai. Si cependant notre maison ne fit pas de grandes choses, tout de même..... elle vécut, alors que presque toutes les autres associations de France étaient fermées.

Nos locaux furent fréquemment prêtés à de nombreuses œuvres de guerre, et, entre autres, à la Cantine populaire du 5^e arrondissement qui y fonctionna jusqu'au milieu de 1918. Il faut avouer que l'obstacle à une plus grande activité vint en grande partie de la pénurie de personnel et surtout de la pénurie d'argent.

Parmi, les résultats obtenus nous devons cependant signaler qu'en 1917, au bout de presque une année de démarches, notre camarade Lorgeré, président de l'A. à ce moment, réussit à faire revenir momentanément du front un grand nombre de nos camarades de

médecine afin de leur permettre d'y repartir avec le grade de médecin auxiliaire. Il y a un an, notre activité se traduisit encore, lors de la manifestation faite à la Sorbonne en l'honneur des Etudiants de la Victoire, par l'éloquent discours dans lequel notre distingué camarade Maurice Duramé, alors Président de l'A., glorifia au nom de tous les Etudiants ceux des leurs tombés au champ d'Honneur.

Le Comité, il est bon de le rappeler ici, se composait du Comité 14, et d'un Comité, dit Comité de guerre, élu chaque année suivant l'acte réglementaire de l'Assemblée Générale du 20 Janvier 1917.

En voici la teneur :

« L'Assemblée Générale extraordinaire, réunie le « Samedi 20 Janvier 1917 à la Maison des Etudiants, « décide qu'il sera élu un comité dit « Comité de « guerre », chargé d'assurer la direction de l'Associa- « tion pendant le reste de la durée de la guerre.

« Les pouvoirs de ce comité seront au maximum « d'une année et cesseront de plein droit dès la déclara- « tion de la fin des hostilités. Le Comité de 1914, dont « la plupart des membres furent mobilisés, rentrera « alors en fonctions. Il sera procédé à l'élection d'un « nouveau Comité de guerre, si la guerre n'est pas « terminée en 1918 ; les pouvoirs de ce comité ces- « seront également dès la déclaration de la fin des « hostilités pour faire place au Comité 1914.

« Ses membres appartenant au Comité de 1914 « pourront siéger de plein droit au Comité dit « Co- « mité de guerre », dont la compétence sera limitée à « l'expédition des affaires courantes ».

C'est en vertu de cet acte que Vincent était toujours membre du Comité et c'est comme tel qu'il put en être élu Président.

La 10 Novembre 1919, la question Présidence étant résolue, restait la grande question de Strasbourg.

Notre camarade Boiselle devant vous parler en détail de ce qui se passa au Congrès, je passerai rapidement sur ce point. Furent délégués à Strasbourg : Viard (chef de la délégation), Duramé, Boiselle, Pougade, Wiéthoff, Petitjean (du P.U.C.), De Montrichard, Beau, Jacques Corbin, Picard, Gauthé, Eric de Nussy.

Boiselle vous dira tout à l'heure à quels principaux résultats aboutit le Congrès et quelles furent parfois les compétitions de personnes qui s'y firent jour ; je me borne à vous signaler ici, comme intéressant plus particulièrement Paris, l'élection de Petitjean, comme Commissaire Général des Sports et celle de Duramé, notre ancien Président, comme représentant de Paris parmi les délégués français à la Confédération internationale des Etudiants. (*Applaudissements*).

Netter vous a raconté tout à l'heure les faits saillants de sa Présidence : Remise en état du Bar, réceptions des Etudiants Alsaciens-Lorrains, des Américains, etc. Je ne veux pas y revenir et ne ferai qu'énumérer les différents actes de la gestion de Vincent.

A son arrivée à la Présidence, il n'était pas au courant des affaires, et spécialement de l'expertise des réparations de la maison, qui se continuait, ainsi que des travaux, dont l'exécution allait commencer.

Néanmoins, pour ce qui regarde les expertises, nous sommes arrivés à faire constater deux malfaçons dans la terrasse. Dans l'escalier, l'entrepreneur a reconnu de lui-même la malfaçon et la répare à ses frais, tandis qu'en d'autres parties nous perfection-

nons les points d'appui de cette partie de la maison par des limons en stuc.

Nous nous sommes également aperçus qu'il y avait un vice de construction dans les égouts et les cuves en ciment de la salle d'armes, ce qui amène, à chaque crue de la Seine, l'inondation des sous-sols de notre maison. Cette affaire continue d'ailleurs à être à l'étude.

Enfin les réparations des chaudières, qui étaient dans un état désastreux par suite : 1°) du non-chauffage pendant la guerre, et 2°) des inondations, ont été activement poussées, et sont maintenant un fait accompli, ce qui permet de chauffer la maison.

Ainsi donc, tous les travaux urgents ont été exécutés. Mais il est, de plus, une réforme entreprise et qui a été menée à bonne fin.

Depuis longtemps, en effet, un grand nombre de nos fournisseurs étaient dans l'habitude, excellente pour eux mais désastreuse pour notre bourse, d'amplifier considérablement leurs mémoires ; ceux-ci se répartissant sur une durée d'une année étaient pour ainsi dire incontrôlables. Vincent a fait admettre par ces honorables commerçants et industriels que, lorsqu'ils feraient un travail à l'Association, ils préviendraient le comptable à leur arrivée et à leur départ, en spécifiant les travaux qu'ils sont venus exécuter. Et ainsi les travaux et les heures de travail seront contrôlés.

La Direction des Beaux-Arts, — grâce à la bienveillance que son directeur M. Léon nous a témoignée et à laquelle je suis heureux de rendre ici un hommage public, — a consenti à assurer les frais de réparation et de consolidation de la partie de notre maison classée : *monument historique*.

Enfin grâce à de nombreuses démarches de Vincent et à l'appui de notre camarade Biscarre, secrétaire particulier du Président du Conseil Municipal, nous avons réussi à obtenir mensuellement 5 tonnes d'antracite, plus un nombre variable de tonnes de coke, que l'on nous envoie sans que nous ayons même besoin de prendre la peine de le commander. (*Applaudissements. Vive Biscarre !*)

Pour terminer avec les questions matérielles, il reste à signaler que le Bar, qui a rendu cette année de grands services aux Etudiants, a vu ses prix, élevés peut-être un peu à la légère. En effet, après une étude, à laquelle nous nous sommes livrés, nous avons pu nous rendre compte que dans certains restaurants où la quantité est peut-être légèrement moindre mais où le vin est compris, on mange à 1 fr. 95. Nous étudions en ce moment le moyen de rabaisser les prix (*vifs applaudissements*) et en même temps d'agrandir les locaux dont le Bar dispose pour sa cuisine, ce qui faciliterait beaucoup le service.

Nous avons tenu aussi, — et cela mérite je crois, d'être mentionné, — à rétablir le service régulier du Dimanche pour la Bibliothèque.

Comme remplaçant le garçon de service Alfred, qui nous a quittés, nous avons pris notre concierge M. Caucagnac en augmentant un peu ses gages.

Deux sections se sont reformées, celles de Dentaire et de Pharmacie ; des camarades sont venus s'y réinscrire en grand nombre ; ils sont les très bienvenus.

Comme le disait, l'année dernière, dans son rapport moral, notre ami Duramé, « ils ont compris

« que les Intellectuels français ont plus que jamais un impérieux besoin de s'unir, de se fédérer, et que l'A. était l'organe vivant, souple, capable, si elle est en bonnes mains, de défendre tous les intérêts des Etudiants, d'ordre matériel ou moral ! (*Applaudissements, Vive Duramé !*)

J'en ai fini ainsi avec les questions d'ordre intérieur. Je vous dirai maintenant les démarches entreprises par l'A. depuis le jour où Vincent est entré en fonctions.

Après de nombreux entretiens avec M. Lucien Poincaré, recteur de l'Université, les doyens des Facultés, M. Coville, directeur de l'Enseignement, et surtout M. Léon Bérard, Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, nous avons obtenu de ce dernier la promesse formelle que des sursis seraient accordés aux Etudiants de la classe 20.

Pour les classes 18 et 19, la question est à l'étude ; mais j'ai bien peur, pour la classe 18 que l'étude ne soit terminée qu'après sa libération ; j'estime, par contre, que nos successeurs pourront d'une manière presque certaine obtenir des résultats positifs pour la classe 19.

Enfin, d'accord avec notre camarade Zillhardt, président des Etudiants Alsaciens et Lorrains, récemment élu président de l'Union Nationale des Etudiants de France, nous avons entrepris des démarches en faveur des Etudiants Alsaciens et Lorrains, devant faire plusieurs mois de service dans le début de cette année. Cette question, qui n'a pu encore être résolue, a, cependant, été envisagée avec le plus bienveillant intérêt.

Et je dois rendre ici un juste hommage à la bienveillance de M. le Ministre de l'Instruction Publique, qui, à plusieurs reprises, nous a entretenus des questions estudiantines avec l'espoir sincère de leur donner une solution à notre avantage, manière de faire que l'indifférence de son prédécesseur empêchait souvent de se réaliser.

Des démarches ont été faites aussi auprès du Ministère de la Justice pour demander, en faveur des démobilisés, la suppression du stage d'avocat exigé des candidats à l'examen d'entrée dans la magistrature.

Nous devons des remerciements chaleureux à M. le doyen Larnaude qui, non content d'organiser pour les étudiants récemment démobilisés des cours spéciaux, nous a encore offert un don de 2.000 francs. Nous sommes d'ailleurs dans des relations particulièrement cordiales avec la Faculté de Droit, qui nous adresse les étudiants en quête de renseignements de toutes sortes.

Notre trésorier vous exposera tout-à-l'heure la situation financière ; mais comme préface à son rapport, je dois vous dire, que nous avons continué les démarches auprès du Conseil général et particulièrement de M. Henri Sellier, son rapporteur, pour obtenir la subvention de 20.000 francs.

D'autre part, M. le Ministre de l'Instruction Publique, et M. Imbert, inspecteur général à l'Intérieur, ont bien voulu nous promettre d'appuyer la demande que nous avons faite auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur pour recevoir une subvention sur les jeux.

Enfin, grâce à la bienveillante entremise de Monsieur le Docteur Foveau de Courmelles qui nous a accueillis avec la plus grande amabilité et auquel nous adressons nos remerciements les plus vifs, « l'Union des Etrangers amis de la France », qui se dis-

sout et liquide son avoir, nous en a attribué la totalité, soit près de 20.000 francs, avec attribution spéciale, (*vifs applaudissements*) pour que nous puissions continuer son œuvre envers les étudiants étrangers.

Je veux enfin vous dire quelques mots de nos fêtes.

Le 13 Décembre avait lieu notre première « Amicale » où nous entendions des chansons, sinon beaucoup de chanteurs montmartrois, et où l'on put voir que les bonnes traditions d'entrain et de gaieté n'étaient point perdues chez les Etudiants.

Le 19 Décembre, pour la fête de rentrée de l'Université, M. le Recteur avait fait à l'Association l'honneur de lui donner à la Sorbonne la parole au nom de tous les Etudiants de l'Université. — Cette fête fut d'ailleurs suivie d'une très brillante réception dans les appartements du Recteur et de Madame Poincaré qui y avaient convié de nombreux étudiants.

Eut lieu également à la Sorbonne la réunion des Hydropathes à laquelle nous fûmes conviés et où nous eûmes le plaisir d'entendre des artistes comme MM. Silvain, Roger Gaillard, du Français, Dinard et Mlle Liouka de l'Odéon.

A quelques jours de distance nous avons chez nous deux intéressantes conférences des Compagnons : l'une par Monsieur Copeau, l'autre par Monsieur Georges Duhamel.

Le 8 Janvier 1920, le Touring-Club donnait une conférence dans notre salle des Fêtes avec le concours remarquable de Monsieur et Madame Roux-Parassac.

Le Samedi 10 Janvier, la Conférence de Droit inaugurerait la série de ses conférences pour 1920 par une causerie très applaudie qu'avait bien voulu nous faire M^e Aubépin ; M. Philibert, directeur de l'enseignement représentant le Prêtre, MM. César Caire, Léon Riotor et de Clercq avaient bien voulu honorer de leur présence cette soirée.

Le Dimanche 11 Janvier, le Nouveau Cénacle tenait chez nous ses assises et nous charmait avec l'intéressante conférence de M. Charles Fegdal sur la vie littéraire et amoureuse de Gérard de Nerval, avec le gracieux concours de Madame Moreno de la Comédie-Française et Mademoiselle Andrée Cahuzac du Théâtre Sarah-Bernhard.

Le Mardi 13 janvier enfin, la Ligue maritime donnait dans notre salle des Fêtes, une brillante soirée présidée par l'Amiral Le Léon et où Monsieur Georges Gustave Toudouze nous expliquait tout l'intérêt que peut avoir pour des jeunes l'œuvre de la L. M. F. Nous avons la bonne fortune d'entendre ensuite Mlle Irma Dargy de l'Opéra-Comique, Mme Charlotte Mutel de l'Odéon, Monsieur Davin, du Palais-Royal, Monsieur Noyelle, du Gymnase, Mlle Yvonne Hébert, des Variétés, dans une partie lyrique et dans la représentation de « Monsieur Schweinfurth s'en va ! », un acte charmant de Monsieur Toudouze.

Mes chers camarades, en terminant cet exposé, nous devons rendre un hommage reconnaissant à tous nos collaborateurs — camarades et autres — qui dans un moment singulièrement difficile nous ont puissamment aidés et soutenus de leur zèle et de leur dévouement désintéressé.

Voilà, en toute sincérité, mes chers camarades, notre œuvre, notre gestion en 2 mois de travail.

Mieux que quiconque, nous en connaissons les lacunes. Le temps, les circonstances ne nous ont pas permis de résoudre tous les problèmes, ceux du logement, du restaurant et de bien d'autres encore.

Leur solution sera l'œuvre de nos successeurs pour lesquels l'Association offre un champ d'activité plus beau que jamais. Nous nous sommes efforcés de leur préparer la voie du mieux que nous avons pu.

A vous de dire si nous avons réussi. Nous attendons votre jugement avec le calme et la confiance du devoir accompli. (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs*).

Vincent invite alors Pierre Brunet bibliothécaire général à donner lecture du rapport des bibliothécaires.

RAPPORT DES BIBLIOTHÉCAIRES

Mes Chers Camarades.

Le rapport sur la Bibliothèque est un rapport global et je m'empresse de vous dire tout de suite que, en ce qui concerne les livres nouveaux entrés à la Bibliothèque, le plus grand mérite en revient à mes Camarades **MINIÈRE** et **BERTHONNEAU** qui m'ont précédé à la Bibliothèque.

En effet mon séjour à la Générale est de deux mois environ, juste le temps de me mettre au courant ; voyez qu'il est difficile, dans ces conditions, de pouvoir faire œuvre réellement utile en un temps aussi court pour un domaine aussi vaste.

Avant toute chose je dois remercier mes Camarades **MINIÈRE** et **BERTHONNEAU**, les Bibliothécaires des Sections et les dévoués employés qui furent de précieux collaborateurs. Je serais injuste si je ne leur adressais pas ici les éloges que mérite leur dévouement.

Il est entré à la Bibliothèque de l'A., pendant l'année 1919, 7.411 volumes, répartis en 5.211 dons, et 220 achats.

Soit par Section :	Médecine	dons, 1.600;	achats, 148
—	Romans	— 134	— 544
—	Lettres	— 123	— 1
—	Droit	— 299	— »
—	Sciences	— 666	— 177
—	P. C. N.	— 22	— »
—	Sciences P ^{tes}	— 77	— »

Il a été prêté à domicile en 1919, sur livret, 54.044 volumes répartis par Section de la manière suivante :

Romans	2.480	plus une moyenne de 20 vol. sur fiches
Médecine	1.178	— 100 —
Droit	1.026	— 50 —
Sciences	380	— 20 —
Lettres	260	— 20 —
P. C. N.	80	— 20 —

La rentrée des volumes prêtés sur fiche sans être plus mauvaise que les précédentes laisse encore à désirer car certains de nos Camarades n'ont pas répondu aux réclamations qui leur ont été adressées.

A ce sujet permettez-moi de vous parler de l'état d'esprit de certains Camarades qui, ayant versé le cautionnement de 10 fr. 50, se considèrent comme propriétaire des bouquins et en jouissent plus que le délai ne le permet, sans songer aux Camarades qui, comme

eux, attendent l'ouvrage pour préparer leurs examens. Ces Camarades sont tout étonnés de se voir infliger une amende et partent en général furieux, menaçant de ne plus remettre les pieds à l'Association ; heureusement leur colère tombe rapidement, et le lendemain ils reviennent fréquenter les locaux. J'insisterai donc pour que les Camarades qui empruntent des bouquins à la bibliothèque se conforment au règlement et si, par hasard, ils ont une amende qu'ils s'en acquittent avec bonne grâce en songeant que ces pénalités permettent de faire de nouveaux achats.

Non content de veiller sur les ouvrages de la bibliothèque, j'ai obtenu un service de remises sur toutes les commandes faites par la bibliothèque ; quelques Camarades ont pu ainsi avoir des bouquins à un taux moindre que chez les mercantis.

J'en aurai fini avec le rapport de la bibliothèque lorsque je vous aurai dit que le local actuel est trop petit, ce qui oblige à de nombreuses manipulations pour empiler les bouquins les uns au-dessus des autres ; à l'heure actuelle des bouquins sont par terre faute de place. D'autre part, si le prochain Comité se décide au transfert il faut que ce soit une chose sérieuse et définitive ; il ne faut pas lésiner car autrement c'est à recommencer dans quelques années ; l'association prenant de jour en jour une extension de plus en plus grande, la bibliothèque du même coup se trouvera dans l'obligation d'avoir de nombreux exemplaires du même ouvrage pour donner satisfaction à tous les Membres de l'A. Il faut faire grand du premier coup ou ne rien faire car ce sont de grosses dépenses pour rien.

Je m'excuse auprès des Camarades des petits coïncements qui ont pu exister et je remercie sincèrement tous ceux qui d'une façon quelconque s'intéressent à la vie de la Bibliothèque et au développement de l'Association (*Applaudissements*).

Vincent, prie Grives, rapporteur de la C. V. C. de donner lecture du rapport de la Commission de Vérification des Comptes (*Applaudissements*), puis il donne alors la parole à Jean Dufay, trésorier général pour donner lecture du rapport financier (*Applaudissements*).

(A suivre)

J. de MONTRICHARD.

N. D. L. R. - Une erreur de composition, dont nous nous excusons, qui s'est produite dans notre dernier numéro, a fait que le compte rendu de la séance du Comité du 4 novembre 1919 n'indiquait pas la solution du débat engagé sur la propagande estudiantine que l'on avait proposé de faire pendant la période électorale.

Nous croyons devoir indiquer que dans cette séance, le Comité avait adopté à l'unanimité, moins les abstentions des membres du bureau, l'ordre du jour Dufay qui repoussait tout acte pouvant être interprété comme un manquement à la neutralité politique et religieuse de l'Association.

Avant le vote, L. Netter, président du Comité, avait sur cette question, délié les membres du bureau de leur obligation de solidarité.

COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES

Séance du Samedi 15 Mai 1920.

Présents : Colas, Ph. Côme, M^{lle} Eustache, Grives, Guillou, Hénon, Wiéthoff.

Excusé : D^r Mardat.

Absents : Brénot, Boisseau, Duramé, Hubert, H. Netter, Tétu.

La séance est ouverte à 21 heures 10 sous la présidence de Grives, vice-président.

Assistaient à la séance : de Montrichard, remplaçant Biscarre, excusé ; Bouron, trésorier général.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, la C. V. C. pointe rapidement les pièces de caisse et vérifie l'encaisse. Deux pièces irrégulières retiennent son attention : 1^o une dépense de 114 fr. 35 (note de 2 déjeuners et de champagne), uniquement signée par le Président de la Commission des Fêtes et ne portant pas le visa exigé par l'article 116 du Règlement Général, 2^o une petite somme de frais divers pour la Commission des Avantages Matériels remontant à trois mois ; pour plus de régularité la C. V. C.

désirerait que ces notes de frais soient présentées plus fréquemment. Parmi les pièces antérieures au mois courant, Wiéthoff relève l'irrégularité d'une d'entre elles, entièrement libellée au nom d'un camarade et relative à une dépense d'ordre extérieur; il rappelle à ce sujet que toute pièce de caisse doit engager l'A.

Ph. Côme signale une pièce acquittée par un camarade autre que celui qui devait en bénéficier, le nom de ce dernier ayant été rayé; puis une seconde du même genre mais sans rature de nom, ce qui force la C. V. C. à considérer une véritable autorisation de virement pour compte comme pièce de caisse, fait proscrit par toute comptabilité sincère.

La C. V. C. passe à la comparaison pour le premier trimestre des mouvements des principaux chapitres du Grand Livre pendant les années 1914, 1919 et 1920.

Avantages Matériels : 1914, Recettes : 1.000 francs contre 104 de dépenses. 1919, Recettes : 168 francs contre 44 de dépenses. 1920, Recettes : 894 francs contre 60 francs de dépenses. Les résultats obtenus par la Commission des Avantages Matériels retiennent l'attention de la C. V. C. qui vote l'ordre du jour suivant :

« La C. V. C. constatant l'heureuse gestion des A.M. « félicite les membres de cette commission des résultats auxquels ils sont parvenus et passe à l'ordre du jour ».

Fêtes : 1914, Recettes : 509 francs contre 688 de dépenses. 1919, Recettes : 412 francs contre 481 de dépenses. 1920, Recettes : 952 francs contre 1.689 de dépenses. La C. V. C. constate un déficit de 737 francs, chiffre aggravé comparativement aux exercices 1914 et 1919. De Montrichard et Bouron lui font savoir que des améliorations seraient en cours dans la Commission pour obtenir une diminution sérieuse des dépenses.

La C. V. C. estime que des prévisions devraient être faites pour la publicité.

Entretien Général : 1914, 157 francs de dépenses contre 46 en 1919 et 2.121 en 1920. Chiffre imposant qui pour un seul trimestre est déjà près de 3 fois supérieur au chiffre de l'année 1918 entière. Ce chapitre paraît faussé par l'inscription de dépenses concernant l'exécution de travaux exceptionnels. La C. V. C. adopte le vœu suivant :

« La C. V. C. considérant que les travaux exceptionnels ne peuvent figurer au chapitre. « Entretien Général » sans le fausser, émet le vœu qu'un chapitre « Réparations » soit ouvert au Grand Livre ».

Eclairage : 1914, Dépenses : 1.227 francs. 1919, Dépenses : 1.144 francs contre 20 francs de recettes. 1920, Dépenses : 5.655 francs contre 265 de recettes. Dépenses excessives que ne justifient aucun relèvement de tarif, ni le coût des lampes. Réduire en nombreux endroits l'intensité d'éclairage et diminuer le nombre des lampes de 50 bougies paraissent être des mesures à prendre d'urgence.

Eau : 1914, Dépenses : 30 francs. 1919, Dépenses 30 francs. 1920, Dépenses : 176 francs. Dépense excessive. Il faudrait envisager la possibilité de faire payer comme autrefois par le bar sa consommation d'eau et de gaz.

Billard : En 1920, 95 francs de recettes contre 10 de dépenses. Amélioration sur 1919.

La C. V. C. constate avec satisfaction l'augmentation des cotisations des membres actifs passées de 3.643 francs en 1914 à 9.466 en 1919 et à 10.076 en 1920. Par contre elle constate un fléchissement sérieux pour celles des membres honoraires et perpétuels.

Union Nationale : 1914 et 1919, aucune dépense pour le 1^{er} trimestre. 1920, dépenses 1.000 francs. Chiffre plus de 4 fois supérieur au total de 1914 (225 francs). Prévisions budgétaires dépassées.

Droits d'entrée : 1.028 francs en 1920 contre 320 francs en 1914 et 1.286 en 1919. Le fléchissement sur 1919 n'est dû qu'à un accroissement des renouvellements.

Bar : 1914, recettes : 268 francs. 1919, néant, 1920, recettes : 1.839 francs. La C. V. C. enregistre cet excellent résultat.

Prêts : 1914, sorties : 850 francs contre 325 en rentrées. 1919, sorties : 195, rentrées 60, 1920, sorties : 35, rentrées : 520. La C. V. C. félicite le trésorier des résultats obtenus et de son excellente politique financière et adopte l'ordre du jour suivant :

« La C. V. C. approuvant l'habile politique financière « du Trésorier Général lui adresse ses sincères félicitations et passe à l'ordre du jour ».

Le mouvement des autres chapitres est normal.

Ensuite la C. V. C. relève que le total des dépenses effectuées au 12 Mai 1920 s'élève à 79.803 fr. 38. Le budget ayant donné comme soldes débiteurs 135.450 francs, la proportion des dépenses effectuées au 12 Mai 1920 se trouve être de plus de 58 %.

A la suite de cette constatation la C. V. C. adopte les vœux suivants :

1^o « La C. V. C. émet le vœu que tout en tenant « compte de l'augmentation du coût de la vie, le « Comité se guide pour les dépenses nécessaires sur « celles effectuées dans les années qui ont précédé la « guerre (1^{er} Janvier. 31 Juillet 1914. 1^{er} Août. 31 « Décembre 1913), Elle émet en outre le vœu qu'aucune « dépense ne soit engagée si elle n'est pas indispensable ».

2^o « La C. V. C. considérant que le Comité ne peut « avoir une politique financière sérieuse et ne peut « exercer un contrôle efficace sans un organisme spécial indépendant du bureau, émet le vœu que la « Commission de Trésorerie qui existait autrefois soit « rétablie avec les mêmes pouvoirs que précédemment « et qu'en outre, aucune pièce justifiant une dépense « supérieure à 20 francs ne soit soumise à l'approbation de la C. V. C. sans être revêtue du visa de la « Commission de Trésorerie du Comité ».

Enfin désirant exercer ses pouvoirs avec efficacité et apporter à la vérification des pièces et des livres qui lui sont soumis toute l'attention et le contrôle nécessaires, la C. V. C. décide :

1^o « La C. V. C. décide qu'avant chaque séance son « secrétaire prendra connaissance des livres et pièces « comptables et lui fera un rapport sommaire sur la « situation financière et la régularité des écritures et « des justifications des dépenses ».

2^o « La C. V. C. décide que deux de ses membres « assisteront aux séances du Comité conformément à « l'article 134 du Règlement Général ».

La C. V. C. émet enfin les vœux suivants :

1^o « La C. V. C. émet le vœu qu'à chacune de ses « réunions, lui soit remis un tableau comparatif, par « chapitres, des recettes et des dépenses du mois « précédent, par rapport à celles du mois correspondant de l'année précédente et de la dernière année « normale (Janvier-Juillet 1914. Août-Décembre 1915) ».

2^o « La C. V. C. émet le vœu que toutes pièces de « dépenses concernant les Sections ou les Commissions « soient signées d'un membre de leur bureau qui en « prendra la responsabilité ».

3^o « La C. V. C. constatant qu'elle ne peut remplir « sa tâche que si les dépenses votées par le Comité « lui sont communiquées, demande l'application de la « décision du Comité du 15 Novembre 1897 et passe à « l'ordre du jour (Décision 15 Novembre 1897 : Le « secrétaire chargé de la rédaction des procès-verbaux « du Comité tiendra désormais au courant un registre « où seront inscrites toutes les dépenses votées par « le Comité, à l'usage de la C. V. C.) ».

La séance est levée à 23 heures 15.

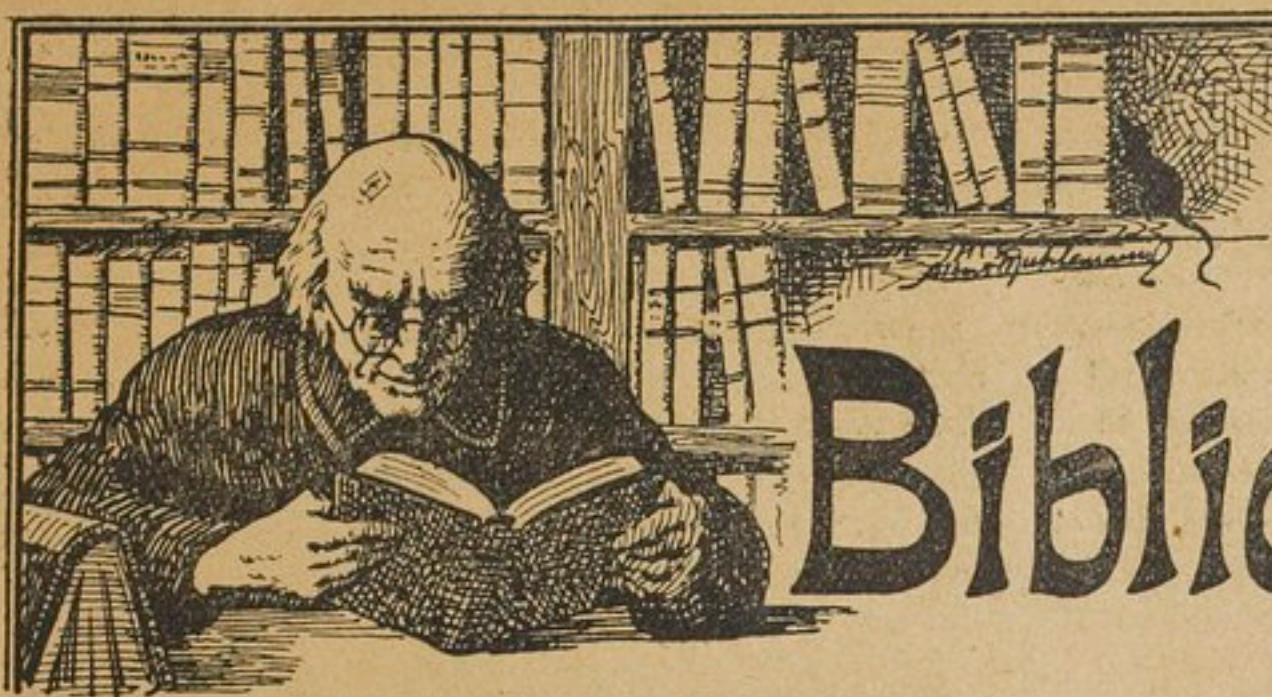
Le Secrétaire :
HÉNON.

Nécrologie

L'A. a eu la douleur de perdre deux de ses chers membres : le 9 septembre 1920, Henri DAVIDSON (Sciences), âgé de 20 ans ; le 12 septembre 1920, Paul SIGURET (Droit), âgé de 28 ans. Aux obsèques qui ont eu lieu, pour le premier, le 12 septembre et pour le second, le 22 septembre, l'A. s'était fait représenter par une délégation, composée de Jeannet, Vincent, Lupiac, Jouannot, Fernand Perlis, Pillier, etc... Un dernier adieu fut dit à nos pauvres camarades par Jeannet, secrétaire général de l'A.

En ces pénibles circonstances, l'A. tient à assurer les parents éplorés de la part qu'elle prend à leur immense douleur et les prie d'agréer l'expression de ses sincères condoléances.





Notre Bibliothèque

Nous publierons, chaque fois, à cette rubrique, la liste des ouvrages envoyés gratuitement à la Bibliothèque de l'association des Etudiants ou à la Rédaction de la Revue et nous en donnerons, s'il y a lieu, et dans la mesure du possible, un compte-rendu analytique.

Livres récemment édités et réédités dernièrement entrés à l'A

PSYCHOLOGIE DU RAISONNEMENT, par Eugénio RIGNANO, Directeur de la Revue Internationale "SCIENTIA", 1 vol. in-8 de la Bibliothèque de Philosophie Contemporaine, 18 frs (chez Félix ALCAN).

L'ouvrage de M. RIGNANO vient à son heure pour éclairer cette partie du travail mental qui jusqu'à ce jour était restée peu étudiée, voire inconnue. Partant du raisonnement l'auteur a écrit un véritable traité de psychologie, complet et original, de par ses vues et sa méthode. Il y a consacré durant plusieurs années son esprit scientifique de recherches, dont il a déjà donné des preuves dans ses travaux sociologiques et scientifiques.

Cet ouvrage intéressera non seulement tous les psychologues, mais les philosophes, logiciens, mathématiciens et biologistes, qui y trouveront l'emploi de leur science et la preuve, une fois de plus, de l'union toujours nécessaire des diverses connaissances.

LE VILLAGE ENVAHI. — *Lise et Dominique*, par Sauder PIERRON (chez Georges CRÈS).

Un livre sur la guerre qui restera. *Lise et Dominique*, la belle fille et le gas solide ne sont là que des héros épisodiques. Il faut chercher ailleurs le véritable, celui qui donne la vie à tout le roman, qui anime tous les personnages de son souffle. C'est le village, d'abord tout blanc, tout rose, saccagé ensuite par les Barbares couleur de poussière et de boue. Désormais plus de foyer heureux, ni à la ville, ni au village. Au logis du paysan comme en celui de l'artiste ou du penseur, la tristesse s'est installée. Mais la nature demeure victorieuse. La présence des Prussiens n'empêche pas le blé de lever. Ils n'ont pas la force d'empêcher une seule graine de germer dans l'humus amolli.

Il faut louer M. Sauder PIERRON d'avoir décrit la nature comme il l'a fait, en une langue aussi riche et aussi artiste.

ANTHOLOGIE DES INDÉPENDANTS, préface d'A. CAPUS de l'Académie Française, 1 vol. in-16, prix 5 fr. Edition de la Revue des Indépendants.

Ce volume est destiné à donner au public un aperçu — bien court malheureusement — de l'œuvre de l'Association des littérateurs Indépendants. Ce groupement fondé en 1912, a été cruellement éprouvé par les années de guerre ; il n'en compte pas moins actuellement une pléiade d'artistes. Il n'est pas une école ; point de doctrine, de criterium esthétique, de ligne politique que tous doivent suivre et observer. C'est une réunion d'écrivains qui ne sont liés entre eux que par le souci de lutter contre l'isolement qui étouffe les débutants. Ces débutants sont aujourd'hui des maîtres ; il suffit de feuilleter cette anthologie pour s'en convaincre.

LE MAÎTRE DU PAIN, par Lucy ACHALME, 1 vol. in-16 5 fr. (chez PAYOT).

Ne touchez pas aux traditions. Introduire du nouveau dans l'édifice des vieilles coutumes, c'est en disjoindre lentement les pierres, c'est le mettre à la merci du premier choc, c'est préparer la chute qui l'anéantira d'un seul coup. Telle est l'idée développée dans ce livre, où l'auteur a choisi comme cadre ces anciennes communautés agricoles, dont elle avait déjà publiée une notice historique et ethnographique.

A cette thèse sociale viennent se joindre heureusement des descriptions de l'Auvergne et une intrigue amoureuse qui font de cette étude un roman à la fois profond et délicat.

PENDANT QUE LA FRANCE PLEURAIT, *petites pensées*, par ROBERT-GUILLOU, in-16, 4 fr. 50, à la Société d'Éditions Levé, 71, rue de Rennes.

Cet ouvrage renferme plus de substance que bien des gros livres. Sous forme de pensées claires dans leur brièveté, M. ROBERT-GUILLOU résume d'excellentes idées ; ses principaux aphorismes traitent de la guerre, de l'union sacrée, de nos alliés, de la culture germanique, du parlementarisme, de l'héroïsme, de la victoire, de la paix, etc. Sa philosophie, modérée au fond, grave dans la forme, est toujours d'un positivisme pénétrant.

Pendant que la France pleurait repassera souvent sous les yeux de ceux qui ont le goût et l'habitude de la méditation.

NOS POÈTES ET LA PENSÉE DE LEUR TEMPS DE BERANGER A SAMAIN, par Lucien ARREAT, 1 vol. in-16 de la Bibliothèque de Philosophie Contemporaine, 3 frs. (chez Félix ALCAN).

Tracer quelques portraits, recueillir quelques citations, suivre dans nos poètes la réponse des événements qui se produisent dans le monde de la pensée, tel est l'objet de cette étude. Elle ne prétend point à faire une histoire de la poésie en France au XIX^e siècle; elle n'est que l'ébauche d'un travail qui aurait, pensons-nous, à la connaissance des sociétés et à l'intelligence pratique des philosophies.

R. de la VILLEHERVÉ. Les âmes fleuries, LESSERRE. (Don)

B. de la VILLEHERVÉ. E. Th. de Baculard d'Arnaud CHAMPION. (Don).

Ch. de la RONCIÈRE. Colbert, PLON, (Don).

Paul FORT. Les Echantons. *Mercur de France*. (Don)

— Anthologie des Ballades françaises, *Mercur de France*. (Don).

Edmond CAZAL. L'Inféconde, OLLENDORFF. (Don).

Jean VICTOR. L'Insulaire, OLLENDORFF. (Don).

Robert GUILLOU. Pendant que la France pleurait, LEVÉ. (Don).

Fr. de CROISSET. Théâtre (2 vol.), FLAMMARION. (Don).

DORSEUX et BOISYVON. Le Corsaire Galant. (Don).

V. SIÉROSZEWSKI. Sur la lisière des forêts, CRÈS. (Don).

Laurent TAILHADE. Les commérages de Tybalt, CRÈS. (Don).

Ernest RAYNAUD. Les Bucoliques et le Copa, GANIOS. (Don).

A. L. KIELLAUD. Else, LEROUX. (Don).

HAMELIN et ROBIN. Le système d'Aristote, ALCAN. (Don)

A. SALMON. Bob et Bobette en ménage, Albin MICHEL. (Don).

A. de LAUNAC. Dictionnaire des opérations de Bourses. (Don).

Lucy ACHALME. Le maître du pain, PAYOT. (Don).

Sauder PIERRON. Le village envahi, CRÈS. (Don).

Lucien ARREAT. Nos poètes et la pensée de leur temps, ALCAN. (Don).

X. X. X. Anthologie des Indépendants, *Revue des Indépendants*. (Don).

NOTES DE CHIMIE PATHOLOGIQUE à l'usage des candidats au 3^e doctorat et du praticien, par FLEIG et PASTURAUD, 4^e édition revue par FRENKEL; chez VIGOT, 3 fr. 50.

Petit Manuel visant spécialement l'épreuve pratique du second troisième et qui pourra rendre service au clinicien dans sa pratique journalière.

DU SYMPTÔME A LA MALADIE par F. COSTE, de Béziers, chez MALOINE.

C'est la quatrième édition depuis l'époque où le professeur Grasset présentait le livre au public médical en 1913.

Comme son titre l'indique, il s'agit de l'analyse des grands symptômes dans leurs rapports avec les différents diagnostics auxquels ils peuvent se rattacher. Cette édition contient quatre nouvelles études sur: les *syncope*, les *fétidités d'haleine* et les *expectorations fétides*, les *états infectieux*; de plus le chapitre *dyspepsie* a été remis au point.

PRÉCIS DE PHARMACIE CHIMIQUE par CROLAS et MOREAU, 4^e édition, chez MALOINE.

Etude des médicaments classés par grandes familles chimiques, et donnant pour chacun d'eux les principales propriétés, préparation, dosage, pharmacologie etc.

LA TUBERCULOSE, dans la collection Sergent. C'est le tome XVII, premier paru; il est consacré à la tuberculose en général, chez l'homme. Ses origines, son évolution, par *Sergent*; Anatomie pathologique par *Ribadeau-Dumas*; Hygiène, cures, traitements, par *Sabourin, Roux, Jousset, Gimbert, Bertier*; Prophylaxie et hygiène sociale par *Gimbert*.

Le tome suivant sera consacré à la tuberculose des différents viscères, et les deux constitueront un tout complet contenant tout de qu'il n'est pas permis d'ignorer à l'heure actuelle de la tuberculose et rien de ce qui pourrait rebuter le futur praticien par une aridité scientifique trop pure. Facile à lire et à retenir.

TRAITÉ DES MALADIES DE L'ENFANCE; COMBY. Chez VIGOT, 6^e édition, 30 fr.

Fruit, nous dit l'auteur, de l'expérience acquise au cours de 70.000 consultations d'enfants! Ce gros traité (1090 pages in-4^e) envisage toutes les modalités spéciales à l'enfance de toutes les maladies connues.

Si vous aimez les Étudiants !

Si vous pensez qu'ils représentent
l'avenir intellectuel du Pays

Si vous croyez qu'ils doivent assurer
l'expansion de la culture française

Si vous voulez qu'ils vivent et travaillent

ABONNEZ-VOUS

à

L'UNIVERSITÉ DE PARIS





Siège Social ouvert tous les jours de 9 heures du matin à minuit.

Sous-sol : Salle d'Escrime, Bar-Restaurant, Hydrothérapie.

Rez-de-Chaussée : Grande Salle des Fêtes, Salle des Réunions du Comité, Salle de Réception.

1^{er} étage : Trésorerie. Administration. Cabinet du Président, Salle de lecture des Journaux, Salle de Billard, Siège social du « Paris-Université-Club », Téléphone, Rédaction et Administration de l'Université de Paris.

2^{me} étage : Salles de Travail de : Sciences politiques, Droit, Dentaire, Pharmacie, Bibliothèque générale, Droguier et Collections.

3^{me} étage : Salles de Travail de : Médecine, Coloniale, Sciences, Lettres et Beaux Arts.

Restaurant : Repas à prix très réduits

Bibliothèques : 40 000 volumes ; tous les cours autographiés ; tous les journaux quotidiens de Paris, de la Province et de l'Etranger. Périodiques littéraires, scientifiques et médicaux. Prêts à domicile.

Conférences : 1^o D'Intérêt général ; 2^o de Droit ; 3^o d'Internat et d'Externat de Médecine ; 4^o Conversations en langues étrangères ; 5^o Excursions scientifiques et industrielles ; 6^o Cours de Diction ; 7^o Conférences scientifiques.

Collections : de Préparations histologiques normales et pathologiques, de Parasitologie, Droguier complet, Microscopes, Objectif à immersion, Squelettes, Boîtes d'os séparés, Collections de de minéralogie, de Paléontologie et d'Insectes.

SERVICES GRATUITS : de remplacements en médecine et en pharmacie, de répétitions et préceptorats, de postes médicaux et pharmaceutiques, de postes de clercs d'avoués et de notaires, de placement dans l'industrie.

Soins Médicaux Gratuits. — Service gratuit de consultations juridiques et Conseils d'Assistance Judiciaire.

Prêts et Bourses aux Etudiants dans le besoin.

Réductions importantes dans les différents Théâtres, Concerts, Spectacles (plus de 20.000 billets gratuits ou à prix réduits distribués chaque année).

Remises chez de nombreux Fournisseurs (plus de 17.000 francs de remises payés chaque année, en espèces, sur présentations des factures).

Billards ; Pianos ; Sports (Escrime, Boxe, Equitation, Club Sportif Universitaire : P. U. C.). Fêtes amicales, Banquets, Excursions, Grandes Fêtes universitaires.

Service d'un annuaire contenant tous les renseignements indispensables sur les mouvements universitaires et corporatifs, sur l'Association et ses Sections, sur les Facultés et Ecoles d'Enseignement Supérieur. (Le service de l'Annuaire est également fait aux abonnés de l'Université de Paris).

Cotisation annuelle : 24 francs

PÈRES DE FAMILLE...

Voulez-vous des Précepteurs

AVOCATS, PUBLICISTES...

Voulez-vous des Secrétaires

MÉDECINS, PHARMACIENS...

Voulez-vous des Remplaçants

INDUSTRIELS, COMMERÇANTS...

Voulez-vous des Collaborateurs sérieux

ADRESSEZ-VOUS A L'ASSOCIATION

GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE PARIS

SI VOUS VOULEZ !

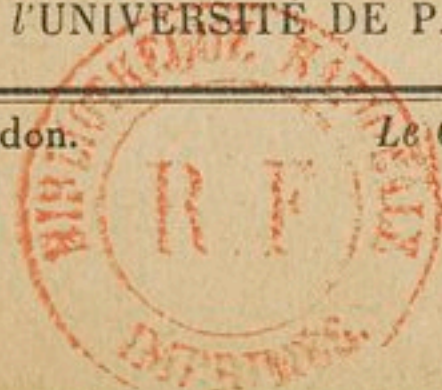
affirmer votre sympathie aux Etudiants

SI VOUS VOULEZ !


collaborer à leur œuvre de solidarité et de défense corporative...

AIDEZ-LES !

EN VOUS INSCRIVANT A L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS comme MEMBRE HONORAIRE, PERPÉTUEL ou FONDATEUR et en vous abonnant à L'UNIVERSITÉ DE PARIS.



Auguste Loty



IMPRIMERIE DE PERSAN-BEAUMONT

DIRECTEUR · A. MARCHANDON

7^{ter}, Rue Nationale
Persan-Beaumont (S.-&-O.)

Tph. 3

